



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Domaine : SCIENCES DE LA SOCIETE

Mention : ECONOMIE

Grade : MASTER

Parcours : DEVELOPPEMENT LOCAL ET GESTION DES PROJETS (DLGP)

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de

Master Professionnel ès-Sciences Economiques



**L'ECOTOURISME, LEVIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL.
CAS DU SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA,
REGION ANALAMANGA**

Par : Monsieur ANDRIANIRINA RAKOTONANAHARY Samuël

Soutenu publiquement le 11 janvier 2018

Membres du jury

- Président** : Madame RANDRIAMANAMPISOA Holimalala,
Maître de Conférences des universités
- Examineur** : Monsieur RAMAROMANANA ANDRIAMAHEFAZAFY Fanomezantsoa,
Maître de Conférences des universités
- Rapporteur** : Monsieur ANDRIANAMBININA Djohary Frida,
Maître de Conférences des Universités

« L'Éternel vint et se présenta, et il appella comme les autres fois : Samuel, Samuel !

Et Samuel répondit : Parle, car ton serviteur écoute »

I Samuel 3 : 10



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Domaine : SCIENCES DE LA SOCIETE

Mention : ECONOMIE

Grade : MASTER

Parcours : DEVELOPPEMENT LOCAL ET GESTION DES PROJETS (DLGP)

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de

Master Professionnel ès-Sciences Economiques



Par : Monsieur ANDRIANIRINA RAKOTONANAHARY Samuël

Soutenu publiquement le 11 janvier 2018

Membres du jury

- Président** : Madame RANDRIAMANAMPISOA Holimalala,
Maître de Conférences des universités
- Examineur** : Monsieur RAMAROMANANA ANDRIAMAHEFAZAFY Fanomezantsoa,
Maître de Conférences des universités
- Rapporteur** : Monsieur ANDRIANAMBININA Djohary Frida,
Maître de Conférences des Universités

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, en particulier :

- Monsieur ANDRIANAMBININA Djohary Frida, Encadreur pédagogique, Maître de Conférences des Universités, qui a bien voulu m'aider à la bonne réalisation de ce mémoire. Je lui témoigne ma haute considération ;
- Monsieur RABEMANANJARA Zo Hasina, Encadreur professionnel, Chef du Département des Eaux et Forêts de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA-Forêts) à l'Université d'Antananarivo, qui a bien voulu consacrer ses précieux temps pour nous prodiguer des conseils et instructions. Je lui prie d'agréer mes salutations respectueuses et distinguées ;
- Toutes les personnes membres de l'Association Saha Maintsoanala de Mandraka qui nous ont aidées dans l'accomplissement de notre recherche. Je leurs adresse mes profonds remerciements ;
- Toute ma famille qui m'a beaucoup soutenue pendant mes études. Je lui témoigne toute ma reconnaissance et mon affection ;
- Tous mes amis et toutes mes amies, qui m'ont assisté à la contribution de ce mémoire. Je leur adresse mes chaleureux remerciements.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	ii
LISTE DES CARTES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES	iii
GLOSSAIRE	iv
LISTE DES ACRONYMES	v
RESUME	vi
ABSTRACT	vii
FAMINTINANA.....	viii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CONCEPTUALISATION ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
CHAPITRE 1 : REPERES CONCEPTUELS	7
A. DEVELOPPEMENT DURABLE (DD).....	7
B. TOURISME DURABLE.....	12
C. ECOTOURISME.....	17
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L’ETUDE	22
D. PHASE EXPLORATOIRE	23
E. PHASE FORMELLE	25
SECONDE PARTIE : ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA	29
DE MANDRAKA	29
CHAPITRE 3 : PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDES.....	30
F. MILIEU PHYSIQUE	30
G. MILIEU BIOLOGIQUE	36
H. MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE.....	40
CHAPITRE 4 : ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA	44
I. ETAT DES LIEUX DE L’ECOTOURISME LOCAL	44
J. ORIENTATION DE L’ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA	52
TROISIEME PARTIE : ANALYSES DE L’ETUDE ET RECOMMANDATIONS	60
CHAPITRE 5 : ASPECTS DE LA MISE EN VALEUR DE LA COMMUNAUTE LOCALE DE BASE (COBA)	61
K. DEVELOPPEMENT LOCAL.....	61
L. IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE LOCALE DE BASE (COBA)	68
CHAPITRE 6 : RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	72
M. RECOMMANDATIONS	72
N. PERSPECTIVES POUR AMELIORER L’ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA.....	79
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE	I
WEBOGRAPHIE.....	V
ANNEXES	VI
TABLE DES MATIERES	XLIX

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du site éducationnel et écotouristique de Mandraka

Carte 2 : Carte d'occupation des sols de la région de Mandraka (1995)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Croisement des méta-principes d'écotourisme et des approches de DD

Tableau 2 : Identification des personnes ressources pour l'interview semi-structuré

Tableau 3 : Données climatiques de Mandraka [1951-1980]

Tableau 4 : Droits d'entrées au site éducationnel et écotouristique « Saha Maintsoanala »

Tableau 5 : Circuits touristiques du site Saha Maintsoanala de Mandraka

Tableau 6 : Evolution des arrivées touristiques dans le site Saha Maintsoanala 2016-2017

Tableau 7 : Les recettes en tourisme du Saha Maintsoanala de Mandraka 2016-2017

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les trois piliers du Développement Durable

Figure 2 : Liens entre les 12 objectifs et les trois piliers du Développement Durable

Figure 3 : Diagramme ombrothermique de la région de Mandraka selon Walter et Lieth (1967)

Figure 4 : Répartition de la population par classe d'âge

Figure 5 : Compositions du revenu total des ménages à Mandraka en 1997 et 2015

Figure 6 : Organigramme de l'association « Saha Maintsoanala » de Mandraka

Figure 7 : Evolution des arrivées touristiques dans le site Saha Maintsoanala 2016-2017

Figure 8 : Pourcentage des recettes en tourisme du Saha Maintsoanala de Mandraka 2016-2017

Figure 9 : Processus de développement local

Figure 10 : Modèle de Gouvernance en écotourisme

Figure 11 : Cadre de référence adapté au contexte de gouvernance du Saha Maintsoanala de Mandraka

GLOSSAIRE

Malagasy

Fampandrosoana ara-toekarena
Fampandrosoana ny eo an-toerana
Fanabeazana ara-tontolo iainana
Fandraharahana ara-pizahantany
Fialamboly
Fiantraika
Fiarovana
Fiovana
Fitomboana
Fokontany
Harena voajanahary
Maharitra
Mponina eny ifotony
Sisialy sy koltoral
Tangalamena
Tavy
Toe-karena
Toerana fanaovana fizahantany maitso
Tontolo iainana
Tsy misy afa tsy eo an-toerana
Zaha-voahary

Français

Développement économique
Développement local
Education environnementale
Industrie du tourisme
Divertissement
Impact
Conservation
Changement
Croissance
Quartier
Ressources naturelles
Durable
Communauté locale de base
Socio-culturel
Chef traditionnel
Culture surbrûlis
Economie
Site écotouristique
Environnement
Endémique
Ecotourisme

Anglais

Economic development
Local development
Environmental education
Tourism industry
Amusement
Impact
Conservation
Change
Growth
District
Natural resources
Sustainable
basic local community
Socio cultural
Traditional leader
Slash and burn
Economy
Ecotourism site
Environment
Endemic
Ecotourism

LISTE DES ACRONYMES

AGR	: Activité Génératrice de Revenu
BM	: Banque Mondiale
CMED	: Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement
COBA	: Communauté locale de base
DD	: Développement Durable
DTS	: Droit de Tirage Spécial
EPP	: Ecole Primaire Publique
ESAPP	: Eastern and Southern Africa Partnership Program
ESSA	: Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
ha	: Hectare
hab/km ²	: Habitant par kilomètre carré
IEFN	: Inventaire Ecologique et Forestier National
JIRAMA	: Jiro sy Rano Malagasy
Km	: Kilomètre
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEF	: Ministère de l'Environnement et des Forêts
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
ONU	: Organisation des Nations Unies
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RN2	: Route Nationale numéro 2
SMM	: Saha Maintsoanala de Mandraka
TIES	: The International Ecotourism Society
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USD	: United States Dollar
VNU	: Volontaires des Nations Unies
WTTC	: World Travel and Tourism Council / Conseil mondial des voyages et du tourisme

RESUME

La présente étude évoque l'écotourisme comme levier de développement local dans le site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka, région Analamanga. Ce site est géré par l'ESSA-Forêts depuis 2013 en concertation avec la communauté locale de base, qui n'est autre que l'association Maintsoanala. Ainsi, l'écotourisme dans ce site se manifeste par la mise en place des projets de conservation des ressources naturelles afin d'effectuer son orientation future. La valorisation de la conservation de l'environnement, la contribution équitable au développement économique local, la prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes ainsi que la génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable devront être cadrés par le tourisme durable, qui à son tour est inclus dans le développement durable. Il est économiquement viable, socio-culturellement équitable et écologiquement viable. D'une part, les aspects de la mise en valeur de la communauté locale de base s'effectue à travers le développement local, qui peut se définir à la fois comme un processus, une démarche et une méthode. D'autre part, il faut impliquer cette communauté locale de base dans la gestion du site. Les perspectives pour améliorer la gestion de l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka est la modélisation d'une gouvernance participative avec tous les acteurs concernés.

Mots clés : Ecotourisme, Mandraka, tourisme durable, développement durable, communauté locale de base, développement local, gouvernance participative.

ABSTRACT

This study discusses ecotourism as a lever for local development in the educational and ecotourism site Saha Maintsoanala of Mandraka, Region Analamanga. This site is managed by ESSA-Forêts since 2013 in consultation with the basic local community, which is none other than the Maintsoanala association. Thus, ecotourism in this site is manifested by the implementation of natural resources conservation projects in order to carry out its future direction. The promotion of environmental conservation, the equitable contribution to local economic development, taking into account and responding to the needs of the host communities and generating a new, authentic and responsible tourism experience will have to be framed by sustainable tourism, which in turn is included in sustainable development. It is economically viable, socio-culturally equitable and ecologically livable. On the one hand, aspects of the development of the basic local community are carried out through local development, which can be defined as both a process, an approach and a method. On the other hand, this basic local community must be involved in the management of the site. The prospects for improving ecotourism management in the Saha Maintsoanala of Mandraka is the modeling of participatory governance with all relevant stakeholders.

Keywords : Ecotourism, Mandraka, sustainable tourism, sustainable development, basic local community, local development, participatory governance.

FAMINTINANA

Ity fanadihadiana momba ny zaha-voahary ity dia fanoitra ho an'ny fampandrosoana ny eo an-toerana momba ny toerana iray natao ho fanabeazana sy fijerena zaha-voahary Saha Maintsoanala Mandraka, faritra Analamanga. Ity toerana ity dia tantanan'ny ESSA-Forêts nanomboka tamin'ny 2013 amin'ny fifampidinihana miaraka amin'ny fiaraha-monina miorina eo an-toerana, izay tsy hafa fa ny fikambanana Maintsoanala. Araka izany, ny zaha-voahary amin'ity toerana ity dia nasehon'ny fampandrosoana ny harena voajanahary, ny tetik'asa fiarovana mba hanatanteraka ny tari-dalana amin'ny ho avy. Ny fiarovana ny tontolo iainana, izay mizara amin'ny fampandrosoana ara-toekarena, ny fiheverana sy ny valin 'ny zavatra ilain'ny fiaraha-monina, ny taranaka any aoriana, marina, ary azo itokiana ho an'ny tompon'andraikitra, izay voarafitra ao anatin'ny fizahan-tany maharitra, izay tafiditra ao anatin'ny fampandrosoana maharitra ihany koa. Azo iainana izy ara-toekarena, ny ara-tsosialy sy ara-kolontsaina dia ara-drariny, ny ara-tontolo iainana azo hipetrahana. Amin'ny lafiny iray, ny fampandrosoana ny vondron'olona ifotony dia amin'ny alalan'ny fampandrosoana, izay azo faritana ho toy ny dingana. Etsy an-danin'izany, dia tsy maintsy tafiditra ny vondron'olona ifotony amin'ny fitantanana ilay toerana. Ny fomba fijery amin'ny ho avy dia ny fanatsarana ny fitantanana ao amin'ny Saha Maintsoanala Mandraka, izany dia amin'ny alalan'ny fametrahana ny anjara fitantanana ho an'ny mpandray anjara rehetra.

Teny fototra : Zaha-voahary, Mandraka, fizahan-tany maharitra , fampandrosoana mah aritra, vondron'olona ifotony, Fampandrosoana ny eo an-toerana, anjara fitantanana.

INTRODUCTION

L'expansion du tourisme international va se poursuivre pendant la période 2010-2030 mais à un rythme moins soutenu qu'au cours des décennies précédentes, avec une croissance moyenne de 3,3 % par an du nombre des arrivées de touristes internationaux dans le monde. En conséquence, 43 millions de touristes internationaux supplémentaires feront leur entrée chaque année sur le marché du tourisme. D'après les projections de croissance, les arrivées dépasseront le milliard en 2012, contre 940 millions en 2010. On s'attend à ce qu'elles atteignent 1,8 milliard en 2030 ; en d'autres termes, dans treize ans, 5 millions de personnes franchiront tous les jours les frontières internationales pour toutes sortes de raisons : loisirs, affaires ou encore visites d'amis ou de proches (OMT, 2011)¹.

Le Tourisme à l'horizon 2030 montre qu'il existe encore un fort potentiel de croissance dans les prochaines décennies. Les destinations classiques comme les destinations nouvelles peuvent profiter de cette tendance et de cette chance, si elles offrent de bonnes conditions et mettent en place des politiques appropriées en ce qui concerne l'environnement économique, les infrastructures, les facilités proposées, le marketing et les ressources humaines. Cela étant, c'est une opportunité qui s'accompagne un défi d'obtenir le maximum d'avantages socio-économiques tout en minimisant les retombées négatives du tourisme. Aussi, il est plus important que jamais que toutes les actions de développement touristique se fondent sur les principes du développement durable (OMT, 2011)².

Le développement durable est « *le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* ». Le concept de développement durable s'articule autour de trois axes essentiels et indissociables : économique, il vise la rentabilité des activités économiques à long terme et génère une prospérité à tous les niveaux de la société ; socio-culturel, il contribue au bien-être des populations, répartit les bénéfices au sein des communautés locales, favorise le progrès, apporte une cohésion sociale et respecte les différentes cultures ; environnemental, il valorise et préserve le cadre de vie des populations, gère les ressources naturelles et limite les pollutions³.

¹ Organisation Mondiale du Tourisme, 2011. *Le tourisme à l'horizon 2030*. Présentée à l'occasion de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale de l'OMT, Gyeongju, République de Corée, 8-14 octobre 2011.

² Ibid.

³ Rapport Brundtland, rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), *Notre avenir à tous*, publié en avril 1987, 318 p.

Le tourisme durable dans les régions naturelles s'inscrit dans une perspective globale qui cherche à fusionner le développement durable et l'industrie touristique. Il tâche d'établir un équilibre entre une variété de préoccupations économiques, socio-culturelles et écologiques aux paliers international, national et local. On a constaté que le développement non contrôlé du tourisme dans les régions naturelles et les collectivités n'est pas durable à long terme. La dégradation de régions importantes sur les plans naturel et culturel ainsi que la réduction de la diversité biologique et culturelle aboutiront en dernière analyse à la destruction des atouts naturels et culturels sur lesquels repose l'industrie. Une approche durable au tourisme peut contribuer à prévenir un tel résultat en offrant un incitatif important à la protection des espaces naturels et des cultures locales⁴.

Face aux nombreux problèmes environnementaux et socio-économiques qui sévissent ces dernières années, l'écotourisme est vu comme une sorte d'alternative alliant conservation de la nature, développement social et essor économique (Gagnon et Gagnon, 2006)⁵. A partir de 2002, année internationale de l'écotourisme, et notamment depuis le Sommet mondial de l'écotourisme de Québec, le développement de ce secteur ne cesse de prendre de l'ampleur. Plusieurs institutions financières internationales comme la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) s'orientent vers la promotion écotouristique. Sous leur impulsion, les pays en développement, surtout en Afrique, embrassent l'écotourisme dans un contexte de développement durable : valorisation économique des ressources pour une réduction de la pauvreté et usage durable des écosystèmes (Lapeyre *et al.*, 2007)⁶. A Madagascar, le gouvernement l'intègre dans les politiques nationales pour le redressement du pays et l'adopte dans divers programmes, particulièrement le Plan d'actions environnementales et les Documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté. Ces plans soulignent, entre autres, que les richesses naturelles sont des facteurs de développement et que la préservation de la biodiversité ainsi que son utilisation durable sont primordiales (Chaboud *et al.*, 2003)⁷.

⁴ Le dialogue sur l'écotourisme durable sur les régions naturelles de l'Amérique du Nord, *Le tourisme durable dans les régions naturelles* (99.01.05), 27-28 mai 1999, Montréal, Canada, 149 p.

⁵ Gagnon C. et S. Gagnon (Sous dir), 2006. *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, Canada, Presses de l'Université du Québec, 437 p.

⁶ Lapeyre R., Andrianambinina D., Requier-Desjardins D. et P. Méral, 2007. *L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar*, dans *Afrique contemporaine*, n° 222, p. 83-110

⁷ Chaboud C., Méral P. et D. Andrianambinina, 2003. *L'écotourisme comme nouveau mode de valorisation de l'environnement : diversité et stratégies des acteurs à Madagascar*. Papier présenté au XIX^{ème} journées du développement organisées par l'Association Tiers-monde et le Gemdev, juin 2003, Paris le 02-03-04 juin, 27 p.

Quant à Madagascar, elle figure parmi les 10 hotspots de la diversité biologique mondiale et dispose d'un patrimoine naturel unique. L'étendue de l'île est marquée par une grande diversité d'écosystèmes qui abritent une richesse biologique importante tant en espèces floristiques que fauniques avec un taux élevé d'endémisme. L'importance de la diversité biologique de Madagascar se manifeste par leurs valeurs économiques, socio-culturelles, écologiques et scientifiques. De par ses caractéristiques uniques au monde, la biodiversité de Madagascar représente un attrait touristique important. La faune avec ses caractéristiques uniques au monde, incluant les lémuriens, les oiseaux, les caméléons, les amphibiens et les baleines font partie des curiosités de l'île. En matière de Flore, les baobabs et d'autres espèces emblématiques de Madagascar attirent les visiteurs étrangers (MEF et PNUE, 2014)⁸.

Le chiffre d'affaires de l'industrie touristique de Madagascar s'élève à 0,5 milliard USD (Banque Mondiale, 2013)⁹. En 2013, les recettes en devises au titre du tourisme s'élèvent à 256,86 millions de DTS ou 390,42 millions USD, soit l'équivalent de 861,63 milliards d'Ariary. Le tourisme constitue donc une source de revenu non négligeable pour le pays et pour les communautés locales vivant dans des zones importantes en biodiversité (MEF et PNUE, 2014)¹⁰, comme le site éducationnel et écotouristique de Mandraka. Ce dernier se trouve à 65 kilomètres à l'Est d'Antananarivo, au bord de la Route nationale numéro 2 (RN2). Il est géré par l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, département des Eaux et Forêts (ESSA- Forêts) en collaboration avec la Communauté locale de base (COBA). Le site de Mandraka abrite une forêt naturelle d'une part, et une forêt artificielle d'autre part. C'est un site de recherche, d'application qui a été transformé en site éducationnel et écotouristique.

A cet effet, l'écotourisme mérite une attention particulière, non seulement parce qu'il est le secteur de l'industrie du voyage présentant la croissance la plus rapide (Ceballos-Lascurain, 1993)¹¹, mais parce qu'il constitue une nouvelle approche qui allie

⁸ Ministère de l'Environnement et des Forêts et Programme des Nations unies pour l'environnement, 2014. *Cinquième rapport national de la convention sur la diversité biologique, Madagascar*, Ministère de l'Environnement et des Forêts, p. 3-4

⁹ Banque Mondiale, 2013. *Madagascar country environmental analysis (CEA)*. Rapport sur l'environnement 2013 : les principaux messages. Banque Mondiale, Antananarivo, p. 9

¹⁰ Op. cit. p. 4

¹¹ Ceballos-Lascurain H., 1993. *Ecotourism as a Worldwide Phenomenon*. In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la direction de Lindberg et Hawkins, North Bennington (Vermont) : The Ecotourism Society, 90 p.

la protection des zones naturelles menacées avec l'opportunité, pour les communautés locales, de participer à leur propre développement (Horwich *et al.*, 1993)¹².

Ainsi, le présent document intitulé : « **L'écotourisme, levier de développement local. Cas du Saha Maintsoanala de Mandraka, Région Analamanga** » se propose d'apporter des éclaircissements sur la problématique suivante : Dans quelle mesure l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka pourrait-il être un levier de développement local ?

Afin d'y répondre, les questions de recherche y afférentes sont :

- Peut-on développer le milieu local comme le Saha Maintsoanala de Mandraka par l'écotourisme ?
- Comment la population locale participe-t-elle à la conservation et à la gestion du site éducationnel et écotouristique de Mandraka ?
- Comment l'écotourisme contribue-t-il réellement au développement du Saha Maintsoanala de Mandraka ?

L'objectif global de cette étude est d'améliorer les conditions de vie de la population locale du Saha Maintsoanala de Mandraka à travers l'écotourisme.

Dans cette optique, trois objectifs spécifiques devraient être pris en compte, ils visent principalement à :

- Développer l'écotourisme du Saha Maintsoanala de Mandraka tout en impliquant tous les acteurs potentiels ;
- Améliorer la gestion des ressources naturelles par l'intermédiaire de l'écotourisme ;
- Intégrer les communautés locales et riveraines aux activités de gestion afin de les bénéficier des retombées économiques, sociales et environnementales de l'écotourisme.

Les hypothèses de recherche émises sont :

- Hypothèse 1 : l'écotourisme appuie le développement local de la communauté de base ;

¹² Horwich R. *et al.*, 1993. *Ecotourism and Community Development : a view from Belize*. In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la direction de Lindberg et Hawkins. North Bennington (Vermont) : The Ecotourism Society, 210 p.

- Hypothèse 2 : l'écotourisme accompagne la conservation des ressources naturelles ;
- Hypothèse 3 : l'écotourisme soutient l'économie locale.

Les résultats attendus seront alors :

- Le développement de l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka ;
- Le renforcement des potentialités écotouristiques du Saha Maintsoanala de Mandraka ;
- L'amélioration effective des conditions de vie de la population locale et riveraine du Saha Maintsoanala de Mandraka.

L'étude se divise en trois parties : (i) la conceptualisation et l'approche méthodologique, (ii) l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka, et enfin (iii) les analyses de l'étude et les recommandations.

**PREMIERE PARTIE :
CONCEPTUALISATION ET APPROCHE
METHODOLOGIQUE**

CHAPITRE 1 : REPERES CONCEPTUELS

Les repères conceptuels de l'étude se divisent en trois parties bien distinctes et entament successivement le développement durable, le tourisme durable et bien évidemment l'écotourisme.

A. DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)

Le développement durable (DD) explicite sa définition, ensuite la vision restrictive de la croissance durable, ainsi que la vision binaire et enfin la fameuse vision intégratrice tripolaire.

A.1 Définition

Lorsqu'en 1987 le rapport Brundtland a véritablement lancé l'expression développement durable, nul n'envisageait le cycle de réflexions foisonnantes que cela allait inaugurer. Certes l'intérêt scientifique et politique porté au caractère durable du développement humain ne date pas d'aujourd'hui. Mais celui-ci a eu le mérite de donner la première définition officielle du développement durable :

« Un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs »¹³.

Ce rapport envisageait en outre « *un programme global de changement* ». Le groupe d'experts du droit de l'environnement de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), à son origine proposait un certain nombre de principes juridiques pour la protection de l'environnement et un développement durable. Un cadre structuré et cohérent était ainsi posé.

Les interprétations du concept de développement durable restent cependant à ce jour assez variées et la valeur scientifique qui lui est attribuée relativement fluctuante. Afin de faciliter son application au secteur touristique, il convient ici d'en présenter les principales visions interprétatives.

¹³ Rapport Brundtland, rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), *Notre avenir à tous*, publié en avril 1987, 318 p.

A.2 Vision restrictive de la croissance durable

La première vision du développement durable est une approche *a minima*. Elle se fonde sur le principe qui veut que de la durabilité de la croissance dépende celle du développement ; mieux, la permanence de la croissance fonde le développement. La seule force du développement économique, mesurée par l'accroissement constant du PIB ou du PIB par habitant, suffirait à entretenir *ad vitam aeternam* la richesse des nations. Toute autre considération passant au second plan.

Cette théorie se base sur le fait que la croissance économique constitue le plus grand levier du développement, voire en est le seul vecteur : « *le développement durable est un développement économique qui dure* » (Pearce, 1999)¹⁴.

Cette vision n'est pas sans rappeler celle des plus sceptiques critiques du Développement Durable (DD) pour qui la durabilité du développement ne saurait résister à l'obligation de la croissance : « *Toutes ces innovations conceptuelles (concernant le DD) visent à faire entrer une part de rêve dans la dure réalité de la croissance économique* » (Latouche, 2003)¹⁵.

Au mieux, selon Gendron¹⁶ et Revérêt, (2000), « *cette approche se situe en continuité directe avec la vision traditionnelle du développement, à cette exception près que l'environnement constitue une variable supplémentaire à intégrer aux décisions de gestion dans le cadre de la croissance économique* ».

A.3 Vision binaire

Il s'agit là encore d'une vision restreinte du développement durable qui serait atteint par le seul rapprochement entre le développement économique et la protection du capital naturel. Cette approche « *se donne pour objectif d'harmoniser l'économie et l'environnement, reconnaissant le fait que le système économique s'est développé de façon schizophrénique par rapport aux écosystèmes et aux régulations naturelles* » (Gendron, 2004)¹⁷.

¹⁴ Pearce D., 1999. *Economics and Environment. Essays on ecological economics and sustainable development*. Edward Elgar, UK.

¹⁵ Latouche S., 2003. *L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement*, Mondes en Développement Vol.31-2003/1-n°121.

¹⁶ Gendron C. et J-P. Revérêt, 2000. *Le développement durable*, in *Economies et sociétés*, Série F, No.37, p. 111-124

¹⁷ Ibid.

Deux manières de procéder seraient envisageables. La première, qui relève d'une « *économie de l'environnement* » (Faucheux et Passet, 1995)¹⁸ se fonde sur les théories économiques néoclassiques. L'apport fondamental repose sur « *l'intégration de l'environnement dans l'économie (...) avec l'intégration de la préservation de l'environnement grâce à des évaluations et des instruments ad hoc* » (Zaccaï, 2002)¹⁹. L'environnement est alors considéré comme un facteur de production, comme une condition indispensable au développement des activités économiques.

La seconde manière, dite de « *l'économie pour l'environnement* » se rapproche de « *l'écologie-économie* » ou tendance de la durabilité forte. Celle-ci prône notamment que les taux d'exploitation des ressources renouvelables n'excèdent pas leur taux de régénération.

A.4 Vision intégratrice tripolaire

Cette vision est à ce jour la plus consensuelle et la plus approfondie d'un point de vue théorique. Hormis les travaux de Sachs (1982) et de Sadler et Jacobs (1990), le développement durable s'articulait jusqu'à la conférence de Rio de 1992 principalement autour de deux pôles : l'environnement et le développement.

Le Sommet mondial sur le développement durable impose alors le triptyque « *économique – social – environnement* » et consacre la nécessité de « *l'intégration des trois composantes du développement durable, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, en tant que piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement* » (Gendron et Gagnon, 2004)²⁰.

Cette approche est inspirée de la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et est désormais reprise par la plupart des instances officielles comme les trois piliers du DD (Cf. figure1).

¹⁸ Faucheux S. et R. Passet, 1995. *Quelle Economie pour l'environnement : Une Introduction*, dans Economie Appliquée, tome XLVIII, n°2, p 5-24

¹⁹ Zaccaï E., 2002. *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Presses Interuniversitaires Européennes.

²⁰ Gendron C. et C. Gagnon, 2004. *Développement durable et économie sociale : convergences et articulations*, Cahier ARUC-ÉS R-17-2004.

« Le DD implique, du moins sur le plan pratique, de penser les projets, programmes et politiques de développement à partir des trois pôles interdépendants » (Fortin, 2006)²¹.

« Le DD est un principe d'action visant à concilier le développement économique, la cohésion sociale, les impératifs écologiques et la qualité des cadres de vie à travers un ensemble d'objectifs de long terme et de processus de prise de décision concertée » (Mager, 2005)²².

Cette vision du développement durable « exige une révision du cloisonnement sectoriel des enjeux » (Lévesque et Bourque, 2009)²³. Interdépendance, conciliation et concertation, décroisement : la vision tripolaire du développement durable façonne « le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement ».

Bref, se sont Sadler et Jacobs (1990)²⁴ qui synthétisent le mieux ce critère d'intégration des trois principes du DD :

« La durabilité du développement exige des compromis au regard des priorités concurrentielles et interdépendantes, tant entre celles-ci qu'à l'intérieur de chacune d'elles. Toutefois, cette exigence ne doit pas servir de prétexte à l'inertie. Plutôt, elle suggère un traitement équilibré des valeurs et des intérêts, traitement qui doit être discipliné par le contexte même à l'origine de la démarche. Le développement durable, comprend l'atteinte de tous les buts susmentionnés à un degré minimal. En guise de corollaire, ajoutons qu'aucun de ces buts ne devrait sciemment être favorisé ou dévalué au détriment des autres ».

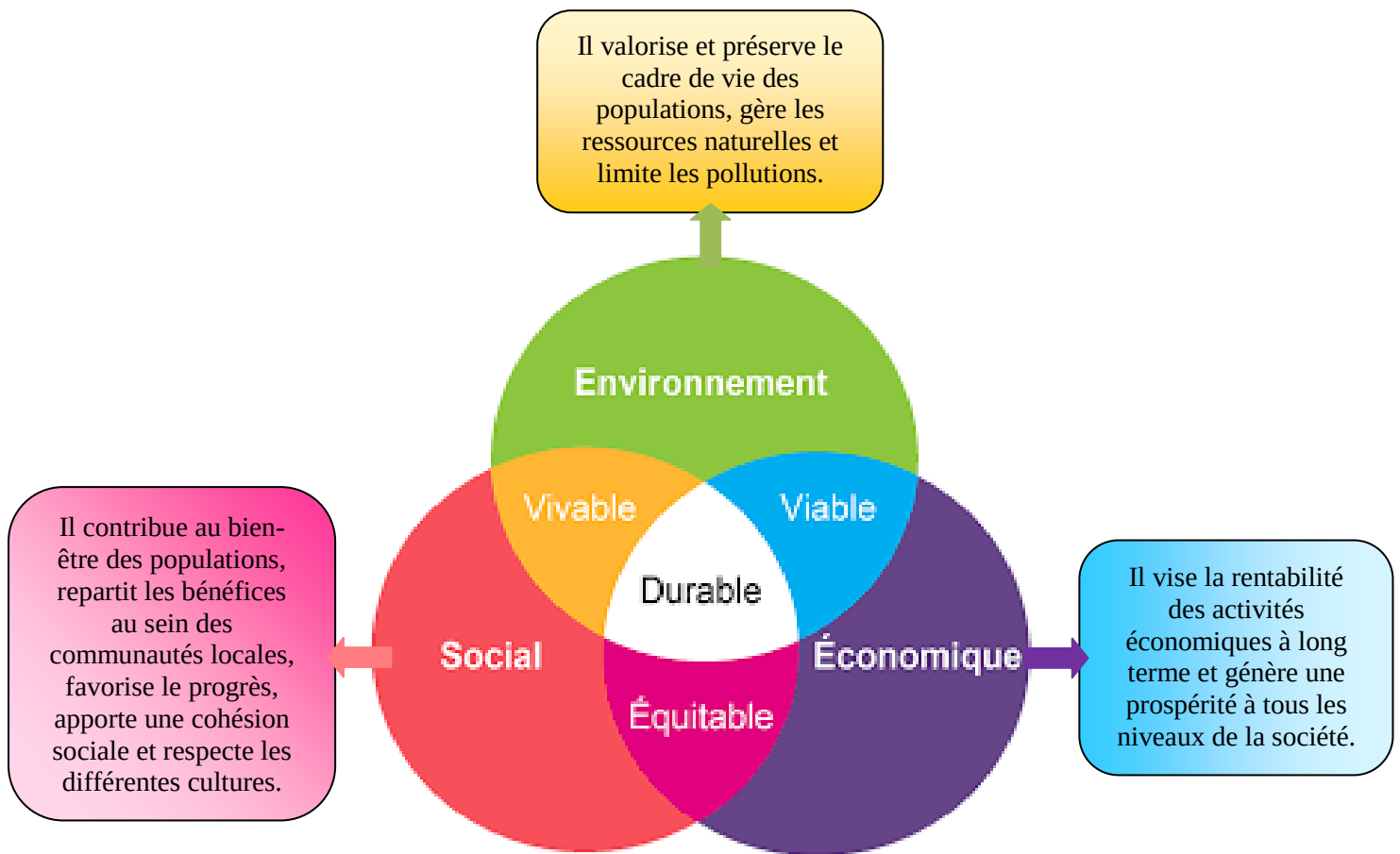
²¹ Fortin M-J., 2006. *Développement durable, justice environnementale et paysage : la qualité du territoire comme enjeu d'équité socio spatiale*, dans M. Tremblay, et al. (dir.), *Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale*. PUQ, p. 267-295

²² Mager C., 2005. *Développement économique durable et système d'indicateurs territoriaux : vers un pragmatisme raisonné*.

²³ Lévesque B. et G-L. Bourque, 2009. *Repenser le modèle québécois de développement*, revue Vie Économique – vol i, no 1 – repenser l'économie du XX^{ème} siècle.

²⁴ Sadler B. et P. Jacobs, 1990. *Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable : la clé de l'avenir*, in *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*. Ottawa : Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale.

Figure 1 : Les trois piliers du Développement Durable (DD)



Source : wikipedia²⁵, 2017 ; modifié, auteur, 2017

Economiquement viable : le DD vise la rentabilité des activités économiques à long terme et génère une prospérité à tous les niveaux de la société ;

Socio-culturellement équitable : le DD contribue au bien-être des populations, repartit les bénéfices au sein des communautés locales, favorise le progrès, apporte une cohésion sociale et respecte les différentes cultures ;

Ecologiquement viable : le DD valorise et préserve le cadre de vie des populations, gère les ressources naturelles et limite les pollutions.

²⁵ Le développement durable, <http://www.wikipedia.org>

B. TOURISME DURABLE

Après la parution de plusieurs documents internationaux sur la promotion du tourisme durable tels que la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (ONU, 1972), la Déclaration de Manille sur le tourisme mondial (OMT, 1980), la Charte du tourisme et le Code du touriste (OMT, 1985), la Charte Mondiale du tourisme durable de Lanzarote (OMT, 1995), le Code mondial d'éthique du tourisme (OMT, 2001) (cf. Annexe I) ; les pays en voie de développement comme Madagascar commencent à s'orienter vers une perspective plus respectueuse, vers le développement durable.

Ainsi, le tourisme durable se concentrera sur sa définition en premier lieu, le programme pour un tourisme durable en second lieu et les douze objectifs d'un programme en faveur du tourisme durable en dernier lieu.

B.1 Définition

Lors de la conférence mondiale sur le tourisme durable à Lanzarote, îles Canaries, plusieurs recommandations ont été produites, ce qui a mené à la constitution de la Charte Mondiale du tourisme durable [Charter on Principles and Objectives for Sustainable Tourism] (Cf. Annexe II). Ainsi, selon le World Travel and Tourism Council (WTTC), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Conseil de la terre (1999)²⁶ :

« le tourisme durable est une forme de tourisme qui répond aujourd'hui aux besoins des touristes et des régions qui les accueillent, tout en protégeant et en améliorant les ressources pour l'avenir. Le tourisme durable mène à une gestion de toutes les ressources de manière à combler les besoins économiques, sociaux et esthétiques tout en préservant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique et le milieu vital ».

D'où il découle que le tourisme durable doit :

- Faire un usage optimal des ressources environnementales qui sont un élément clé du développement du tourisme, en préservant les processus écologiques essentiels et en contribuant à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;

²⁶ World Travel and Tourism Council, Organisation Mondiale du Tourisme et Conseil de la Terre, 1999. *Alliance for Sustainable Tourism*. World Travel and Tourism Council, ECONETT. [<http://www.wttc.org>]

- Respecter l'authenticité socio-culturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant, ainsi que leurs valeurs traditionnelles, et contribuer à la tolérance et à la compréhension interculturelles ;
- Garantir des activités économiques viables à long terme en apportant à tous les acteurs des retombées socio-économiques équitablement réparties, notamment des possibilités d'emploi et de revenus stables, des services sociaux aux communautés d'accueil, et en contribuant à la lutte contre la pauvreté (PNUE et OMT, 2006)²⁷.

Le développement d'un tourisme durable exige la participation éclairée de toutes les parties prenantes concernées, ainsi qu'une volonté politique forte pour garantir une large participation et un large consensus. Assurer la viabilité du tourisme est un processus continu qui exige un contrôle permanent des impacts, et l'introduction de mesures préventives et/ou correctives nécessaires en tant que de besoin. D'ailleurs, le tourisme durable doit également maintenir un haut niveau de satisfaction des touristes et leur permettre de vivre des expériences intéressantes, en les sensibilisant aux problèmes de développement durable et en leur faisant mieux connaître les pratiques de tourisme durable.

B.2 Programme pour un tourisme durable

Il convient, pour définir un programme de développement durable du tourisme, de prendre en compte le concept général de développement durable, la place spécifique du tourisme et des accords conclus sur la scène internationale. Ce programme devra couvrir deux aspects interdépendants de la durabilité du tourisme :

- la capacité du tourisme de se maintenir en tant qu'activité dans le futur, en veillant à ce que les conditions soient réunies pour cela ;
- la capacité de la société et de l'environnement d'absorber et de tirer avantage des impacts du tourisme de façon durable.

Sur cette base, un programme de développement durable du tourisme peut être articulé autour de douze objectifs ayant trait aux impacts économiques, sociaux et environnementaux. Un programme ainsi formulé peut servir de cadre pour élaborer des politiques favorisant un tourisme

²⁷ Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, 2006. *Vers un tourisme durable : guide à l'usage des décideurs*, Paris, Madrid, p. 11

plus durable et qui identifie et reconnaisse les deux axes sur lesquels la politique menée dans ce secteur peut influencer :

- la minimisation des impacts négatifs du tourisme sur la société et l'environnement ;
- la maximisation de la contribution positive et créative du tourisme aux économies locales, à la conservation du patrimoine naturel et culturel et à la qualité de vie des populations d'accueil et des visiteurs.

B.3 Douze objectifs d'un programme en faveur du tourisme durable

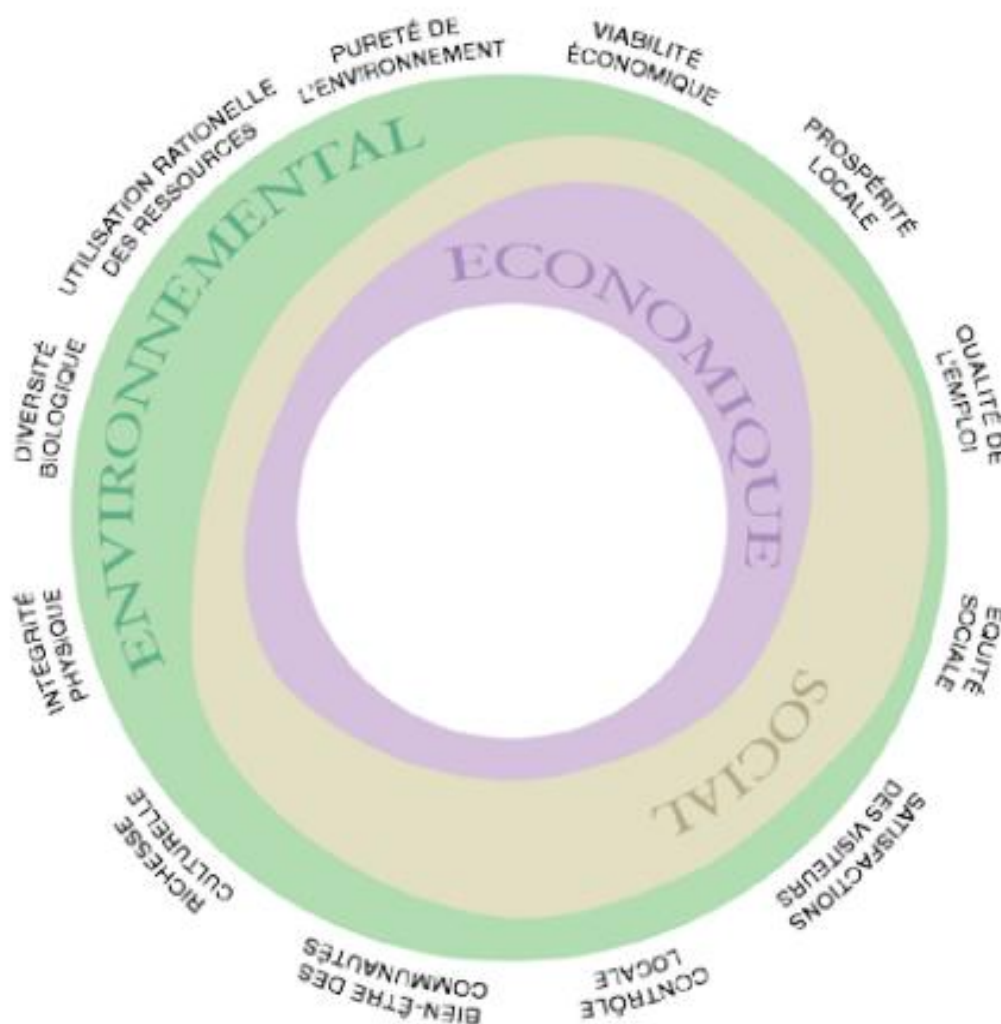
Conformément aux travaux présentés par le PNUE et l'OMT en 2006²⁸, le tourisme durable sera vu comme l'articulation de douze objectifs plus ou moins reliés aux dimensions économique, socio-culturelle et environnementale :

1. Viabilité et compétitivité économique des destinations et entreprises touristiques ;
2. Prospérité économique au niveau local ;
3. Qualité de l'emploi touristique ;
4. Équité sociale et économique au sein des communautés locales ;
5. Satisfaction des visiteurs ;
6. Contrôle local du tourisme ;
7. Bien-être et qualité de vie des communautés locales ;
8. Richesse culturelle ;
9. Intégrité physique des destinations ;
10. Diversité biologique ;
11. Utilisation rationnelle des ressources ;
12. Pureté de l'environnement.

²⁸ Op. cit. Programme des Nations unies pour l'environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, (2006), p. 20

Ces objectifs sont une preuve de la transversalité du concept et de la proximité des trois piliers de base entre eux, ce qui requiert de se placer dans une approche globale du tourisme. En effet, s'assurer du bien-être des populations, par exemple, implique de leur offrir des possibilités de progrès social grâce au tourisme mais dépend également de la gestion environnementale et des ressources locales qui impacte leur cadre de vie. Quant aux questions de qualité de l'emploi touristique et d'équité sociale, elles sont liées à la viabilité économique des entreprises, qui elle-même est liée à un environnement attractif pour des visiteurs. Cette combinaison des objectifs et des dimensions du développement durable a par ailleurs donné lieu à un schéma, qui est désormais utilisé par les acteurs du tourisme durable (cf. figure 2).

Figure 2 : Liens entre les 12 objectifs et les trois piliers du Développement Durable (DD)



Source : PNUE et OMT, 2006²⁹

²⁹ Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, 2006. *Vers un tourisme durable : guide à l'usage des décideurs*, Paris, Madrid, p. 11

Beaucoup de ces objectifs concernent une combinaison de problèmes et impacts environnementaux, économiques et sociaux, comme l'illustrent la figure 2 et les exemples suivants : la viabilité économique est fortement tributaire du maintien de la qualité de l'environnement local ; satisfaire le visiteur, c'est répondre à ses besoins et créer des débouchés (objectif social), mais c'est également crucial pour la viabilité économique ; la richesse culturelle est souvent considérée comme relevant de la sphère sociale du développement durable, mais elle a une énorme influence sur les aspects environnementaux à travers l'environnement bâti et les dimensions culturelles de l'interaction de la société avec la nature ; le bien-être des communautés, qui peut être considéré comme un objectif principalement social, a de fortes corrélations avec la gestion des ressources environnementales, par exemple l'accès à l'eau douce ; les questions de qualité de l'emploi et d'équité sociale, comme la lutte contre la pauvreté, sont étroitement liées aux problèmes de viabilité économique et sociale.

C. ECOTOURISME

L'« écotourisme » est un terme très utilisé dans le milieu touristique de par le monde. Un regard sur les principes de base de ce concept nous aiderait dans la compréhension de la présente étude. Alors, il se focalisera successivement sur ses différentes définitions temporelles, ses caractéristiques, ses composantes ainsi que les quatre méta-principes structurants qui le composent.

C.1 Définitions

La notion d'écotourisme se développe dans la foulée du mouvement environnemental qui a pris forme au début des années 1970. Elle est née de l'intérêt grandissant du public pour l'environnement et les voyages orientés vers le plein air, de la croissante insatisfaction envers le tourisme de masse et de la compréhension et l'acceptation des principes de conservation et de durabilité. Si, à l'origine, le terme évoque la recherche de proximité avec la nature par les touristes, il est de plus en plus associé aux principes du développement durable.

La définition du mot « écotourisme » s'est affermie avec le temps :

- En 1983, Hector Ceballos-Lascurain, cité dans Jonathan Tardif (2003), l'écologiste mexicain ayant donné la première définition de l'écotourisme et le conçoit comme « *un voyage calme et non contaminateur des espaces dont l'objectif est d'étudier et de contempler les paysages, les animaux et les plantes sauvages, ainsi que les manifestations culturelles (actuelles ou passées) que l'on peut trouver dans ces espaces* »³⁰.
- En 1990, le plus grand réseau mondial de l'écotourisme, The International Ecotourism Society (TIES), le définit comme « *un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés* »³¹.
- En 1999, une définition plus ample et plus approfondie est avancée par le professeur Martha Honey comme quoi l'écotourisme est « *un voyage dans des aires fragiles et primitives, généralement protégées, cherchant un impact minimal et (en général) à petite échelle. Il aide à éduquer le voyageur, il fournit des fonds pour la préservation de*

³⁰ Tardif J., 2003. *Écotourisme et développement durable*, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 4 Numéro 1 | mai 2003, p. 2

³¹ The International Ecotourism Society (TIES), 2006. *Global ecotourism factsheet*, Washington DC, USA, Canopy Development, 6 p.

l'environnement, il bénéficie directement au développement économique et à la souveraineté des communautés locales, et enfin il stimule le respect des différentes cultures ainsi que des droits humains »³².

- En 2008, l'Organisation Mondiale du Tourisme a déclaré par le biais de son secrétaire général de l'époque, Mr Francesco Frangialli, que « *l'écotourisme se veut d'être une réponse durable à l'inquiétante montée d'un tourisme de masse insuffisamment conscient des menaces qu'il fait peser sur l'environnement* »³³.
- A Madagascar, selon la Loi n°028/2008 du 29 Octobre 2008 portant refonte du Code de gestion des aires protégées³⁴, l'écotourisme est « *un tourisme responsable et durable basé sur la conservation du patrimoine naturel et socio-culturel, soucieux d'assurer la pérennité des écosystèmes en respectant l'environnement et les populations tout en assurant une redistribution équitable des retombées économiques* ».

D'après ces quelques définitions de l'écotourisme, celle prônée par Conservation International (CI) correspond exactement à notre cas, à savoir :

« Une forme de tourisme qui s'inspire avant tout de l'histoire naturelle d'une région, notamment de ses cultures autochtones... L'écotourisme nécessite aussi une gestion active de la part du pays ou de la région d'accueil, qui prend l'engagement d'établir et de maintenir les sites de concert avec les résidents locaux, d'assurer une commercialisation appropriée, d'assurer l'application de la réglementation et d'affecter les recettes de l'entreprise au financement de la gestion des terres et au développement communautaire » (Ziffer, 1989)³⁵.

C.2 Caractéristiques de l'écotourisme

L'Organisation mondiale du tourisme et le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (OMT et PNUE, 2002)³⁶ ont essayé de résumer les caractéristiques générales de l'écotourisme durant le premier Sommet mondial de l'écotourisme qui s'est tenu au Québec en 2002 (cf. Annexe III), à savoir :

- L'écotourisme contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel ;

³² Op. cit. Tardif Jonathan, 2003, p. 3

³³ Organisation Mondiale du Tourisme, *Faits saillants du tourisme*, 2008

³⁴ République de Madagascar, 2008, *Code de gestion des aires protégées*, Présidence de la République, p. 2

³⁵ Ziffer K., 1989. *Ecotourism : the uneasy alliance*. Washington D.C.: Ernst and Young.

³⁶ Op. cit. Programme des Nations unies pour l'environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, (2006), 238 p.

- L'*écotourisme* inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être ;
- L'*écotourisme* propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel ;
- L'*écotourisme* se prête mieux à la pratique du voyage individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes.

C.3 Composantes de l'écotourisme

L'écotourisme est une forme de tourisme qui respecte une éthique dont les composantes sont le respect de l'écologie prônant la protection de la nature et les retombées directes aux populations locales leur permettant de contribuer à leur bien-être. Il est caractérisé par divers principes qui permettent de l'orienter vers un « *modèle de développement* » (Goodwin, 2012)³⁷ répondant à la volonté affichée de joindre croissance économique, lutte contre la pauvreté et protection des ressources naturelles.

Les principes de l'écotourisme consistent à :

- Organiser des visites pour des groupes restreints afin de minimiser les impacts et maximiser l'expérience ;
- Valoriser et interpréter le patrimoine naturel et culturel afin de protéger la biodiversité et de sensibiliser aux enjeux de la conservation ;
- Produire des revenus directs pour couvrir les frais de fonctionnement des aires protégées et aider à la conservation du site ;
- Faire participer et impliquer les différents acteurs dans la planification, le développement, la gestion et le suivi des activités écotouristiques pour favoriser le développement économique et socio-culturel des populations d'accueil ;
- Générer des fonds pour appuyer des projets communautaires et collectifs, ainsi que pour des initiatives et des programmes de conservation.

³⁷ Goodwin H., 2002. *Le tourisme au service des pauvres: une nouvelle approche pour la lutte contre la pauvreté*, présenté dans le cadre du séminaire de l'OMT sur Le tourisme : catalyseur de développement durable en Afrique, Nigéria.

Dans cette optique, l'écotourisme est un outil pour mettre en œuvre le développement durable qui se base sur la volonté d'intégrer une réflexion sur trois composantes « *économique, sociale et environnementale* » dans toute activité humaine, afin de garantir aux générations futures les mêmes chances qu'à celles qui les ont précédées (Sarrasin, 2007)³⁸.

Trois dimensions constituent, alors, l'essence même du concept d'écotourisme (Tardif, 2003)³⁹ :

- *Un tourisme axé sur la nature* : la destination est généralement un milieu naturel non pollué dont les attraits sont la biodiversité, la faune et la flore. L'environnement naturel est intimement lié à l'écotourisme et trois principaux éléments y sont associés : l'expérience, le style et le lieu ;
- *Une composante éducative* : l'accent est mis sur l'interprétation du patrimoine naturel et culturel, ainsi que la sensibilisation aux enjeux de la conservation à travers une médiation à l'environnement. Bien que tout tourisme axé sur la nature implique un certain degré d'apprentissage, ce sont l'éducation et l'interprétation qui servent d'éléments clés et de caractéristiques à l'écotourisme ;
- *Un besoin de durabilité* : l'activité doit être vue comme une tension dynamique et évolutive dans le temps de par son apport à l'économie locale et son support à la conservation. Considérant que le tourisme est la plus importante industrie au niveau international, son potentiel à contribuer au développement durable est substantiel (Hunter, 1997)⁴⁰.

A partir de ces éléments, l'objectif principal de l'écotourisme est, ainsi, de découvrir ou faire découvrir la nature, des paysages ou des espaces particuliers, tout en respectant les écosystèmes, voire en contribuant à les restaurer.

³⁸ Sarrasin B., 2007. *Quelques dimensions politiques de l'écotourisme : l'attractivité de la nature n'est pas « naturelle »*, Etudes caribéennes.

³⁹ Op. cit. Tardif Jonathan, 2003

⁴⁰ Hunter C., 1997. *Sustainable Tourism as an Adaptive Paradigm*, in *Annals of Tourism Research*, vol. 24, no 4, p. 850-867

C.4 Quatre méta-principes structurants de l'écotourisme :

Selon Gagnon et Gagnon (2006)⁴¹, les quatre méta-principes structurants de l'écotourisme sont :

- (i) Valorisation de la conservation de l'environnement. Ceci implique d'établir des contraintes de fréquentation selon la capacité des régions hôtes (Boo, 1990)⁴² ;
- (ii) Contribution équitable au développement économique local. « *L'écotourisme deviendrait donc un vecteur de développement justifiant la conservation de l'environnement pour des fins d'activités économiques* » (...) il présuppose une répartition des profits et des risques : la contribution de l'écotourisme à un développement économique plus équitable, à toutes les échelles spatiales et catégories sociales, sous-tend une politique de redistribution de la richesse entre le local, soit la communauté hôte, le national, soit les gouvernements supérieurs, et l'international, soit les opérateurs privés »
- (iii) Prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes. « *il est de coutume d'oublier les territoires que les gouvernements veulent élever au rang de parcs nationaux ou de réserves mondiales de la biosphère, compte tenu de leur état exceptionnel et exemplaire pour les générations futures, ont d'abord eu comme « gardiennes » ancestrales les communautés locales ou les habitants du territoire* » (Barkin, 2003)⁴³ ;
- (iv) Génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable. « *l'écotourisme ne devrait donc pas se limiter à offrir un contact avec un milieu naturel et culturel unique, mais aussi s'assurer de générer un comportement éthique* (Dawson, 2001) et responsable (OMT, 2002) et une expérience touristique imprégnée d'authenticité et d'ouverture culturelle ».

Alors, le croisement des méta-principes structurants de l'écotourisme et les approches du développement durable (DD), se présente par des points de vue de l'écologie, d'économie, d'humanisme et enfin de la gouvernance territoriale (Cf. Tableau 1).

⁴¹ Gagnon C. et S. Gagnon (Sous dir), 2006. *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, Canada, Presses de l'Université du Québec, 437 p.

⁴² Boo E., 1990. *Ecotourism : The Potentials and Pitfalls*, World Wildlife Fund: Washington, D.C.

⁴³ Barkin D., 2003. *Alleviating Poverty Through Ecotourism : Promises and Reality in the Butterfly Reserve of Mexico*. Environment, Development and Sustainability 5, p. 371-382

Tableau 1 : Croisement des méta-principes d'écotourisme et des approches de DD

	<i>Écologiste</i>	<i>Économiste</i>	<i>Humaniste</i>	<i>Gouvernance territoriale / planificatrice</i>
Valorisation de la conservation de l'environnement	• Valeur intrinsèque de la nature et de la biodiversité et non prélèvement • Parcs / aires protégées / échantillon national	• La rentabilisation économique justifie la conservation	• Protection du patrimoine naturel et culturel pour les générations à venir	• Souveraineté locale sur la gestion des ressources naturelles, où les populations sont gardiennes des milieux naturels
Contribution équitable au développement économique		• Nouveaux produits et secteur privé • Consommateur = moteur écotouristique • Reconversion	• Partage des bénéfices en faveur du développement local	• Gestion éthique démocratique • Intégration aux plans de développement • Normes juridiques
Réponse aux besoins des communautés		• Création d'emploi	• Amélioration de la qualité de vie • Préservation de l'identité culturelle et des pratiques • Valorisation des savoirs vernaculaires • Équité et justice	• Planification intégrant Communauté locale et besoins des touristes • Acceptation / Initiation des projets par le local • <i>Empowerment</i>⁴⁴ • Participation citoyenne
Génération d'une expérience touristique	• Impact nul	• Besoins d'évasion des urbains	• Voyageur responsable • Source d'information et d'éducation	• Atténuation des usages conflictuels • Faible impact de l'activité

Source : Gagnon et Gagnon⁴⁵, 2006

⁴⁴ Responsabilisation

⁴⁵ Gagnon C. et S. Gagnon (Sous dir), 2006, *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, Canada, Presses de l'Université du Québec, p. 28

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La méthodologie adoptée suit les principales étapes d'une étude scientifique et comporte deux phases, à savoir : la phase exploratoire d'une part, et la phase formelle d'autre part.

D. LA PHASE EXPLORATOIRE

La phase exploratoire explicite l'investigation bibliographique et webographie ainsi que l'élaboration du protocole de l'étude.

D.1 Investigation bibliographique et webographie

La recherche bibliographique est indispensable. Elle est la première étape qui a été menée. Les analyses bibliographiques sont orientées sur la localisation de la zone d'étude, les études déjà réalisées sur le terrain, et les méthodes de travail qui pourraient être adoptées.

Cette investigation bibliographique se joue sur un double objectif : d'une part, synthétiser les études déjà faites sur le site éducationnel et écotouristique de Mandraka. Ainsi, la consultation des centres de documentation et des divers sites Internet susceptibles de détenir les informations a été nécessaire, à savoir, la bibliothèque de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques notamment au département des Eaux et Forêts, pour les documents se rapportant à la zone d'étude et les recherches antérieures effectuées, les centres de documentation et d'information particulièrement la bibliothèque universitaire d'Antananarivo, la bibliothèque du département économie, la bibliothèque du département géographie, la bibliothèque de la Faculté des Sciences, la Bibliothèque du Ministère du Tourisme, le Centre d'information technique et économique (CITE), l'Institut National des Statistiques (INSTAT), l'Office National pour l'environnement (ONE) ainsi que l'Institut français de Madagascar (IFM).

Concernant la webographie, des recherches d'informations sur Internet ont été aussi faites. Les documents consultés concernent l'écotourisme au niveau mondial, surtout à Madagascar et particulièrement dans le site éducationnel et écotouristique de Mandraka. Cette étape a permis de découvrir et de comprendre le contexte global de l'écotourisme ainsi que sa problématique.

D'autre part, recouper et compléter les informations relevées sur terrain puis les comparer avec les résultats d'antécédentes études. Cette phase a été alors effectuée après les travaux sur terrain.

Cette investigation bibliographique, ainsi réalisée tout au long de l'étude, forme la base même de l'étude et constitue une balise pour bien cerner le cadre du travail. La démarche se fait comme suit :

- Visite des centres de documentation et d'information et navigation sur des sites Internet ;
- Elaboration des fiches de lecture suivie d'une classification des documents de par la pertinence des informations contenues ;
- Préparation et élaboration du questionnaire ;
- Récapitulation et synthèse des données déjà connues sur le sujet ;
- Confrontation des connaissances existantes avec les données obtenues sur terrain.

D.2 Elaboration du protocole de l'étude

L'élaboration d'un protocole de l'étude a été impérative afin de la donner une vision globale et faciliter la collaboration avec l'organisme d'accueil qui n'est autre que le département des Eaux et Forêts de l'Ecole supérieure des sciences agronomiques de l'université d'Antananarivo. Il contient le contexte déterminant l'objet de l'étude ; le choix du site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka ; le choix du sujet à traiter ; la problématique ; les questions de recherche ; la mise en évidence de l'objectif global et les objectifs spécifiques qui en découlent ; les hypothèses de recherche ; et la détermination des résultats attendus.

Le protocole de l'étude sert donc de guide pour son cadrage et aide à la conception du questionnaire.

E. PHASE FORMELLE

La phase formelle traite successivement l'entretien avec les personnes ressources, le cadre de l'enquête et l'enquête par questionnaire.

E.1 Entretien avec les personnes ressources

Une visite de courtoisie est effectuée auprès des autorités locales pour une concertation sur la zone d'étude. Les entretiens ont pour but de recueillir le maximum d'information sur la zone d'intervention de la recherche, ainsi que leur vision globale sur la situation de l'écotourisme. Les personnes ressources ont été d'une aide précieuse sur l'obtention d'informations nécessaires, puis à la recommandation d'autres personnes ressources à enquêter.

La collaboration avec le chef du *fokontany*⁴⁶ de Mandraka, le chef de site du site éducationnel et écotouristique de Mandraka et le président de l'association Saha Maintsoanala permet de faciliter la réalisation de l'étude. Avant de procéder à la phase formelle, il a été utile de faire des visites auprès de ces derniers afin de recueillir leurs points de vue sur les opportunités de développement de l'écotourisme pour les populations locales et riveraines du site éducationnel et écotouristique de Mandraka.

En ce qui concerne l'identification de ces personnes ressources, les groupes stratégiques ou personnes clés sont l'ensemble des individus qui peuvent fournir des informations importantes et nécessaires à la réalisation de la recherche et aboutir à un résultat fiable (Diallo, 2011)⁴⁷.

Les personnes ressources sont le Chef *Fokontany*, le Chef du site Saha Maintsoanala, le *Tangalamena* ou l'Aîné du village, tous les membres de l'association Saha Maintsoanala de Mandraka et enfin une personne non membre de l'association en question. Alors, ces personnes ressources ont été interviewées par le biais de la technique de l'Interview Semi-Structuré (ISS) afin d'avoir des informations précises et fiables en mettant en évidence ses importances (Cf. Tableau 2).

⁴⁶ Le *fokontany* est le plus petit arrondissement administratif de Madagascar ; c'est une subdivision de la commune. En milieu rural, le *fokontany* est composé de plusieurs villages.

⁴⁷ Diallo A., 2011. *Participation des populations au développement local : cas de la commune rurale de Koumban*, préfecture de Kankan (Guinée). Mémoire online.

Tableau 2 : Identification des personnes ressources pour l'interview semi-structuré

Attribut connu	Nb	Importance	Informations collectées
Chef Fokontany	1	Capable de parler sur le processus de développement de leur communauté Mieux indiqué à connaître la pérennité et les facteurs de motivation de la population dans leurs structures	Monographie du <i>fokontany</i> : nombre total d'habitants, infrastructures existantes, le nombre des hameaux ; Activités économiques de la population Projets et associations ayant déjà existés dans la localité Applications et motivation de la population dans les projets : raison d'échec,...
Chef du site Saha Maintsoanala	1	Apte à répondre sur la volonté de la localité dans les actions de conservations et au courant des divers projets ayant existés	Projets ayant déjà été élaborés pour la conservation : objectif, mécanisme, nombre de participants, pérennité et facteurs de participation Impacts constatés suite aux divers projets.
Tangalamena ou Aîné du village	1	Capable de fournir de nombreuses informations sur l'historique du village et sur la façon de penser et d'agir de la population	Historique du village de Mandraka (activités, ...) Projets ayant déjà existés dans la localité et motivation de la population à y participer Impacts observés à partir des passages des projets et attente de la population
Membres actuel de l'association Maintsoanala pour l'écotourisme et la conservation	11	Intéressant en termes de connaissances du milieu, des stratégies de développement de l'écotourisme et de la vulnérabilité de la population.	Le mécanisme de l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka Evolution constatée au niveau de la localité et relation avec le projet d'écotourisme. Facteurs de pérennité ou d'échec du projet d'écotourisme, motivation de la population.
Non membre de l'association Maintsoanala	1	Capable d'émettre des points de vue sur la relation projet-participation-impact.	Projets ayant déjà existés : mécanismes, participants, motivations, impacts retenus, points forts et points faibles, importance.

Nb : Nombre

Source : Auteur, 2017

D'après ce tableau, nous avons constaté que le plus important est d'interviewer et d'enquêter en même temps toutes les personnes membres de l'association Maintsoanala de Mandraka (Cf. Annexe V). Ces derniers sont les responsables directes de l'écotourisme dans le site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka tant sur le plan de conservation que sur le plan de développement.

E.2 Cadre de l'enquête

L'enquête consiste à recueillir des informations auprès des personnes physiques. Une enquête peut être faite de trois (3) façons : par discussion informelle, par discussion formelle et par questionnaire (Ramamonjisoa, 1996)⁴⁸.

Chaque type d'enquête présente ses caractéristiques propres et est utilisé en fonction des informations voulues :

- une enquête informelle est surtout utilisée pour obtenir des informations sur la seule personne. Les conversations se font d'une manière très détendue et les questions posées ne suivent pas un ordre chronologique. Le but n'est ni de confirmer, ni d'infirmer des hypothèses (Ramamonjisoa, 1996)⁴⁹ ;
- une enquête formelle, quant à elle, est faite quand les informations voulues concernent un sujet bien déterminé. La discussion formelle est proche de l'entretien semi-directif en ce sens que le chercheur dispose d'un guide d'entretien pour conduire l'enquête ;
- une enquête par questionnaire consiste à poser à un ensemble de répondants, le plus souvent représentatif d'une population, une série de questions relatives à un certain point. Ce type d'enquête possède comme principal atout la possibilité de quantification des données à des fins de corrélation ou autre. Ainsi, l'enquête par questionnaire contribue à confirmer ou à infirmer une hypothèse de départ sur la population donnée (Ramamonjisoa, 1996)⁵⁰.

Alors, il s'avère primordial de préparer un questionnaire (Cf. Annexe IV) pour faciliter les procédures d'enquête auprès des personnes cibles. L'enquête par questionnaire consiste à recueillir les informations qualitatives et quantitatives sur le développement de l'écotourisme surtout au niveau local.

⁴⁸ Ramamonjisoa B., 1996. *Méthodes d'enquêtes. Manuel à l'usage du Patricien*, Manuel Forestier n°1, Université d'Antananarivo, ESSA, Département des Eaux et Forêts, p.3

⁴⁹ Ibid., p. 3

⁵⁰ Op. cit, p. 3

E.3 Enquête par questionnaire

L'enquête est un procédé de collecte de données à l'aide des questions préétablies dans un questionnaire préparé à l'avance auprès des échantillons choisis. Pour cela, un protocole d'enquête ne peut être conçu que sur la base d'un échantillon préalablement bien défini et qui doit rester suffisamment grand (Remon et Nkuku, 2006)⁵¹.

Elaboration d'un questionnaire : Les informations obtenues lors des recherches bibliographiques ont permis de concevoir un questionnaire d'enquête pour réaliser l'étude. Les questions posées s'appuient alors sur les indicateurs des hypothèses.

Test du questionnaire et conduite d'enquête : Le questionnaire est établi suite aux investigations bibliographiques, et qui est en relation avec les objectifs à atteindre de l'étude, a fait l'objet d'un test auprès de deux membres de l'association Maintsoanala afin d'évaluer sa cohérence et sa pertinence. De ce fait, certaines questions ont fait l'objet de reformulation ou de changement voire une suppression dans le cas d'une redondance.

⁵¹ Remon M. et C. Nkuku, 2006. *Enquête socio-économique des ménages à Lubumbashi (2002)*. Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines, no 54 (avril), p. 95-106

SECONDE PARTIE :
ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA
DE MANDRAKA

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDES

Pour la réalisation de notre travail, la présentation de la zone d'études se divise en trois parties bien distinctes et explicite successivement le milieu physique, ensuite le milieu biologique et enfin le milieu socio-économique.

F. MILIEU PHYSIQUE

Le milieu physique concerne la situation géographique, le climat, la géologie et la géomorphologie, l'hydrologie et enfin les sols.

F.1 Situation géographique

Le site de Mandraka se trouve à 65 km d'Antananarivo à l'Est d'Antananarivo, au bord de la route nationale n°2 (RN2) reliant la capitale à la ville de Toamasina. La région se trouve sur la première falaise orientale de Madagascar (Leemann, 1989)⁵² à une altitude moyenne de 1.200 m et repérée entre les latitudes 18°53'-18°55' Sud et les longitudes 47°54' - 47°56' Est.

L'ESSA-Forêts⁵³ en est le responsable en application d'une convention passée avec le Ministère des Eaux et Forêts et signé lors de l'inauguration du site le 17 décembre 2013. C'est un site de recherche, d'application qui a été transformé en site éducationnel et écotouristique. Il est géré par l'ESSA-Forêts en collaboration avec la Communauté locale de base (COBA).

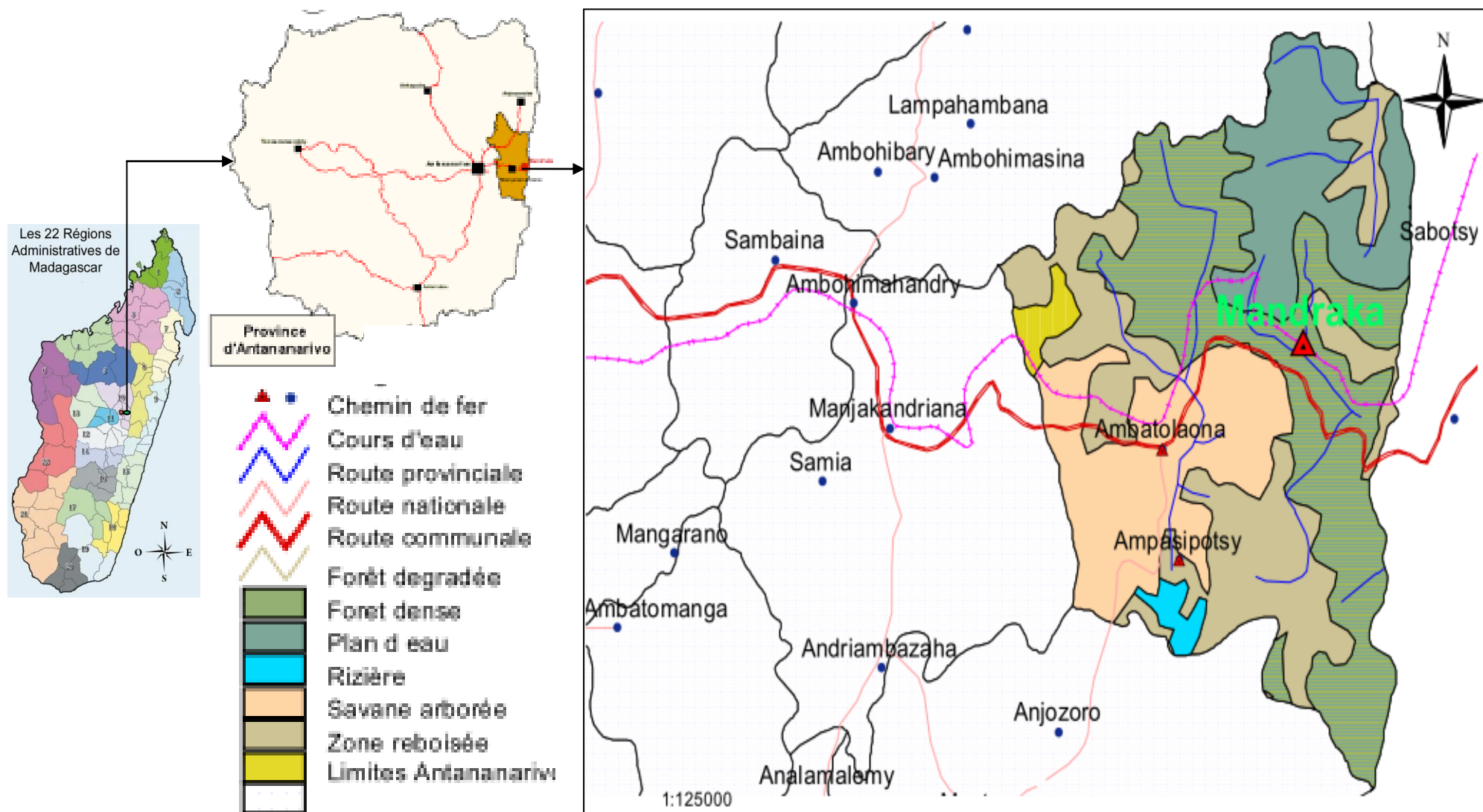
Administrativement, le *fokontany*⁵⁴ de Mandraka où se trouve le site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala, appartient à la Commune d'Ambatolaona, District de Manjakandriana dans la Région Analamanga, Province d'Antananarivo. Il est limité au Nord par le *fokontany* d'Andasibe, au Sud-Ouest par le *fokontany* d'Ambatolaona Est, au Sud-Est par le *fokontany* de Tsarahonenana, à l'Est par le *fokontany* de Mahasoa et à l'Ouest par les *fokontany* d'Ambatolaona Est et d'Ambatolaona Ouest (Cf. Carte 1).

⁵² Leemann E., 1989. *Etude de l'évolution des défrichements dans la région de Mandraka 1967-1987*, in Akon'ny Ala n°2, ESSA-Forêts, Antananarivo, p 15-22

⁵³ L'Ecole supérieure des sciences agronomiques, département des Eaux et Forêts de l'Université d'Antananarivo.

⁵⁴ Le *fokontany* est le plus petit arrondissement administratif de Madagascar ; c'est une subdivision de la commune. En milieu rural, le *fokontany* est composé de plusieurs villages.

Carte 1 : Localisation du site éducationnel et écotouristique de Mandraka



Source : Auteur, 2017

F.2 Climat

Etant donné que la région se trouve sur la première falaise orientale sous l'influence directe de l'Alizé, un microclimat typique, qui représente à la fois l'aspect climatique des Hautes Terres et celui de la côte orientale, est observé. Aussi, les normales de températures et de précipitations entre les années 1951 et 1980 recueillies auprès du service de la météorologie d'Ampandrianomby ont permis de caractériser le climat de la région (Cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Données climatiques de Mandraka [1951-1980]

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Température (°C)												
T min	15,1	15,2	14,6	13,4	11	8,8	8,6	8,3	9,6	11,5	13	14,5
T max	25,3	25	24,3	23,7	21,7	19,5	18,7	19,6	21,7	24,8	25,5	25,9
T moyennes	20,2	20,1	19,5	18,6	16,4	14,2	13,7	14	15,7	18,2	19,3	20,2
T min absolue	10,4	10,8	8,4	4,6	4,8	0,2	0,4	1	3	4,8	7	8,8
T max absolue	31	29,8	31	30,1	28,8	25,2	25,2	27	28,5	31,5	32	32
Précipitation (mm)												
P normale	386,8	369,6	351	111	66,8	64	91,7	119,9	51,8	86,7	232,8	369,3
Nombre de jours	19	17	19	11	9	10	12	12	8	8	14	18
Max de 24h	142,7	140,6	267,2	95,7	48,30	37,3	50,4	50,4	60,9	54,1	105,7	123,7
Date du max	14/54	14/42	12/75	09/75	05/66	10/73	21/75	23/58	09/66	19/72	18/72	13/78
Humidité relative (%)												
Normale de 7h	91	92	93	93	93	93	92	93	91	90	91	91
Normale de 12h	72	73	76	74	75	78	78	75	66	61	64	68
Normale de 17h	84	84	86	86	88	90	88	84	80	76	79	83
Moyenne	82	83	85	84	85	87	86	84	79	76	78	81

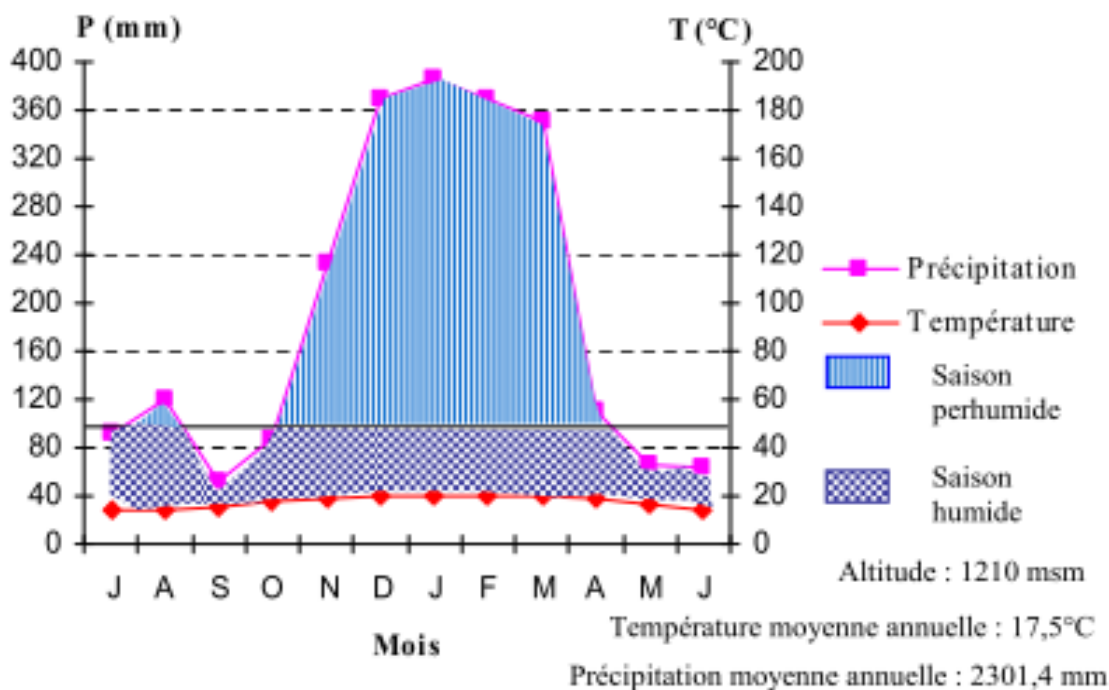
Source : Service de la météorologie d'Ampandrianomby, 2017

Compte tenu de sa localisation sur les Hautes Terres malagasy, il fait relativement frais à Mandraka. La température moyenne annuelle avoisine les 17,5 °C. Les mois les plus chauds de l'année sont les mois de décembre et janvier (20,2 °C). Tandis que le mois le plus frais s'observe en juillet où la température moyenne descend jusqu'à 13,7 °C.

La précipitation moyenne annuelle est de l'ordre de 2.301,4 mm répartie sur 157 jours. Une pluviosité marquée s'enregistre pendant les mois de décembre en mars dont le mois le plus pluvieux est repéré en janvier (386,8 mm). La plus faible précipitation est recensée en septembre avec 51,8 mm.

Par ailleurs, l'altitude relativement élevée confère également une humidité relative moyenne annuelle de 82,5 % à la région. Néanmoins, la plus faible valeur de cette humidité relative (76 %) se remarque en mois d'octobre, période où la température commence à monter alors que les jours de pluie s'annoncent déficients. L'humidité relative s'élève jusqu'à 93 % (la plus élevée) pendant la matinée puis baisse généralement le midi pour remonter le soir. Le climadiagramme de Walter et Lieth résume ces caractéristiques climatiques (Cf. Figure 3).

Figure 3 : Diagramme ombrothermique de la région de Mandraka selon Walter et Lieth (1967)



Source : Service de la météorologie d'Ampandrianomby, 2017

D'après ce diagramme, il est démontré que le mois écologiquement sec n'existe pas dans la région. La pluviométrie est toujours supérieure au double de la température. La saison perhumide domine largement dans l'année, ce qui s'explique par les pluies abondantes et permanentes apportées par l'alizé. Sous l'effet de l'altitude et l'humidité relative élevées, la température s'abaisse.

Par conséquent, la région est soumise à un climat tropical humide frais ou climat tropical de moyenne altitude.

F.3 Géologie et géomorphologie

Les formations géologiques du socle cristallin, occupant les 2/3 de l'île, définissent les roches mères à partir desquelles se sont évoluées les unités paysagiques observées à Mandraka. En effet, les reliefs de la zone sont en général portés par des granites migmatitiques. Le manteau d'altération est plus ou moins épais, reconnu dès 60 cm de profondeur.

Mandraka présente un relief très accidenté. Les pentes sont généralement fortes dépassant 50 % voire même 90 %. L'exiguïté très marquée des bas-fonds et l'encaissement des réseaux hydrographiques font état de la caractéristique du relief et de la topographie de la zone. En effet, selon Randriamboavonjy⁵⁵ (1996) : « *le flanc Est est marqué par un escarpement de failles avec des reliefs vigoureux* ». Par ailleurs, ils sont caractérisés par des versants à pente très forte. Les « *lavaka* » sont pratiquement absents.

Les styles de dissection des reliefs caractérisés par des versants très pentus, l'absence pratique de basfonds, les altitudes élevées, font qu'il y a de puissants reliefs dont des reliefs résiduels lorsqu'il y a affleurements rocheux et des reliefs de dissection lorsque l'horizon d'altération est profond. Ces reliefs vigoureux sont aussi appelés des reliefs multifaces ou des reliefs polyédriques (Rajoelison *et al.*, 2007)⁵⁶. Par ailleurs, la présence de collines disséquées, moins élevées que les reliefs vigoureux, est aussi remarquée même si elles n'occupent qu'une superficie assez réduite.

⁵⁵ Randriamboavonjy J-C., 1996. *Les principaux pédopaysages à Madagascar*. Série n°3 de l'ESSA-Forêts.

⁵⁶ Rajoelison L.G., Randriamboavonjy J-C., Razafindramanga M., Rabenilalana F.M. et H. Rakoto Ratsimba, 2007. *Aménagement participatif d'un bassin versant de la Mandraka, Madagascar*. Rapport Final, Antananarivo, 41 p.

F.4 Hydrologie

La région ne manque pratiquement pas de ressources en eau grâce aux multiples ruisseaux qui puisent leurs sources dans la forêt. En outre, la rivière « *la Mandraka* » assure une grande part des besoins en eau de la région. En effet, elle tient un double rôle : l'usage quotidien (lessive, pêche,...) de la population locale et l'alimentation du barrage hydroélectrique de la JIRAMA⁵⁷ se trouvant en aval. Ainsi, la couverture forestière assure la pérennisation du réservoir hydrique. Mais il faudrait noter que la vitesse préoccupante de déforestation dans la région risque de mettre en péril non seulement les ressources forestières mais aussi et surtout les ressources en eau de la région.

F.5 Sols

Les sols des Hautes Terres sont généralement ferrallitiques mais les types peuvent varier suivant la géomorphologie de la zone en question. Aussi, du fait de la topographie accidentée, le rajeunissement des sols se fait constater à la suite des érosions successives. Effectivement, les sols rajeunis et fortement rajeunis se rencontrent sur les pentes marquées (Randriamboavonjy, 1996)⁵⁸.

A Mandraka, les sols ferrallitiques rajeunis et pénévolus prédominent dans la zone. Toutefois, suivant la pente, les sols ferrallitiques à structure polyédrique se rencontrent sur des convexités et des pentes moyennes tandis que les sols peu évolués font surface sur des pentes très raides. Sous couvert végétal (forêt naturelle, reboisement,...), ils sont couverts d'une couche d'humus assez profonde et plus ou moins décomposée. Ces sols sont sensibles à l'érosion car ils sont friables et peuvent s'effondrer facilement.

⁵⁷ *Jiro sy Rano Malagasy*, une société d'Etat Malgache qui approvisionne l'eau et l'électricité à Madagascar

⁵⁸ Op. cit.

G. MILIEU BIOLOGIQUE

Le milieu biologique se concentrera sur la flore et la végétation du site éducationnel et écotouristique de Mandraka d'une part, et sur la faune dudit site d'autre part.

G.1 Flore et végétation

On distingue trois types de formations forestières : les forêts naturelles primaires, les formations secondaires et les forêts artificielles.

G.1.1 Forêts naturelles primaires

La végétation naturelle présente une forêt dense humide sempervirente de moyenne altitude et de montagne du centre (IEFN, 1996)⁵⁹ se caractérisant par :

- Une densité élevée et leur diversité floristique : il y a au moins 32 familles, 71 genres et 113 espèces (Rajaonarisoa, 2002)⁶⁰ ;
- Leurs structures : forêts pluristratifiées avec une strate supérieure composée d'*Hypericaceae*, *Loganiaceae* et de *Moraceae*, une strate moyenne constituée par des *Euphorbiaceae*, des *Rubiaceae* et des *Cunoniaceae*. Ces deux dernières familles sont les plus abondantes, tant en nombre d'individus qu'en nombre des espèces (Rajaonarisoa, 2002)⁶¹. Le sous-bois est dense et varié. L'élément physionomique le plus marquant est représenté par la végétation épiphytique, mousses et lichens surtout ceux qui entourent les végétaux ligneux. La particularité de la strate inférieure est la dominance des palmiers (*Dypsis baronii*), des fougères (*Asparagus sp*, *Asplenium sp*) et des *Acanthaceae*.

⁵⁹ Inventaire Ecologique et Forestier National (IEFN), 1996. *Situation de départ, problématique, objectifs, méthodes, résultats, analyses et recommandations*, Direction des Eaux et Forêts, DFS Deutsche Forest service GmbH, 126 p.

⁶⁰ Rajaonarisoa L., 2002. *Contribution à la constitution d'une base de données par l'étude de l'évolution de l'occupation des sols entre 1949 et 1996. Cas de Mandraka*. Mémoire de fin d'études, ESSA-Forêts, Université d'Antananarivo, 101 p.

⁶¹ Ibid.

G.1.2 Forêts secondaires

La forêt secondaire est issue d'une succession végétale après l'enlèvement de la forêt originelle à divers degrés de perturbation (Chokkalingam et De Jong, 2001)⁶². Un aperçu de la végétation montre qu'elle est majoritairement composée de forêts secondaires dont certaines ont mêmes évoluées à l'état de savane. Beaucoup de terres défrichées sont abandonnées après quelques années de cultures, faisant place à des jachères en friche.

Selon leur degré de perturbation, deux types de formations secondaires sont observées, ces formations sont classées sous le terme de « *ramarasana* » par la population locale :

- Dans le premier type il y a les « *savoka* » dominées par les espèces pionnières de tempérament héliophile telles *Acacia dealbata* (Mimosaceae), *Trema orientalis* (Ulmaceae), *Harungana madagascariensis* (Clusiaceae), et des espèces envahissantes comme *Lantana camara* (Verbenaceae) ;
- Dans le deuxième type, il y a les « *savoka* » à dominance d'espèce acidifiante telle que *Phillipia sp* (Ericaceae) (Cf. Carte 2).

G.1.3 Forêts artificielles

Ces reboisements ont surtout été entrepris au sein de l'arboretum. Elle est composée d'espèces introduites de différentes provenances et d'espèces autochtones. Les espèces introduites sont composées entre autres par : *Araucaria spp* (Araucariaceae), *Cupressus spp* (Cupressaceae), etc.

En dehors de l'arboretum, *Eucalyptus spp* (Myrtaceae) est la plus rencontrée pour ses usages multiples : vente, production de charbon, construction. La vente des parcelles d'Eucalyptus est maintenant de plus en plus courante dans la région. Cette opportunité du marché a stimulé les plantations dans les parcelles des exploitants.

⁶² Chokkalingam U. et W. De Jong, 2001. *Secondary forest : a working definition and typology*, CIFOR, International Forestry Review 3, p 19-24

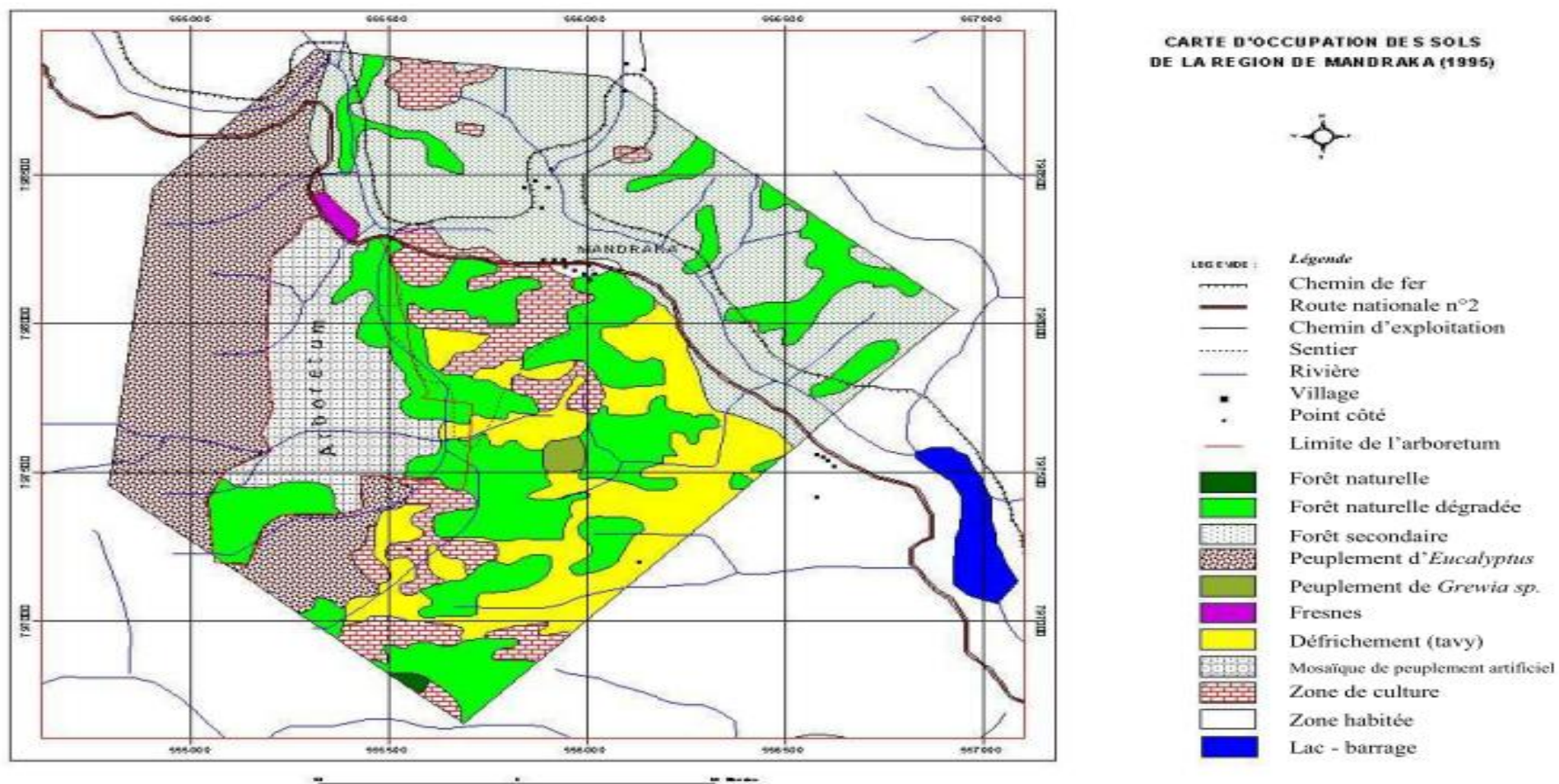
G.2 Faune

Selon Rajaonarisoa (2002)⁶³, l'inventaire faunistique dans le site éducationnel et écotouristique de Mandraka a montré la diversité élevée de :

- l'avifaune avec 62 espèces recensées (dont les espèces rares telles *Ispidina madagascariensis* et *Asio madagascariensis*) ;
- l'herpétofaune est représentée par 17 espèces de serpent, 6 espèces de caméléon, 8 espèces de lézards (dont *Uroplatus sp*), 14 espèces de batraciens ;
- 13 espèces de mammifères dont 4 pour les lémuriens (*Hapalémur griseus griseus*, *Eulemur fulvus fulvus*, *Avahi laniger*, et *Microcebus sp*), 2 pour les insectivores (*Tenrec eucaudatus* et *Hemicentes semispinosus*), une seule pour les carnivores (*Galidia elegans elegans*), et 6 pour les rongeurs.

⁶³ Op. cit.

Carte 2 : Carte d'occupation des sols de la région de Mandraka (1995)



Source : Rajaonarisoa⁶⁴, 2002

⁶⁴ Rajaonarisoa L., 2002. *Contribution à la constitution d'une base de données par l'étude de l'évolution de l'occupation des sols entre 1949 et 1996. Cas de Mandraka.* Mémoire de fin d'études, ESSA-Forêts, Université d'Antananarivo, 101 p.

H. MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

Le milieu socio-économique entamera successivement la population, la démographie et enfin les activités économiques de la population de Mandraka.

H.1 Population

Les premières installations dans le village de Mandraka débutaient en 1907 lors de la construction du chemin de fer reliant Antananarivo à la côte-Est. Par la suite, plusieurs vagues d'immigrants venant des Hautes Terres centrales notamment de Manjakandriana, d'Ambohibary, d'Ambatolampy, d'Antananarivo, de Fianarantsoa et de la côte Est comme Moramanga et Toamasina étaient venues pendant la construction du barrage hydroélectrique de Mandraka vers 1955 et la réhabilitation de la RN2 en 1992. A part ces dernières, plusieurs raisons ont incités ces gens à quitter leurs régions telles que la recherche de terre fertile étant donné la faible productivité de leurs terres d'origine, la pression démographique et la recherche d'autres sources de revenus plus prometteuses. La venue des immigrés continue jusqu'à maintenant non pour s'installer définitivement mais surtout pour des emplois temporaires.

Compte tenu de ces faits, la population de Mandraka est composée de plusieurs ethnies principalement les Merina, les Betsileo et les Betsimisaraka. Les Merina sont majoritaires car ils la constituent à 80 % environ.

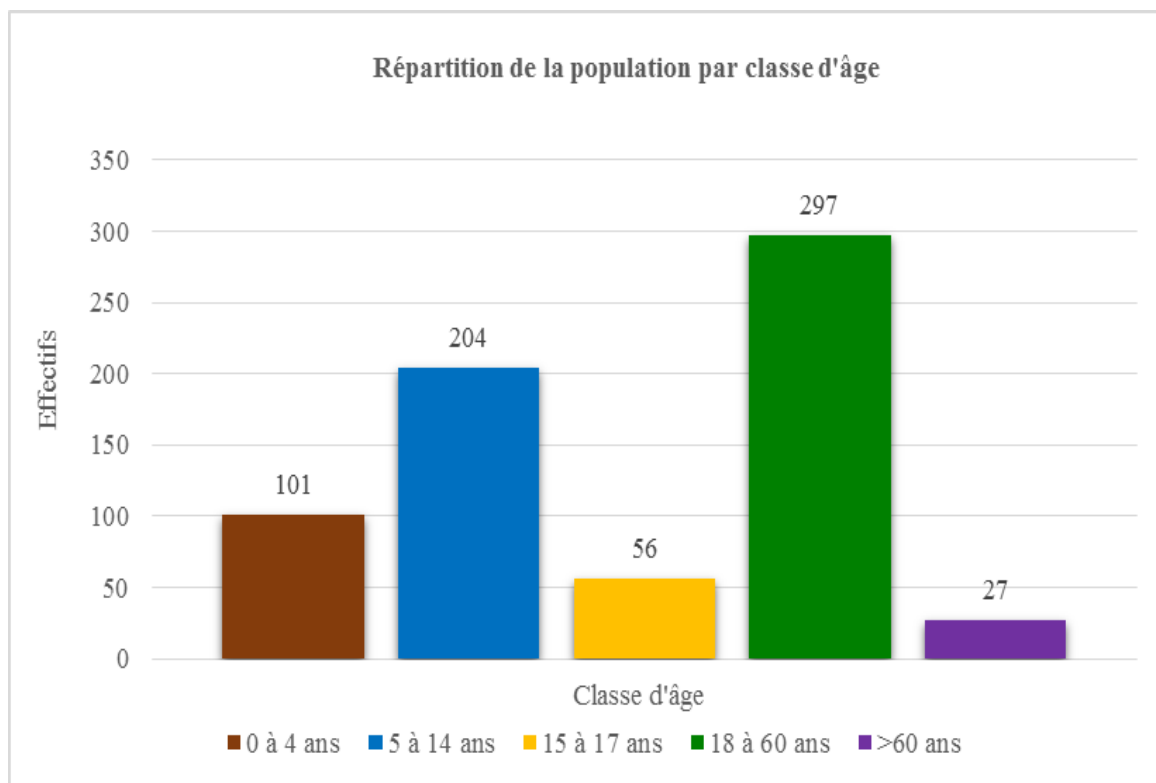
H.2 Démographie

Le *fokontany* de Mandraka compte actuellement aux environs de 685 habitants résidents enregistrés au livre de recensement. Viennent s'ajouter à ce nombre les exploitants temporaires ou permanents exerçant divers métiers comme le bûcheronnage, le débardage, dans le mécanisme d'exploitation des forêts privées.

D'après les enquêtes effectuées auprès des habitants, ces immigrés communément connus sous le nom de « *mila ravin'ahitra* » seraient presque le double des habitants résidents. La population est inégalement répartie dans quatre hameaux principaux dont Mandraka centre regroupant Mandraka ambony et Analatsimo, Mandraka ambany, Ankerana et Betavolo. 163 ménages dont la taille est en moyenne 4,2 personnes composent la population résidente. Les proportions masculine et féminine sont respectivement de 40 % et 60 %.

Du point de vue densité, elle est relativement faible (8,2 hab/km²) par rapport à la moyenne nationale de 21 hab/km² (Rajaonarisoa, 2002)⁶⁵. La figure ci-dessous montre la répartition de la population par tranche d'âge.

Figure 4 : Répartition de la population par classe d'âge



Source : Livre de recensement du *Fokontany* de Mandraka, 2016

A première vue, la population de Mandraka est caractérisée par une population jeune, confirmée d'ailleurs par l'analyse simplifiée de cet histogramme. Plus de la moitié de la population a un âge inférieur à 17 ans. Ainsi, il en ressort à partir de cette figure que :

- La classe des actifs (18 à 60 ans) occupe une part importante dans l'effectif de la population. Elle représente les 43,36 %. Cette proportion permet d'affirmer une population à dominance active laquelle va constituer une main d'œuvre non négligeable pour la réalisation des différentes activités. Mais elle traduit également une intensification de l'exploitation des ressources disponibles pour satisfaire les besoins ;

⁶⁵ Op. cit.

- 37,96 % de la population sont composés de jeunes compris entre 5 et 17 ans. Ce taux du potentiel juvénile fait état de l'assurance en matière de disponibilité en main d'œuvre aussi bien actuelle que future. Toutefois, il convient de signaler la faible proportion (8,18 %) des jeunes de 15 à 17 ans par rapport à la masse juvénile. Ceci est probablement dû au phénomène d'urbanisation qui attire les jeunes, particulièrement les filles, vers la ville, entre autres, pour chercher du travail.
- Les enfants de moins de 5 ans représentent 14,74 % de l'effectif total et les 3,94 % restants sont constituées de personnes âgées de plus de 60 ans. Ces proportions ne diffèrent relativement pas des chiffres avancés pour la province d'Antananarivo qui seraient de 2,83 % pour les personnes âgées tandis que 17,32 % pour les enfants de moins de 5 ans (MAEP, 2003)⁶⁶.

H.3 Activités économiques

Les activités adoptées par la population de Mandraka dépendent exclusivement des conditions du milieu tant topographiques que climatiques. Elle vit prioritairement de l'exploitation des produits forestiers suivie de l'agriculture sur brûlis (Aliferana et Rakotonanahary, 2006)⁶⁷.

La région fait partie des principaux fournisseurs en bois énergie et en bois de construction de la ville d'Antananarivo (Rajoelison et *al.*, 2007)⁶⁸. Effectivement, les bois exploités sont des essences naturelles dénommées « *ala gasy* » très prisées par les consommateurs en ville. L'exploitation des forêts privées de 9.000 ha au nord de la rivière la Mandraka, procure du travail à la majorité de la population. Elle se fait sous plusieurs formes : bûcheronnage, charbonnage et production de bois de chauffe (Aliferana et Rakotonanahary, 2006)⁶⁹.

Cependant, il est à remarquer que la plupart des habitants résidents optent pour une mixité d'activités associant l'exploitation des produits forestiers et l'agriculture. En effet, le relief fortement accidenté constitue une limite à l'exploitation agricole, c'est la raison pour laquelle l'écotourisme qui est une activité génératrice de revenus (AGR) intervient.

⁶⁶ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, 2003

⁶⁷ Aliferana T. et T. Rakotonanahary, 2006. *Rapport de stage d'insertion dans le monde professionnel*. Rapport de stage. Mandraka, Madagascar : ESSA-Forêts, 58 p.

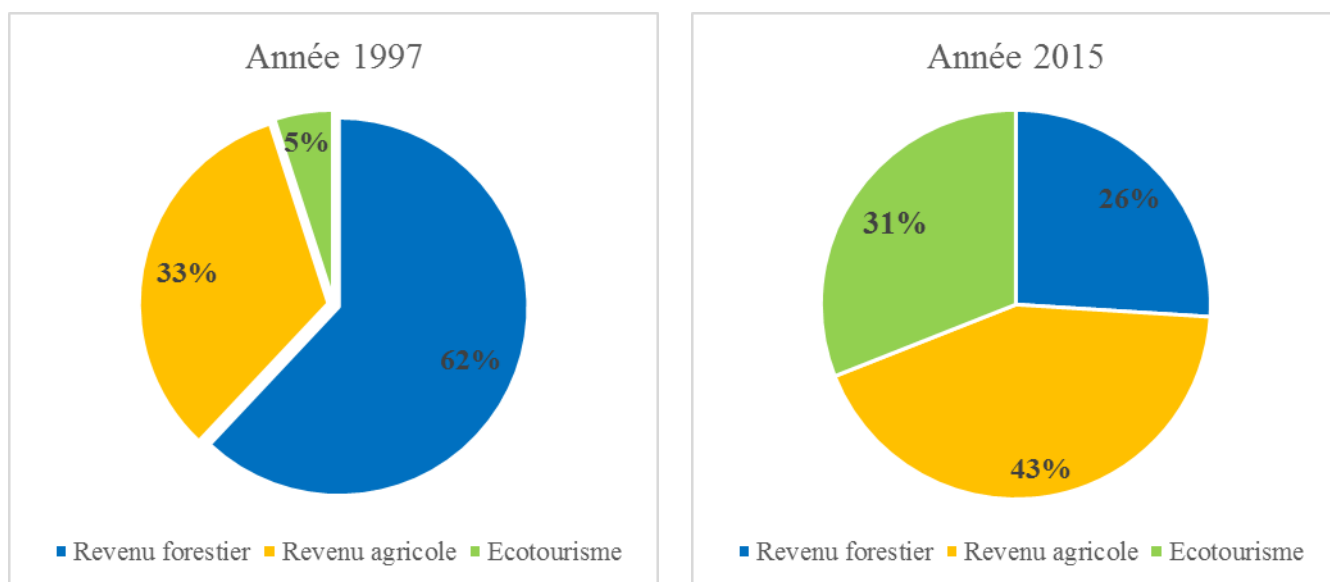
⁶⁸ Op. cit.

⁶⁹ Op.cit.

Ainsi, un grand changement est ainsi remarqué au niveau de la structure de revenu des ménages. Le revenu agricole constitue actuellement 43 % du revenu si elle a été de 33 % auparavant. Aussi, les revenus d'exploitation forestière ne constituent plus que 26 % du revenu total des ménages si avant, ils formaient les 62 %. En effet, les projets ont œuvrés dans la réorientation des activités des ménages, dépendantes des ressources forestières, vers des autres activités (Rajaonarivelo, 2015)⁷⁰ génératrices des revenus comme l'écotourisme.

La composition du revenu total des ménages dans la zone d'études, Mandraka en 1997 et 2015 se présente comme suit (Cf. Figure 5) :

Figure 5 : Compositions du revenu total des ménages à Mandraka en 1997 et 2015



Source : Rajaonarivelo⁷¹, 2015

Bref, le revenu sur l'écotourisme se situait à 5 % du revenu total des ménages à Mandraka en 1997 et augmente jusqu'à 31 % en 2015. C'est la raison pour laquelle nous allons étudier la situation actuelle de l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka.

⁷⁰ Rajaonarivelo H., 2015. *Etude d'impacts des projets de conservation et de développement sur les moyens d'existence et sur la motivation à la conservation de la population locale. Cas de Mandraka, Région Analamanga*. Ingénierat en Environnement-Territoire-Développement. ESSA-Forêts. Université d'Antananarivo, 92 p.

⁷¹ Ibid. p. 42

CHAPITRE 4 : ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA

L'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka (SMM) étudie d'une part l'état des lieux de l'écotourisme local, et d'autre part l'orientation de son écotourisme.

I. ETAT DES LIEUX DE L'ECOTOURISME LOCAL

L'état des lieux de l'écotourisme local évoquera successivement le Saha Maintsoanala de Mandraka (SMM), les infrastructures touristiques qui y existent et enfin les arrivées touristiques dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka.

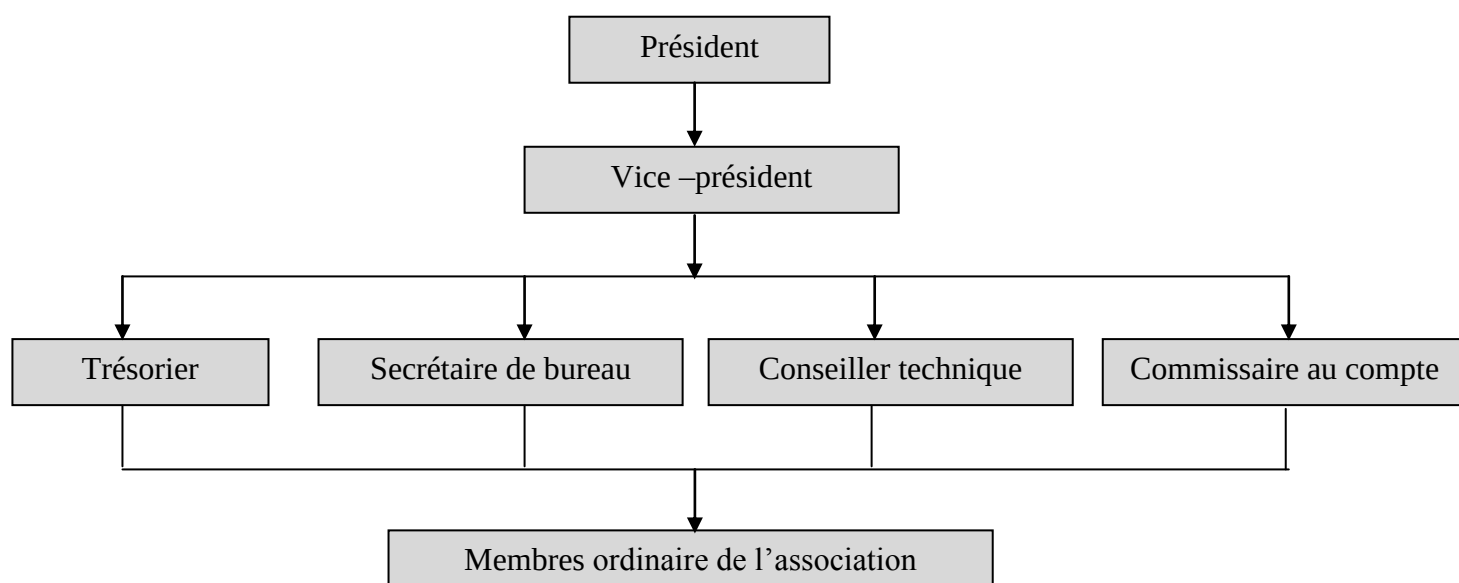
I.1 « Saha Maintsoanala de Mandraka »

L'appellation « Saha Maintsoanala » est la dénomination du site éducationnel et écotouristique de Mandraka. Le nom de l'Association qui gère le site « Saha Maintsoanala » est l'« Association Maintsoanala », qui n'est autre que la Communauté locale de base (COBA) dudit site. Ce dernier a une superficie totale de 35 ha (Cf. Annexe VI).

L'écotourisme dans le site éducationnel et écotouristique de Mandraka se présente à travers la gestion du site par l'« Association Maintsoanala » sous l'égide du département des Eaux et Forêts de l'Ecole supérieure des sciences agronomiques de l'université d'Antananarivo (ESSA-Forêts). Elle est une association pour le développement du tourisme en général et de l'écotourisme en particulier au sein du site éducationnel et écotouristique de Mandraka. L'association gère l'établissement d'hébergement qui est le gîte, l'établissement de restauration et enfin le site en question c'est-à-dire le site éducationnel et écotouristique « Saha Maintsoanala ». Parmi les membres de l'association, il y a des guides touristiques locaux.

Un organigramme est attribué à l'association « Saha Maintsoanala » afin d'harmoniser sa bonne marche et le développement de l'écotourisme dans le site éducationnel et écotouristique de Mandraka. L'organigramme se présente comme suit :

Figure 6 : Organigramme de l'association « Saha Maintsoanala » de Mandraka



Source : Auteur, 2017

Ainsi, l'approche concernant l'écotourisme à Mandraka s'effectue par la valorisation des ressources naturelles au sein du site éducationnel et écotouristique.

I.2 Infrastructures touristiques du site « Saha Maintsoanala » de Mandraka

Les infrastructures touristiques du site « Saha Maintsoanala » de Mandraka concernent l'hébergement et la restauration, les droits d'entrées au site et enfin les circuits touristiques.

I.2.1 Hébergement et restauration

L'établissement d'hébergement du site Saha Maintsoanala est un gîte qui se trouve en face du bureau du *Fokontany* du village de Mandraka. Il sert surtout à héberger les étudiants et les chercheurs qui font des recherches sur le site. L'établissement d'hébergement possède un confort rudimentaire mais tout à fait acceptable avec des douches et toilettes suivant les normes exigées : trois dortoirs et trois nouvelles chambres construites récemment. En plus, il y a une salle de réunion pour des éventuels briefings et débriefings (Cf. Annexe Planches photographiques, Photo 22). Les infrastructures d'hébergement du site éducationnel et écotouristique de Mandraka sont construites en matériaux durs à cause de la situation climatique de la région où la pluie domine toute l'année.

En ce qui concerne l'établissement de restauration, il se trouve juste tout près de la réception du site éducationnel et écotouristique de Mandraka (Cf. Annexe Planches photographiques, Photo 4). Les touristes, tant nationaux qu'étrangers, peuvent savourer le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner à des prix raisonnables au sein de ce restaurant. La cuisine Malgache est la spécialité des responsables de cet établissement de restauration.

I.2.2 Droits d'entrées au site éducationnel et écotouristique « Saha Maintsoanala »

Quant aux droits d'entrées au site (Cf. Annexe VII), ils varient suivant la nationalité des touristes. Pour les touristes nationaux, les prix sont de 1.000 Ariary pour un adulte et 500 Ariary pour un enfant. Ceux des touristes étrangers, les prix sont de 2.500 Ariary pour un adulte et 1.500 Ariary pour un enfant. Ces prix sont applicables pour la visite dans la forêt du site éducationnel et écotouristique de Mandraka tant pour l'écotourisme que pour l'éducation environnementale. Il est à remarquer que le frais de guidage pour les circuits existants dans le site est de 5.000 Ariary pour dix (10) personnes. Pour les autres prestations comme l'installation dans une aire de repos, l'aire de camping ou la location de la salle de conférence du gîte sont différentes (Cf. tableau 3).

Tableau 3 : Droits d'entrées au site éducationnel et écotouristique « Saha Maintsoanala »

Type d'attraction/prestation	Nationalité Malagasy ⁷²		Nationalité Etrangère		En sus
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	
Installation dans l'aire de repos	1.000 Ar	500 Ar	2.500 Ar	1.500 Ar	Location de table 3.000 Ar/table
Visite dans la forêt : - Ecotourisme - Education environnementale	1.000 Ar	500 Ar	2.500 Ar	1.500 Ar	Frais de guidage 5.000 Ar/10 personnes
Aire de camping	5.000 Ar (tente 2 personnes) 10.000 Ar (tente 3-5 personnes) 15.000 Ar (tente 6-9 personnes) 20.000 Ar (tente > 10 personnes)				Sécurité : 20.000 Ar/10 personnes/nuit
Location de la salle de conférence	50.000 Ar/jour				Carburant du groupe électrogène

Ar : Ariary⁷³ (MGA)

Source : Association Maintsoanala, 2017

⁷² Appellation de la population de Madagascar.

⁷³ Ariary est la monnaie courante utilisée à Madagascar.

Bref, les droits d'entrées au site éducationnel et écotouristique de Mandraka sont accessibles pour toute personne qui veut le visiter surtout concernant l'écotourisme et l'éducation environnementale.

I.2.3 Circuits touristiques

Le site Saha Maintsoanala de Mandraka possède trois circuits écotouristiques, à savoir :

- Le circuit Cascade ;
- Le circuit Botanique ; et
- Le circuit Phénologie.

Ces circuits sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Circuits touristiques du site Saha Maintsoanala de Mandraka

Circuits			
	Circuit Cascade	Circuit Botanique	Circuit Phénologie
Durée de parcours	1 heure	2 heures	2 heures
Description	• L'attraction principale est la Cascade ; • Lac artificiel avec un barrage construit par la Communauté locale de base (COBA) ; • Existence des plantations qui caractérisent le site.	• Existence des végétaux endémiques du site ; • Existence des flores endémiques du site ; • le circuit le plus prisé par les scientifiques et les chercheurs ; • Point culminant 1.200 m	• Existence des faunes comme le <i>Fulvus fulvus</i> • Les faunes sont les attractions principales de ce circuit.
Photos			

Source : Auteur, 2017

I.3 Arrivées touristiques dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka

Les arrivées touristiques dans le site éducationnel et écotouristique du Saha Maintsoanala de Mandraka se présentent comme suit (Cf. Tableau 5) :

Tableau 5 : Evolution des arrivées touristiques dans le site Saha Maintsoanala 2016-2017

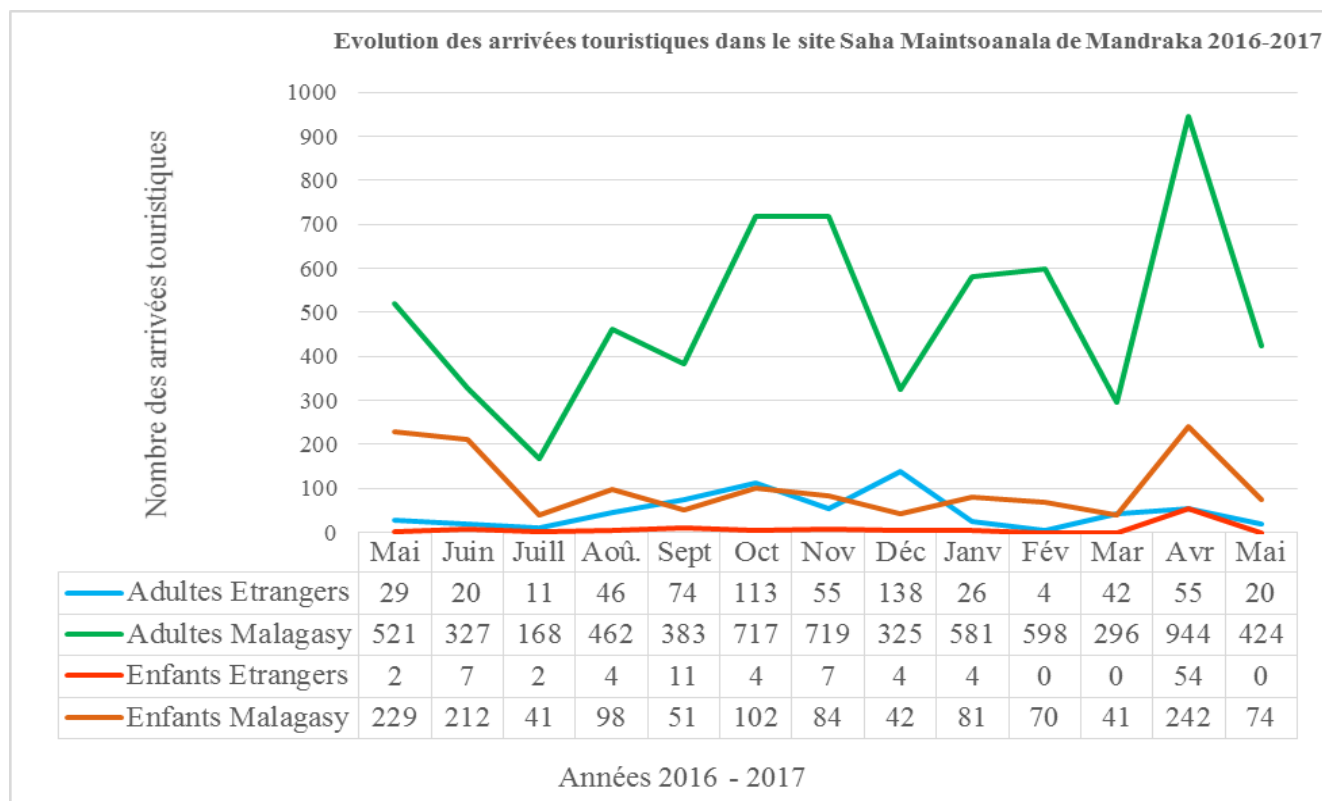
Mois	Année	Adultes		Enfants	
		Etrangers	Malagasy	Etrangers	Malagasy
Mai	2016	29	521	02	229
Juin		20	327	07	212
Juillet		11	168	02	41
Août		46	462	04	98
Septembre		74	383	11	51
Octobre		113	717	04	102
Novembre		55	719	07	84
Décembre		138	325	04	42
Janvier	2017	26	581	04	81
Février		04	598	-	70
Mars		42	296	-	41
Avril		55	944	54	242
Mai		20	424	-	74
Total		633	6.465	99	1.367

Source : Association Maintsoanala, 2017

Le nombre total des touristes tant nationaux qu'étrangers qui visitent le site Saha Maintsoanala de Mandraka entre le mois de mai 2016 et le mois de mai 2017, est de 8.564 touristes. Parmi ces touristes, 633 sont des adultes étrangers (7,4 %), 99 sont des enfants étrangers (1,2 %), 6.465 sont des adultes Malagasy (75,5 %) et les restes qui sont des enfants Malagasy se chiffrent à 1.367 (15,9 %). Pour un site écotouristique, ces statistiques sont normales.

L'évolution des arrivées touristiques dans le site Saha Maintsoanala entre le mois de mai 2016 et le mois de mai 2017 se présente comme suit (Cf. Figure 7) :

Figure 7 : Evolution des arrivées touristiques dans le site Saha Maintsoanala 2016-2017



Source : Auteur, 2017

D'après ce graphique en courbes, entre le mois de mai 2016 et le mois de mai 2017, les arrivées des adultes Malagasy marquent l'évolution des arrivées touristiques dans le site éducationnel et écotouristique de Mandraka avec 6.465 touristes, soit 75,5 % de la totalité des visiteurs. Les enfants Malagasy suivent les adultes avec un chiffre qui atteint 1.367 touristes, soit 15,9 % des visiteurs. Ensuite, les adultes étrangers constituent les arrivées dans le site avec 633 touristes, soit 7,4 % de la totalité des visiteurs. Enfin, les enfants étrangers complètent la liste qui se chiffrent à 99 touristes, par rapport aux arrivées totales qui sont au nombre de 8.564 touristes, soit 1,2 %.

Ainsi, les activités touristiques ne sont pas considérées comme activités principales depuis sa mise en place à Mandraka, c'est la raison pour laquelle les nombres des arrivées touristiques dans le site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka, sont encore en nombre réduits. Plusieurs facteurs entraînent ces résultats comme les manques des infrastructures

d'hébergement et de restauration, des infrastructures publiques, des partenariats, de financements, de promotion et tout ce qui concerne le développement du tourisme en général, et de l'écotourisme en particulier.

Quant aux recettes touristiques dans le site Saha Maintsoanala, le tableau suivant présente clairement cette situation (Cf. tableau 6).

Tableau 6 : Les recettes en tourisme du Saha Maintsoanala de Mandraka 2016-2017

	Adultes		Enfants	
	Etrangers	Malagasy	Etrangers	Malagasy
Nombre des arrivées	633	6.465	99	1.367
Prix en Ariary/personne	2.500	1.000	1.500	500
Montant en Ariary	1.582.500	6.465.000	148.500	683.500
Montant Total en Ariary	8.879.500			

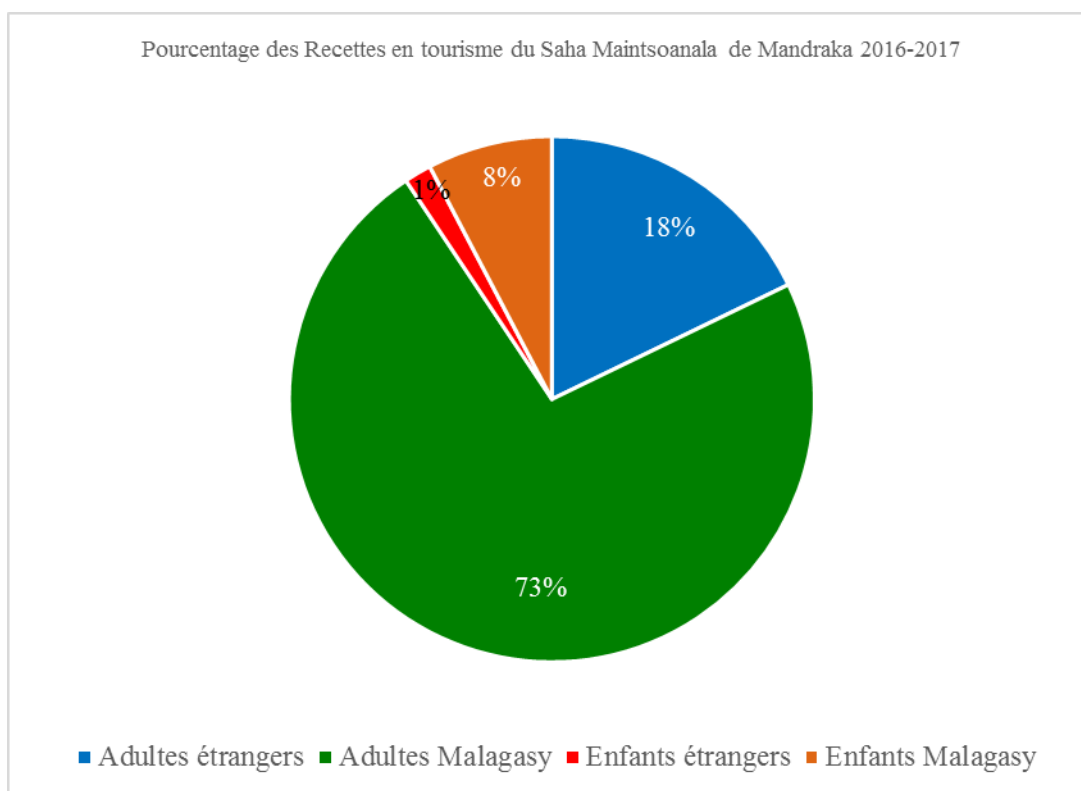
Source : Association Maintsoanala, 2017

Entre l'année 2016 et l'année 2017, c'est-à-dire le mois de mai 2016 et le mois de mai 2017, le montant total des recettes en tourisme du Saha Maintsoanala de Mandraka est de : 8.879.500 Ariary. Parmi ce montant total annuel des recettes, 6.465.000 Ariary (72,8 %) proviennent des adultes Malagasy, 1.582.500 Ariary ceux des adultes étrangers (17,8%), 683.500 Ariary sont des recettes des enfants Malagasy (7,7%) et enfin 148.500 Ariary proviennent des recettes des enfants étrangers (1,7%).

Il faut souligner que ces recettes n'incluent pas les autres prestations effectuées dans le site Saha Maintsoanala, comme le frais de guidage, la location des tables, l'assurance de la sécurité pendant la nuit pour les aires de camping ainsi que la location de la salle de conférence.

La figure suivante explicite en détail le pourcentage de ces recettes en tourisme du site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka (Cf. Figure 8).

Figure 8 : Pourcentage des recettes en tourisme du Saha Maintsoanala de Mandraka 2016-2017



Source : Auteur, 2017

Le montant total des recettes en tourisme obtenus par l'Association Maintsoanala de Mandraka s'élève à 8.879.500 Ariary entre le mois de mai 2016 et le mois de mai 2017, c'est-à-dire pour une année d'exercice. En pourcentage, les recettes des adultes Malagasy sont de 73 % (6.465.000 Ariary), ceux des adultes étrangers se situent à 18 % (1.582.500 Ariary), les recettes des enfants Malagasy sont de 8 % (683.500 Ariary), et enfin les recettes des enfants étrangers s'élèvent à 1 % (148.500 Ariary).

Bref, d'une part le 30 % du montant total de ces recettes touristiques (8.879.500 Ariary) deviennent des retombées économiques directes en faveur de l'Association Maintsoanala, soit 2.663.850 Ariary. D'autre part, 30 % aussi sont réservés pour le bon fonctionnement du site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka, soit l'autre 2.663.850 Ariary. Les restes, 40 % (3.551.800 Ariary) sont gérés par l'ESSA-Forêts pour la recherche de partenariat et le plan d'action pour améliorer le site éducationnel et écotouristique de Mandraka.

Les touristes nationaux sont dominants par rapport à ceux des étrangers. Alors, quelle est l'orientation de l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka ?

J. ORIENTATION DE L'ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA

L'orientation de l'écotourisme dans le site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka évoque successivement la dégradation de ses ressources naturelles, la mise en place des projets pour la conservation et l'orientation de l'écotourisme dans ce site.

J.1 Dégradation des ressources naturelles à Mandraka

La situation est particulièrement grave à Mandraka, où ne demeurent plus que quelques vestiges des forêts naturelles des hautes terres centrales. En effet, la zone recouverte auparavant de forêts primaires a perdu 71 % de sa couverture végétale. Les pressions anthropiques ont transformé complètement le paysage composé de vallées fortement encaissées et la forêt naturelle disparaît à une vitesse alarmante entraînant la perte de la biodiversité (Rajoelison et *al.*, 2008)⁷⁴. A partir de 1976, les défrichements ont commencé à faire des incursions dans les zones périphériques, à cause des manques de terrains agricoles disponibles pour les paysans. De plus, la migration intensive accroît les besoins en terres cultivables accentuant les pressions sur les restes de forêts. En 20 ans, il est constaté une diminution de 50 % de forêts naturelles concentrées sur les terres domaniales et les surfaces défrichées sont multipliées en huit (Leeman, 1989)⁷⁵.

Cette disparition de la couverture forestière mettant à nu le sol déjà très fragile, intensifie l'érosion tellurique et rajeunit les sols du fait de la topographie accidentée. Pourtant, les activités adoptées par la population de Mandraka, qui vit prioritairement de l'exploitation des produits forestiers et de l'agriculture surbrûlis (Aliferana et Rakotonanahary, 2006)⁷⁶, dépendent exclusivement des conditions du milieu tant topographiques que climatiques. Cette accélération de la dégradation de l'environnement amoindrit ainsi leurs biens naturels en tant que ruraux pauvres (FIDA, 2002)⁷⁷. Pour renverser la tendance de la dégradation des ressources et de leurs habitats par une exploitation anarchique, il est vital de procéder à l'application pour et avec les Communautés locales de base (FIDA, 2002)⁷⁸. Cette participation de la population est alors

⁷⁴ Op. cit.

⁷⁵ Op. cit.

⁷⁶ Op. cit.

⁷⁷ Fonds International pour le Développement Agricole, 2002. *La gestion de l'environnement et des ressources naturelles : Une préoccupation croissante du FIDA*. FIDA [www.ifad.org/pub/enviorn/EnvironFRA.pdf]

⁷⁸ Ibid.

vivement recherchée pour assurer la continuité des actions menées, aussi pour accroître un sentiment de propriété (VNU, 2011)⁷⁹ par rapport à ces ressources, comme l'écotourisme.

J.2 Mise en place des projets pour la conservation

Dans le but de conserver les ressources en place et d'assurer le développement local de Mandraka, la zone a connu une série de projets, ces vingt dernières années. Ils ont consisté à améliorer les techniques utilisées et à valoriser durablement la ressource forestière.

En effet, le principe est que, la gestion durable d'une ressource, oblige à donner aux ruraux l'accès aux ressources naturelles et aux technologies permettant d'utiliser ces dernières de manière productive et durable (FIDA, 2002)⁸⁰. Alors, la solution passe par l'amélioration des systèmes agraires, l'intensification des techniques culturales et d'élevage ainsi que le développement simultané d'autres sources de revenus (Bah et *al.*, 1996)⁸¹ comme le développement de l'écotourisme dans le site éducatif et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka.

Par exemple, en 1997, le Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR), par l'insertion de l'apiculture moderne, a été lancé pour la diminution des pressions sur la ressource forestière mais aussi pour un développement local. Vient ensuite, l'intervention de la coopération Suisse à partir du projet SAHA Imerina aux environs de 2.000 visant l'éradication des techniques nocives pour l'environnement par l'introduction de nouvelle technique culturale plus respectueuse telle la culture en terrasse et le compostage. En adéquation avec ces buts, en 2007 et 2008, un projet d'aménagement participatif de la zone a été mené par l'ESSA-Forêts avec l'appui d'Eastern and Southern Africa Partnership Program (ESAPP). Ce projet voulait permettre aux populations locales d'exploiter les différentes ressources à leur disposition de manière durable. Entre autre, améliorer la productivité par la protection des bassins versants. Autrement, par la réduction des incidences négatives sur les eaux et les sols.

Enfin, la valorisation durable s'est basée sur l'écotourisme et l'éducation environnementale participative pour une réduction des pressions et l'amélioration des revenus des ménages. C'est dans ce domaine qu'ont œuvré l'ESSA-Forêts avec l'appui de la fondation TANYMEVA

⁷⁹ Volontaires des Nations Unies (VNU), 2011. *Volontariat et moyens d'existence durables*. In Rapport sur la situation du volontariat dans le Monde, 4:45 - 57. PNUD, p. 45-57

⁸⁰ Op. cit.

⁸¹ Bah M., Jean B. et J. Trouve, 1996. *Forêts, politique forestière et gestion des ressources naturelles en Guinée*. Institut de recherche des Nations-Unies pour le développement social, 63 p.

à partir de 2012 dans la station forestière de Mandraka. Ainsi, L'ESSA-Forêts est le responsable du site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka, en application d'une convention passée entre cet organisme et le Ministère des Eaux et Forêts, signée lors de l'inauguration du site le 17 décembre 2013. C'est un site de recherche, d'application qui a été transformé en site éducationnel et écotouristique. Il est géré par l'ESSA-Forêts en collaboration avec la Communauté locale de base (COBA).

Les interventions menées doivent viser, outre la conservation de la ressource, à améliorer les moyens d'existence des populations locales et de guider la population à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (Hmida *et al.*, 2007)⁸² comme l'écotourisme qui est un levier de développement local.

J.3 Orientation de l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka

L'écotourisme est une activité évolutive. Savoir prendre en considération certains éléments permet d'améliorer et d'orienter l'exploitation et les actions à entreprendre pour ancrer un développement écotouristique effectif et efficace. L'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)⁸³ constitue un élément essentiel pour l'orientation de l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka.

J.3.1 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du site Saha Maintsoanala

L'examen des Forces, des Faiblesses, des Opportunités et des Menaces (FFOM) de l'écotourisme du site Saha Maintsoanala de Mandraka permet d'avoir une idée sur la situation actuelle. Cela facilitera l'analyse en tenant compte des facteurs internes et externes. Il prend la forme d'une analyse SWOT, qui rend compte des forces et opportunités à optimiser ainsi que des faiblesses et menaces à minimiser dans une perspective de développement durable et coordonné du site. Plusieurs éléments intrinsèques au site constituent soit des forces soit des faiblesses pour le développement de l'écotourisme.

⁸² Hmida *et al.*, 2007. *Conditions d'existence des communautés rurales et gestion des ressources naturelles dans le Haut Atlas occidental au Maroc*. NEW EDIT, Q 280 ; Q 120, no 1, p. 28-35

⁸³ L'équivalent de l'analyse SWOT en Anglais, [Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats].

Ses **forces** concernent :

- l'aménagement du site Saha Maintsoanala en différents zonages facilite la délimitation des circuits et de l'emplacement des infrastructures écotouristiques ;
- l'existence du transfert de gestion GELOSE⁸⁴ favorise l'implication des communautés locales de base (COBA) ;
- l'association Maintsoanala sert de plateforme de concertation entre l'ESSA-Forêts et la population locale dans la mise en œuvre de l'écotourisme ;
- la diversité biologique, les écosystèmes, les ressources socio-économiques constituent d'attraits pour la conception des circuits ;
- les activités de conservation menées par l'ESSA-Forêts envers les espèces cibles garantissent la disponibilité d'attraits écotouristiques.

Néanmoins, quelques **faiblesses** risquent d'entraver la mise en tourisme du site Saha Maintsoanala de Mandraka :

- les lacunes en infrastructures sanitaires, d'électrification et d'adduction d'eau, d'hébergement et de restauration sont autant d'éléments néfastes au développement de l'écotourisme ;
- l'insuffisance de savoir-faire local en matière peut limiter les retombées directes de l'écotourisme sur la population ;
- la méconnaissance de l'écotourisme par les communautés locales de base risque d'entraîner de mauvaises interprétations des activités à entreprendre.

En outre, des éléments non inhérents au site mais provenant de son environnement forment d'opportunités et de menaces à l'exploitation écotouristique. Nous pouvons alors relever comme **opportunités** :

- la distance entre la capitale, Antananarivo et le site Saha Maintsoanala de Mandraka constitue un atout pour le site ;

⁸⁴ Gestion locale sécurisée

- le site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka se trouve au bord de la Route Nationale numéro 2 (RN2) ;
- des perspectives d'appuis et de partenariats de la part de l'Etat et/ou des organismes privés améliorent l'offre écotouristique (par exemple, des différents projets de développement) ;
- la visite de promoteurs étrangers qui pourraient en faire la publicité porte le site Saha Maintsoanala à la connaissance d'un grand nombre de visiteurs potentiels.

Cependant, des **menaces** pouvant limitées l'effectivité du développement écotouristique sont à prendre en considération. Parmi ceux-ci :

- la destruction de la biodiversité, causée notamment par l'exploitation irrationnelle des ressources par la population, réduit les potentialités du site ;
- les feux de brousse détruisent la beauté du paysage et restreignent les habitats naturels ;
- l'insécurité dissuade les visiteurs d'y aller ;
- l'existence des destinations concurrentielles augmente la diversité de choix des touristes pour faire des découvertes.

Le site éducationnel et écotouristique de Mandraka présente, ainsi, de nombreuses forces et opportunités propices à l'écotourisme local. Les faiblesses et les menaces y sont, toutefois, non négligeables vu qu'elles concernent de près les produits à offrir. La prise en considération de la vision des acteurs est aussi indispensable pour mieux orienter l'écotourisme.

J.3.2 Vision des acteurs majeurs

Les acteurs majeurs du développement écotouristique du site Saha Maintsoanala de Mandraka sont la population locale, l'association Maintsoanala et l'ESSA-Forêts. Ils ont chacun leur perception du projet.

Les populations locales ne connaissent pas la valeur de leur environnement. Les sites spectaculaires et les étonnantes ressources naturelles font partie de leur cadre de vie mais ils n'en perçoivent pas l'importance, outre leur usage quotidien. De nouveaux moyens d'exploitation de

ces ressources pouvant leur être bénéfique sont toujours les bienvenus. Ignorant à peu près tous les impacts de l'activité, elle signifie quand même « rentrée d'argent » pour eux. L'exploitation de l'écotourisme leur est avantageuse car cela convient au développement d'emplois, aux sources de revenus et à l'amélioration des conditions de vie. Cependant, les questions foncières constituent leur souci capital. Ils ont peur qu'on ne les dépouille de leur terre pour y aménager différentes infrastructures requises par l'exploitation.

L'association locale en écotourisme est considérée comme étant le gestionnaire local du site Saha Maintsoanala. Elle supervise toutes exploitations touchant les ressources naturelles, notamment la forêt, dans la zone. De ce fait, elle a de grandes responsabilités dans l'expansion de l'écotourisme qu'elle juge salubre pour l'essor économique et social de la localité. Une de sa majeure préoccupation concerne la venue de nouveaux partenariats qui pourraient s'approprier des emplois éventuels, générés par ce nouveau secteur d'activités. D'ailleurs, l'écotourisme s'inscrivant dans les localités touchées par l'activité, les membres de l'association Maintsoanala manifestent leur inquiétude et expriment des réserves quant au respect des valeurs éthiques et traditionnelles, vu que cette activité touche leur style de vie, leur tradition et culture, leurs formes d'organisation sociale et politique établies de longue date.

L'organisme gestionnaire du site Saha Maintsoanala de Mandraka, l'ESSA-Forêts, voit en l'écotourisme une stratégie de gestion pour le site. C'est, d'une part, une approche pour aborder les menaces aux objectifs de conservation et, d'autre part, c'est une activité économique à même de générer des bénéfices au profit du site Saha Maintsoanala de Mandraka. L'exploitation produit, ainsi, une partie des fonds nécessaires à la gestion du site grâce aux revenus engendrés par les visites. Par ailleurs, l'écotourisme constitue un terrain d'entente entre l'ESSA-Forêts et les communautés locales de base. Les responsables du site Saha Maintsoanala tablent sur sa mise en œuvre pour améliorer leur rapport avec la population locale, rapport assez tendu étant donné que les autochtones considèrent l'instauration du site en aire protégée comme une intrusion et une menace à leur activité de subsistance. Actuellement, l'ESSA-Forêts joue le rôle d'intermédiaire entre les différents intervenants de l'écotourisme. Il escompte que son implication se solde par la pérennisation du site Saha Maintsoanala de Mandraka dans un contexte de développement durable.

Bref, le développement de l'écotourisme est profitable pour ces différents intervenants, malgré quelques appréhensions. Des acteurs non négligeables ont aussi leurs opinions.

J.3.3 Opinions des autres acteurs

Outre ces acteurs majeurs, l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka requiert aussi le concours des institutions Etatiques, des opérateurs touristiques et des touristes. Ils ont également leur perception du projet.

Les institutions étatiques estiment que la mise en place du Saha Maintsoanala de Mandraka et son exploitation écotouristique dissolvent l'absence de coordination et de synergie entre les forces actives présentes. Y exploiter l'écotourisme rafraîchit, en outre, l'image du secteur touristique dans la région Analamanga et le booste éventuellement. A part le fait que l'écotourisme est en lui-même une source d'argent pour les localités d'accueil, il favorise l'essor de la région toute entière. L'existence d'une activité qui promet d'entraîner revenus et profits motive entre autres les autorités gouvernementales à déployer des activités de développement dans la région et à actionner l'effectivité de la politique de décentralisation. Faire connaître la zone à travers la promotion du site Saha Maintsoanala de Mandraka est profitable pour communiquer ses forces et ses faiblesses, et toucher par la même occasion les bailleurs de fonds et investisseurs à soutenir la région.

Les opérateurs touristiques sont conscients de l'importance qu'ils revêtent dans l'évolution de l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka, bien qu'ils ne connaissent pas vraiment la destination. Cette exploitation représente pour eux une source de revenus : plus d'activités équivaut à plus de profit. Les hôteliers et restaurateurs, aussi bien locaux que régionaux, aspirent à l'arrivée de visiteurs dans la zone. Ceci leur assure des ventes de lits et de couverts. Cette exploitation est pour eux un moyen de se professionnaliser suivant les normes du métier. Les voyagistes voient en cette activité une diversification de leur offre. Malgré quelques contraintes comme la précarité des infrastructures, l'immaturité des services, cette exploitation représente un défi à relever dans un but économiquement lucratif. Pour les prestataires de services, de quelque nature qu'ils soient (guides, transporteurs...), le développement de l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka avive leurs activités professionnelles et stimule la mise en place de réglementations pour appuyer leur emploi.

Les touristes s'accordent à dire que le site Saha Maintsoanala de Mandraka a un potentiel non négligeable, bien que les avis des visiteurs sur place ne soient pas très représentatifs, étant donné qu'ils ne sont pas encore nombreux. Le site est une destination écotouristique très intéressante si on arrive à bien mettre en valeur ses atouts et à y développer diverses activités,

avec les infrastructures qui s'imposent. Les écotouristes veulent profiter du paysage et de la nature, vivre de nouvelles expériences et découvrir de nouveaux sites durant leur voyage. Le site Saha Maintsoanala répond à ces attentes si on prend les mesures nécessaires pour y parvenir. Pour les visiteurs, le développement de l'écotourisme dans la zone est un point positif car cela leur permet de voir librement les richesses naturelles qui y existent.

Chacun en tire des bénéfices selon ses aspirations. Toutefois, des actions doivent être réalisées afin de préserver l'authenticité de la zone.

Le site éducatif et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka figure parmi les sites naturels magnifiques de Madagascar. Elle se caractérise par ses étonnantes ressources faunistiques composées notamment d'une inestimable richesse avifaune, son beau paysage constitué de remarquables écosystèmes et la société locale dotée d'une chaleur spontanée. Autant de potentialités qui font du site Saha Maintsoanala de Mandraka une destination écotouristique exclusive. La mise en place d'infrastructures d'hébergement, de restauration et d'aménagement menant aux attraits démontre la volonté d'y pratiquer l'écotourisme. Néanmoins, l'essor de cette activité n'est encore qu'à son stade initial ; développement duquel tous les acteurs ont leur propre vision.

En l'occurrence, promouvoir l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka signifie la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles. Cela permet aussi de faire profiter l'économie locale de ce mode de valorisation des ressources naturelles, stimuler le développement local et d'accompagner l'appui à la gestion rationnelle et durable des ressources à travers la participation des divers acteurs au processus d'exploitation de l'écotourisme. Tout ceci dans un souci de valoriser la population locale.

TROISIEME PARTIE :
ANALYSES DE L'ETUDE ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 5 : ASPECTS DE LA MISE EN VALEUR DE LA COMMUNAUTE LOCALE DE BASE (COBA)

Les aspects de la mise en valeur de la Communauté locale de base (COBA) seront développer à travers le développement local d'une part et l'implication de cette communauté pour le développement en question d'autre part.

K. DEVELOPPEMENT LOCAL

Le développement local traitera les notions de développement, les définitions des termes « développement local », les stratégies de développement local, les axes stratégiques de développement local, et enfin le processus de développement local.

K.1 Notions de développement

Le développement constitue un thème central autant pour les pays riches que pour les pays que l'on qualifie parfois de pauvres. En effet, le développement d'une société considérée repose sur le développement des diverses organisations qui la composent. Un tel développement exige tout d'abord le développement culturel basé sur l'assimilation de la culture et des progrès. Ensuite, le développement politique qui renforce la solidarité collective sur la base d'une sensibilité à l'égard des problèmes de l'ensemble de la communauté actuelle ainsi que des difficultés qui peuvent se poser dans le futur, c'est-à-dire la sensibilité politique ou la conscience politique, selon Houée (1996). Puis, le développement social caractérisé par la valorisation du capital social et du capital humain à travers leur savoir-faire et leur savoir-faire collective pour s'adapter à la vie socio-économique.

Par ailleurs, le développement humain mesuré par l'indicateur de développement humain (IDH) et l'amélioration des conditions de vie et de bien-être⁸⁵. Chaque individu doit se sentir acteur du développement et participer activement à l'activité économique et de production. C'est pourquoi l'économie joue un rôle de plus en plus important dans le monde contemporain. La croissance économique est essentielle pour assurer le développement économique. Or cette croissance est une condition nécessaire mais pas suffisante du développement. Ce qui explique qu'il y a d'autres conditions à satisfaire pour avoir un développement favorable. Autrement-dit développement économique équivaut à croissance économique plus bien-être satisfaisante

⁸⁵ Rapport Brundtland, rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), *Notre avenir à tous*, publié en avril 1987, 318 p.

de la population, satisfaction des besoins de la population actuelle et des générations futures⁸⁶. Cela explique la durabilité du développement économique.

Bref, le développement englobe des bouleversements plus grands comme les valeurs et normes sociales, la structure sociale que le simple processus de croissance économique : le développement est par nature un phénomène qualitatif de transformation sociétale comme l'éducation, la santé, les libertés civiles et politiques alors que la croissance économique est un phénomène quantitatif d'accumulation de richesses (Deubel, 2008)⁸⁷.

K.2 Définitions des termes « développement local »

Le concept de développement local est synonyme de « *développement à la base* »⁸⁸. Il permet aux pays en développement de compléter leurs mesures macro-économiques et des grands projets comme l'ajustement structurel, politique fiscale, pour vaincre la pauvreté. Un développement à la base consiste donc à refonder un processus de développement au niveau de la localité et surtout à stimuler les communautés locales d'orienter leurs actions aux réponses à des besoins fondamentaux de la population locale.

Le développement local n'est pas la croissance mais c'est plutôt une démarche à suivre ou bien un processus. Selon Paul Houée :

*« Le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent. »*⁸⁹.

Le développement local est donc un mouvement culturel, économique, politique et social qui tend à augmenter le bien être d'une société. Il doit commencer au niveau local et se propager au niveau supérieur. Il doit aussi valoriser les ressources d'un territoire par et pour le groupe qui occupe ce territoire. Il doit être global et multidimensionnel et recomposant les logiques sectoriels.

⁸⁶ Op. cit.

⁸⁷ Deubel P., 2008. *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*. Les stratégies de développement. Pearson éducation France, p. 463

⁸⁸ Wikipédia, Développement local,

http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=D%C3%A9veloppement_local&action=history

⁸⁹ Houée P., 1996. *Les politiques de développement rural*, 2^{ème} édition, INRA/Economica, p. 213

Pour l'Etat et les autorités locales, l'aménagement du territoire peut être considéré comme spatial de la planification assurant le développement local. La décentralisation donne plus de responsabilités à la collectivité territoriale pour mener des projets locaux et une politique d'aménagement plus pertinente car elle est adaptée à chaque territoire ou localité, selon Ollivaux (1984).

K.3 Stratégies de développement local

D'une manière générale, la réalisation d'un développement local fiable exige la définition préalable des stratégies à mettre en œuvre pour faciliter les tâches des acteurs au développement. De ce fait, la plupart des auteurs affirment que le développement local est une stratégie, c'est-à-dire une organisation des actions à prendre pour atteindre un objectif ou un but préalablement fixé.

De même, Georges Benko avance que :

« Le développement local, c'est une stratégie de diversification et d'enrichissement des activités sur un territoire donné à partir de la mobilisation de ses ressources (naturelles, humaines et économiques) et de ses énergies s'opposant aux stratégies d'aménagement du territoire centralisées »⁹⁰.

En effet, les stratégies du développement local se résument en trois stratégies bien distinctes :

- Il y a tout d'abord, la stratégie du développement local qui permet d'assurer un développement harmonieux et durable sur le plan social, économique et environnemental⁹¹ ;
- Ensuite, la stratégie du développement qui assure une cohérence entre les intervenants en optimisant les ressources avec le maximum d'impact au niveau de la population locale ;
- Enfin, la stratégie du développement local qui permet de prévoir et atténuer les impacts négatifs des actions de développement comme la dégradation de l'environnement.

⁹⁰ Benko G., 2001. *Lexique de géographie économique*, Armand Colin, p. 95

⁹¹ Op. cit. Rapport Brundtland

K.4 Axes stratégiques de développement local

Les axes stratégiques du développement local concernent les orientations stratégiques portant sur la gestion des ressources économiques⁹² comme les ressources naturelles, la potentialité économique, les ressources financières, les capacités techniques et humaines, les valeurs culturelles et portant sur la sécurisation de l'investissement et de l'accès aux facteurs de production et surtout à la dynamique de la demande locale. Ces orientations stratégiques se doivent de résulter d'un processus local s'appuyant sur la reconsidération de la diversification et des complémentarités intra et inter locales.

C'est ainsi qu'il y aura tout d'abord un axe qui concerne la diversification et l'amélioration des ressources financières de la population. Il s'agit de garantir le financement des activités productives par la pérennisation des ressources internes (investissement) et externes (les crédits ruraux). Ensuite, un axe qui concerne le renforcement des infrastructures de production et la sécurité sociale. Il s'agit de développer les infrastructures de production, les réseaux d'hydro agricole (barrage, irrigation). Cet axe garantit un environnement propice à la production par la sécurité sociale et la sécurisation foncière en assurant la promotion des institutions financières.

Puis, le désenclavement de la localité en matière de développement durable et l'exploitation durable de l'environnement. Cela nécessite une bonne communication interne et une ouverture de la localité à son environnement. D'où la mise en place d'un système de communication fiable.

De plus, il y aura un axe qui favorise l'intensification et la diversification de la production agricole. Cet axe consiste à moderniser les techniques de production par l'utilisation des intrants et des facteurs de production agricole améliorés et par le renforcement de partenaires techniques et de la recherche appliquée.

En outre, il y aura aussi un axe qui favorise la promotion des produits artisanaux, cet axe de développement focalise l'appui des artisans et des exploitants non agricoles. L'idée serait d'améliorer l'approche filière de ces activités qui pourrait largement contribuer au développement intégré de la localité.

Et enfin, il y aura un axe qui améliore les conditions de vie de la population. Il s'agit de dynamiser le développement local par le développement de la capacité d'auto-développement

⁹² Op. cit. Benko Georges, 2001

de la localité ou de la commune. Comme toutes actions de développement, les résultats ainsi que les fruits des efforts économiques doivent être centrés sur l'homme alors cet axe stratégique vise l'amélioration de l'hygiène, de la nutrition, de l'habitation, de l'environnement et surtout de l'accès à l'eau potable.

K.5 Processus de développement local

Un développement local exige un processus dynamique alimenté par les attitudes et comportements de la population locale axés sur les actions à prendre. Dans ce cas, le succès du développement local dépend de la population locale ainsi que leur façon d'agir face aux objectifs fixés. En général, ce sont les collectivités locales qui assurent le bon déroulement du processus de développement local. Quand on parle de développement local, on parle de processus assimilé à une méthodologie.

C'est pourquoi Bernard Pecqueur affirme que :

« Le développement local peut se définir à la fois comme un processus, une démarche, une méthode »⁹³.

Le mot « *processus* » est ici assimilé à un intervalle de temps. Cela commence par la conception du projet de développement local avec l'étude préalable des besoins de la population locale et se termine par la mise en œuvre du projet avec une étude suivi-évaluation des résultats. Ce processus exige donc une démarche claire et une méthodologie précise pour faciliter la mise en cohérence des capacités de tous les acteurs au développement. Il s'agit de capitaliser l'apprentissage collectif et de valoriser le savoir-faire collectif.

Par ailleurs, Bernard Vachon⁹⁴, un théoricien du développement local résume le processus de développement local en trois phases :

- (1) La première phase concerne la prise de conscience et la mobilisation des forces vives à partir de l'étude des besoins de la population locale. En fait, cette phase est suscitée par un événement déclencheur (événement local, dépôt de bilan, décision collective), repris par un leader social ou politique ou un tissu associatif en réponse à un état de crise. Il s'agit de connaître l'état de lieux de la collectivité locale. Ce qui permet de savoir qui

⁹³ Pecqueur B., 2002. *Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale*. Les cahiers de l'économie sociale n°3, Edition Harmattan, p. 23

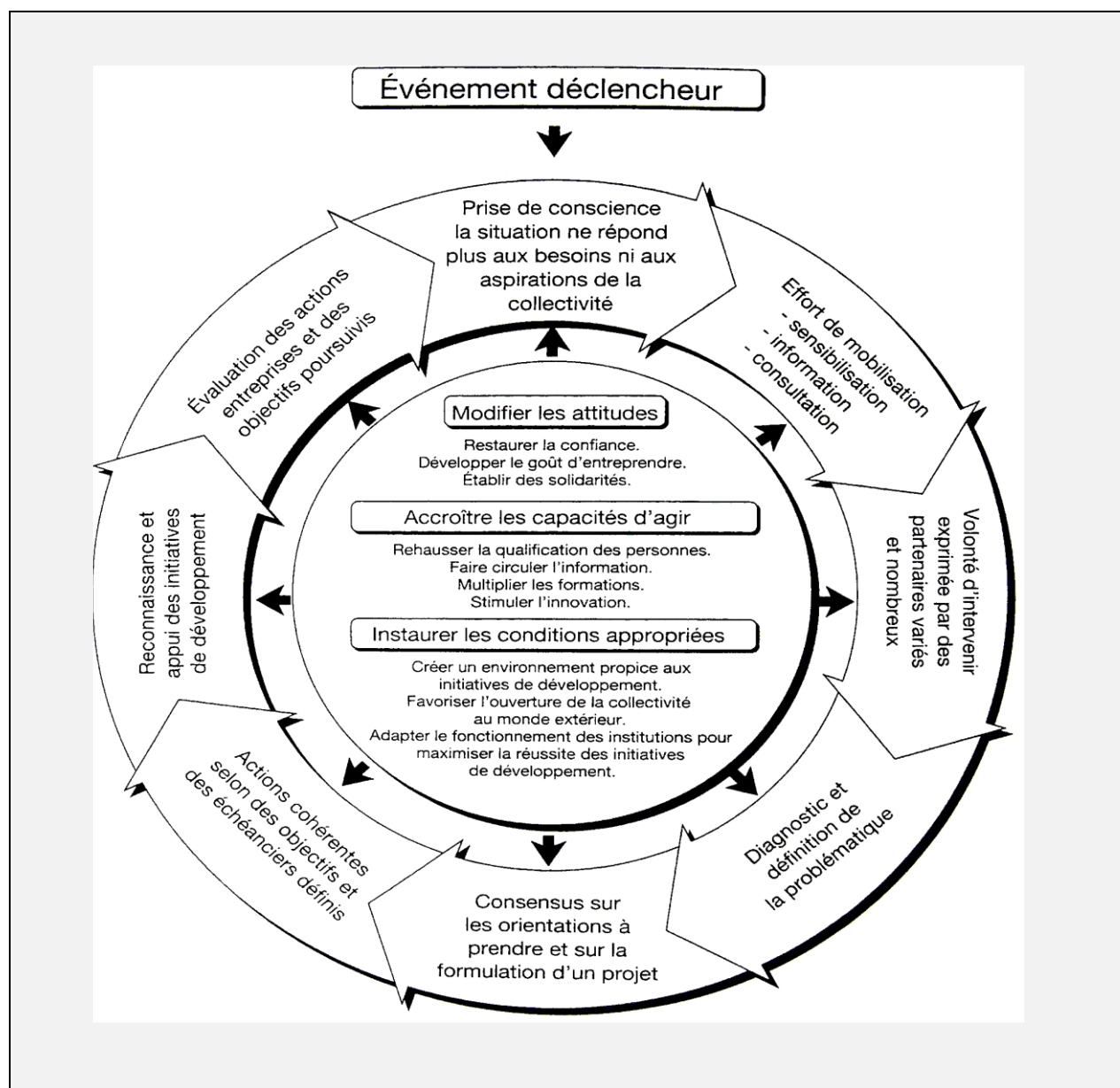
⁹⁴ Vachon B., 1993. *Le développement local ; théorie et pratique*, Gaëtan-Morin, Montréal.

sont les acteurs dans le projet et comment se manifeste la volonté de ces acteurs pour intervenir dans le processus ?

- (2) La seconde phase consiste à diagnostiquer et à définir la problématique de la localité. Un consensus sera à privilégier pour les orientations à prendre et pour la formulation d'un projet de développement local. Il s'agit d'initier un projet de développement conformément aux besoins de la population locale et d'adopter les objectifs correspondants. Il s'agit de la remise en question des rapports de force entre les différents intervenants ou les différents acteurs du développement en particulier au niveau social. Elle se matérialise par une intégration des savoir-faire et compétence acquise et une formalisation des modes de coopération. L'objectif de cette phase est de créer un environnement favorable à la négociation entre les acteurs. Elle permet et facilite le partage des compétences et la coopération entre ces acteurs. Cette étape donne lieu à une modification des rapports de force au sein du système social local. Elle est marquée par la concertation interinstitutionnelle qui légitimerait les négociations.
- (3) Une fois que les objectifs sont définis, il faut passer à l'action : c'est la base de la troisième phase. Cette phase se caractérise par la mise en place des plans d'action et des programmes qui rendent possible un développement local plus soutenu et plus autonome et qui déclenchent l'expression des cultures locales et l'adhésion des partenaires et permettent une régulation conjointe verticale hiérarchique et horizontale entre les acteurs. Il s'agit donc de préciser les règles de conduite des actions selon les objectifs fixés.

En un mot, la figure suivante montre le processus de développement local défini par Bernard Vachon. Les alentours de cette figure indiquent les phases à suivre et au milieu les réajustements nécessaires ainsi que les conditions favorables pour la mise en œuvre (Cf. Figure 9).

Figure 9 : Processus de développement local



Source : Vachon Bernard⁹⁵, 1993

⁹⁵ Vachon Bernard, *Le développement local ; théorie et pratique*, Gaëtan-Morin, Montréal, 1993

L. IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE LOCALE DE BASE (COBA)

L'implication de la communauté locale de base évoque successivement l'importance de la population locale dans l'écotourisme, la valorisation des savoirs locaux et l'enjeu pour la conservation.

L.1 Importance de la population locale dans l'écotourisme

Etant un nouveau site écotouristique, paysage harmonieux protégé où les attractions entre l'homme et la nature contribuent au maintien des ressources naturelles ainsi qu'à celui des valeurs esthétiques et culturelles, toutes les actions menées au sein du site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka doivent tenir compte des communautés locales de base. C'est, d'ailleurs, dans cette optique que l'association locale Maintsoanala a été mise en place.

Le site éducationnel et écotouristique de Mandraka fait l'objet de multiples actions parallèles pour atteindre ses objectifs et assurer sa pérennisation, à savoir : des activités de développement, de conservation et d'écotourisme. Ce sont les forces qui interagissent dans ce dernier qui nous intéressent plus particulièrement.

La forêt, la faune et la flore : ce sont les principaux éléments de l'écotourisme. Ils en constituent la base étant donné que ces ressources composent les attraits, et donc les circuits écotouristiques du site. Les touristes y viennent particulièrement pour les voir. En outre, ils fournissent du travail à l'ESSA-Forêts. D'un côté, leur existence justifie les financements dont l'organisme bénéficie en faisant des cibles de conservation. C'est la prise de conscience quant à leur valeur environnementale et économique du reste qui a poussé l'ESSA-Forêts à exploiter l'écotourisme au sein du site. D'un autre côté, ces ressources naturelles fournissent aux communautés locales de base des moyens de subsistance.

L'ESSA-Forêts : c'est le précurseur de l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka. Ce sont les gestionnaires du site qui y ont incité l'exploitation écotouristique. D'une part, ils en ont planifié et financé les activités nécessaires (aménagements, infrastructures, formation), et d'autre part, ils ont promu et vendu la destination auprès des touristes. Par ailleurs, les activités de conservation qu'ils mènent à l'endroit des ressources naturelles ont soutenu la mise en écotourisme de ce site. Sinon, l'ESSA-Forêts essaie de susciter le développement

local en impliquant les communautés locales de base dans la promotion de l'écotourisme. Ceci se fait surtout à travers l'association Maintsoanala.

La population locale, l'association Maintsoanala : ce sont eux qui permettent à l'écotourisme d'aboutir ou non. Elles défendent jalousement leur territoire, ce qui fait que transformer les ressources naturelles en attraits écotouristiques ne peut se faire sans leur accord, sous peine de représailles. Donc, par le biais de l'association Maintsoanala en relation avec l'ESSA-Forêts, les communautés locales de base cautionnent ou critiquent les différents aspects de l'exploitation écotouristique du site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka. En outre, l'extension ou l'atténuation de leur exploitation irrationnelle de la forêt avec les différentes faunes et flores qui y habitent détermine l'existence de l'écotourisme dans le site.

Développer l'écotourisme dans le site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka revient, par conséquent, à prendre en compte ces trois éléments majeurs et interdépendants. En écarter un risque d'en endiguer le développement. La population locale tient, alors, une place importante qu'il ne faut pas négliger dans l'exploitation écotouristique du site. La prise en considération de ces communautés de base à travers la valorisation de leurs savoirs est nécessaire pour la viabilité du site Saha Maintsoanala de Mandraka.

L.2 Valorisation des savoirs locaux

L'ESSA-Forêts travaille étroitement avec la population locale pour les activités qu'il mène au sein du site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka. Certes, l'association locale Maintsoanala a été mise en place pour assurer la gestion locale des ressources naturelles et non spécialement pour le développement de l'écotourisme. Toutefois, elle en sert de plateforme pour la circulation d'idées entre ces deux entités. Donc, dans la perspective d'une mise en écotourisme du site, une concertation avec ces représentants des communautés de base a été effectuée, ce qui leur a permis d'émettre leurs attentes, aspirations, soucis et appréhensions. D'après cette démarche, les opinions des personnes âgées des villages sont particulièrement prises en compte, dans la mesure où elles sont les détenteurs de la sagesse locale, des systèmes de valeurs et des héritages culturels. Adapter ces savoirs à l'exploitation et la gestion de l'écotourisme s'avère particulièrement bénéfique. Par exemple, leur conseil quant à l'emplacement de l'aire des jeux a permis d'éviter des conflits d'intérêt entre l'ESSA-Forêts et la population locale.

En outre, les savoirs locaux, savoir-faire ou savoir-être, sont promus à travers l'écotourisme. Nous pouvons citer en exemple l'application des connaissances des habitants en travaux de construction car c'est parmi eux qu'ont été sollicités ceux qui ont bâti les infrastructures utiles pour l'exploitation de l'écotourisme ; tels les chalets, les ponts, les aires de camping, les indications, les aménagements des pistes, le mirador ; pour la construction desquelles sont utilisés des matériaux locaux (spécialement le bois) selon leurs techniques et méthodes propres. Les outils utilisés comme les bûches, les coupecoupes, les couteaux et les haches sont issus des forges locales. Les produits artisanaux font aussi d'excellents produits écotouristiques. Ce sont surtout de la vannerie : nattes, paniers, vans... Elles peuvent servir à l'accueil des clients, et aussi se vendre en tant qu'articles de souvenirs. En outre le savoir-vivre local qui consiste à honorer et à accueillir aimablement tout visiteur quel qu'il soit est pratiquement mis en valeur dans l'écotourisme. Ceci s'apparente, d'ailleurs, à la promotion de la culture locale par cette activité.

Par ailleurs, toujours dans le but de développer l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka, l'ESSA-Forêts y a mené des sessions de formations en langues étrangères pour les guides touristiques locaux. Pour ce faire, des personnes issues du village de Mandraka touchées par la mise en place du site ont été les bénéficiaires. C'est aussi à travers l'association locale Maintsoanala que les participants ont été déterminés. Alors, ces guides touristiques, hommes et femmes, sont formés en langue française. Ces formations gratuites sont assurées par des formateurs spécialisés qui s'y sont déplacés spécialement. Ces activités ont eu pour but de préparer les habitants à l'accueil de touristes pour qu'ils puissent assurer les guidages de ces derniers ; et par conséquent, d'éviter d'importer de la main d'œuvre.

En bref, les savoirs de la population touchée par le site Saha Maintsoanala de Mandraka sont mis en exergue par le biais de l'écotourisme. Ce dernier permet, effectivement, de prendre en considération les connaissances des communautés locales de base, de mettre en valeur la culture et les produits locaux et de promouvoir la main d'œuvre locale, ce qui favorise la participation de la population au développement écotouristique. Outre cela, cette implication locale présente un enjeu pour la conservation.

L.3 Enjeu pour la conservation

L'ESSA-Forêts travaille à valoriser le site Saha Maintsoanala de Mandraka à travers la préservation des espèces faunistiques et floristiques locales. Pour ce faire, il collabore avec la population locale à travers un système de gestion communautaire, le transfert de gestion GELOSE⁹⁶. Diverses activités sont entreprises dans ce sens. Le développement de l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka en profite et s'y intègre. Il est, effectivement, constaté que les villageois sont conscients de l'importance des ressources naturelles dans leur existence. L'utilisation de cette biodiversité comme produits écotouristiques renforce cette prise de conscience. Des activités de sensibilisation sont menées auprès des communautés. Elles sont destinées directement à la conservation des espèces mais cela a des impacts positifs dans le développement de l'écotourisme. Vice-versa, l'évolution de ce secteur d'activités permet aux communautés locales de base d'en expérimenter les impacts. Ceux qui en ont bénéficié entraînent les autres à la conscientisation sur la valeur de l'environnement, voire de l'écotourisme.

⁹⁶ Gestion locale sécurisée

CHAPITRE 6 : RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Les recommandations et perspectives de l'étude concernera les recommandations d'une part, et les perspectives pour améliorer l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka d'autre part.

M. RECOMMANDATIONS

Les recommandations concernent le paradigme de l'écotourisme, les recommandations pour les responsables de l'ESSA-Forêts, pour les infrastructures écotouristiques, pour la promotion du site, pour multiplier la formation et la création de centre de formation et enfin les recommandations pour une approche participative et proactive.

M.1 Paradigme de l'écotourisme

L'écotourisme peut être considéré comme un tourisme alternatif, car il repose sur une expérience personnelle, environnementale et communautaire (Lequin et Carrière, 2003)⁹⁷ qui fait appel à des notions de développement durable, de développement régional et local et de démocratie participative (Lequin, 2001)⁹⁸.

Une expérience personnelle puisque l'écotouriste recherche une relation intime avec une nature authentique (avec des aménagements minimaux), idéalisée et hors des sentiers battus et en lien avec les cultures régionales, c'est-à-dire où l'histoire est inscrite dans un milieu physique donné. Une relation qui favorise le respect envers l'environnement naturel et culturel, notamment par les activités d'éducation et d'interprétation, qui sont des composantes formelles du produit écotouristique. L'écotourisme vise à aller chercher le visiteur dans ses valeurs pour l'amener à un second niveau d'éveil, celui de la sensibilité, des émotions et de la spiritualité, qui stimulera assurément la réflexion sur l'existence et l'engagement citoyen. Cette expérience personnelle permettra sûrement de réduire l'impression d'étrangeté et l'influence de la bulle sociale, tout en favorisant le savoir-être touriste.

Une expérience environnementale, car l'écotourisme est un produit « *de lieu* », à forte identité écologique, culturelle et géographique, et à haut degré d'observation et d'appréciation

⁹⁷ Lequin M. et J-B. Carrière, 2003. *Planification de l'accessibilité à l'expérience globale en écotourisme*, Téoros, vol. 22, no 3, p. 29-36.

⁹⁸ Lequin M., 2001. *Ecotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Temps libre et culture», 234 p.

d'un exotisme. Nous sommes donc loin, d'une part, de l'« *attrait-spectacle* » construit ou reconstruit considérant le souci porté à la question de l'authenticité et, d'autre part, du « *transfert à l'argent* ». Également, il y a lieu de croire que cette expérience ne peut qu'être actualisée et vivante, car on ne peut figer dans le temps l'environnement ainsi que la culture régionale qui s'y rattache.

Une expérience communautaire, c'est-à-dire qui « *planifie et facilite la rencontre, l'échange sous diverses formes avec la population locale, afin de mieux comprendre comment elle s'est développée en relation avec la nature en place, comment son bien-être à long terme repose sur la conservation des lieux et du patrimoine* » (Lequin et Carrière, 2003)⁹⁹. N'est-ce pas ce que l'on convoite que de réduire l'effet du contact superficiel, de l'étrangeté et de la bulle sociale, et d'accentuer l'ouverture à l'autre ? Parallèlement, le touriste ainsi intégré à la communauté et vivant l'exotisme réduit son effet de démonstration et devient moins exigeant par rapport à ses désirs occidentaux.

Manifestation du concept de développement durable, l'écotourisme vise à assurer une plus grande part des avantages du tourisme aux communautés locales tout en préservant l'intégrité culturelle et environnementale et l'authenticité des lieux, notamment par la protection des patrimoines naturels et des zones fragiles et en évitant de dénaturer les sites. Un développement contrôlé ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des résidents à court, moyen et long termes. Cette perspective sur le long terme est intéressante, car elle permet parallèlement d'assurer une stabilité dans les conditions de vie des populations (au niveau de l'emploi, de la préservation des ressources, etc.). En plus, le développement durable permettrait, théoriquement, de garder l'authenticité du lieu et donc d'éviter la mise en spectacle.

M.2 Recommandations pour les responsables de l'ESSA-Forêts

Face à l'exploitation de l'écotourisme et la prise en compte des communautés locales de base du site Saha Maintsoanala de Mandraka, nous avons fait quelques examens :

- L'ESSA-Forêts est un organisme spécialisé dans le domaine de l'environnement notamment des eaux et forêts. Le personnel est, alors, composé activement d'environnementaliste. Le domaine de l'écotourisme ne leur est donc pas familier, ce qui fait que l'exploitation écotouristique dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka relève du domaine du tâtonnement ;

⁹⁹ Op. cit. Lequin Marie et Jean-Bernard Carrière, 2003, p. 33

- Le site Saha Maintsoanala de Mandraka est un site à vocation écotouristique. Les ressources faunistiques et floristiques présentes en attestent. Mais avec le problème de méconnaissance de l'écotourisme des responsables, l'activité n'est pas effective, concernant aussi bien les infrastructures et aménagements que la gestion ;
- Aucune communication claire n'a été faite auprès de l'ensemble de la population locale quant à l'exploitation de l'écotourisme dans la zone. Seuls les membres de l'association Maintsoanala ont été avisés et le reste en a seulement entendu parler. Ce qui cause leur appréhension face à cette activité ;
- Le résultat des activités déjà entreprises sous l'initiative de l'ESSA-Forêts concernant le développement de l'écotourisme auprès de la population locale, comme la formation en langues des guides touristiques, n'a pas été positif par manque de pratique. Ceci est causé par une mauvaise gestion des priorités en matière de renforcement de capacité des riverains.

Pour parfaire cette valorisation de la population locale par l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka, quelques améliorations sont à faire :

- l'ESSA-Forêts devrait recruter un spécialiste qui serait en charge de développer l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala avec toutes les orientations nécessaires. Ceci a pour but d'améliorer l'offre écotouristique du Saha Maintsoanala comme les infrastructures écotouristiques et les circuits, de le rendre concurrentiel sur le marché, d'assurer sa visibilité, d'en assurer la gestion et de faire sa suivi et évaluation ;
- Une campagne communicationnelle devrait être menée afin de bien définir les parties prenantes, de les informer sur l'écotourisme et de les sensibiliser quant à leur participation dans l'activité ;
- Une plateforme de discussion réunissant des représentants de toutes les parties prenantes, notamment la population locale, devrait être mise en place. Ceci a pour objectif d'avoir une vision commune des objectifs de l'exploitation écotouristique en tenant compte des avis de chacun lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies diverses.

M.3 Recommandations pour les infrastructures écotouristiques

D'abord, toutes les infrastructures qui devront être installées sur le site Saha Maintsoanala de Mandraka, doivent respecter la Loi n°95-017 du 25 août 1995 portant Code du Tourisme et ses textes d'applications.

Accueil : un centre d'accueil et d'information des visiteurs devrait être installé à l'entrée du site Saha Maintsoanala de Mandraka. Il est un local qui devrait suivre les normes internationales et les textes en vigueur. Il comprend les services de renseignements, d'interprétation du milieu et d'informations des visiteurs ;

Panneaux de signalisation : il faudrait améliorer tous les panneaux de signalisation concernant les activités écotouristiques du site surtout ceux comportant les principaux produits touristiques existant ;

Ecolodge comme établissement d'hébergement : pour satisfaire les besoins des touristes tant nationaux qu'étrangers, et qui sont exigeant sur le confort des infrastructures d'hébergements, la construction d'un ecolodge est fortement recommandé car il rime avec l'écotourisme et aux architectures locales. Bref, en harmonie avec la nature et avec un coût d'investissement moindre par rapport à la construction en dur ;

Etablissement de restauration : concernant l'établissement de restauration c'est-à-dire le restaurant, des améliorations devront être effectuées. Par exemple le stockage des approvisionnements devrait être à améliorer, la cuisine et les alentours doivent présenter l'image d'hygiène correspondante aux normes exigées dans les réglementations en vigueur à Madagascar. Des efforts devraient être entrepris pour diversifier l'offre de repas et également pour accélérer le service afin de satisfaire les touristes qui sont pressés à voir l'attraction de la forêt et arrivent après une marche fatigante ;

Centre des produits artisanaux : il faut prévoir également un centre destiné à la vente des produits artisanaux locaux et des articles de souvenirs ;

M.4 Recommandations pour la promotion du site

La promotion du site Saha Maintsoanala de Mandraka joue un rôle important pour le développement de l'écotourisme. En effet, la conception et la distribution des produits compétitifs et fiables nécessitent des techniques et des stratégies.

Promotion et publicité : la promotion vise de diverses manières à dynamiser la vente. En ce qui concerne la publicité, elle a pour but d'attirer l'attention du public cible sur le produit en l'incitant à acheter. La promotion se traduit par deux types d'actions complémentaires, intéresser et motiver les intermédiaires d'une part, et stimuler la vente des produits d'autre part. En un mot, c'est l'Office national du tourisme de Madagascar (ONTM) qui s'occupe de la promotion du tourisme dans la grande île ;

Méthodes de marketing : plusieurs choix s'offrent sur la technique de vente et de promotion du site Saha Maintsoanala, à savoir : brochures et dépliants (flyers), publicité par des moyens audio-visuels, journaux, affiche, voyage de promotion, Eductour, confection des T-shirts et casquettes portant le logo du site, exposition, accès à l'internet, La plupart des entreprises touristiques recourent à des organismes spécialisés pour la distribution de ses produits ;

Dépliants et brochures : Il faudrait les mettre dans le centre d'accueil et d'informations local, mais aussi ils peuvent être distribués pour les tours opérateurs, les agences de voyages, les Offices Régionaux du Tourisme (ORTs) et les hôtels et restaurants de la région, voire même à Madagascar ;

Agences de voyages : les agences de voyage sont des entreprises intermédiaires entre la clientèle et les voyagistes ou tours opérateurs. L'intervention de ces agences est importante car elles agissent à l'amont de la filière et que le nombre réel des touristes qui devraient visiter la destination recommandée dépend de l'efficacité de leurs promotions ;

Tours Opérateurs : ils sont des entreprises « vendeurs de voyage » soit directement aux touristes, soit aux agences de voyage. Ils effectuent au moins les deux opérations portant respectivement sur le transport, l'hébergement des touristes ou d'autres services touristiques représentant une part significative dans le forfait de la prestation. L'autorisation d'exercer le métier des Tours Opérateurs s'obtient par la licence de type B selon la loi n°095-017 du 25 Août 1995 portant Code du tourisme et ses textes d'applications ;

Les agences de voyage et les tours opérateurs sont les principaux promoteurs de la destination Madagascar à l'étranger. La plupart des touristes passent par les agences de voyage qui vendent les produits des tours opérateurs.

M.5 Recommandations pour multiplier la formation et la création de centre de formation

Formation des membres de l'association Maintsoanala : actuellement, il est constaté que dans le domaine de l'écotourisme, il y a encore beaucoup de lacunes qu'il faudrait combler. Au sein du site Saha Maintsoanala, jusqu'à maintenant, il n'y a pas encore de véritables responsables qui gère ce domaine. Cependant il semble logique que l'ESSA-Forêts devrait désigner ou recruter une équipe qui se concentrera entièrement sur l'écotourisme. Des formations sont par conséquent indispensables aux membres de l'association Maintsoanala, qui ensuite assumeront la promotion et la bonne marche de leur fonction suivant un cahier des charges concernant les différents types de services que le site puisse offrir. Tous les sujets relatifs à l'écotourisme ainsi qu'à la conservation devraient être abordés. Dans une certaine mesure, le recrutement de certaines compétences n'est pas à négliger ;

Création de centre de formation locale : la mise en place d'un centre de formation professionnalisant devrait être envisagée pour le développement du tourisme, notamment l'écotourisme. Ce centre assurera la formation des jeunes de la localité en matière de service d'accueil, de restauration et autres. D'autre part, il perfectionnera les qualifications des personnels qui sont déjà dans le métier ;

Création de centre d'étude de langues étrangères : la création de centre d'étude de langues étrangères libèrerait les jeunes de leur handicap. Différentes langues ont été employées par les visiteurs selon leurs origines. Dans l'avenir, ces jeunes formés deviendront des futurs guides du site car la philosophie majeure de l'écotourisme vise l'amélioration du niveau de vie des communautés locales et riveraines du site par la création d'emplois. Cette dernière doit se manifester sous diverses formes de prestation dont le guide en fait partie.

M.6 Recommandations pour une approche participative et proactive

A l'issue de cette étude, on peut dire que les visions sur la gestion du site ne se croisent pas à cause des priorités divergentes des parties concernées : l'ESSA-Forêts d'un côté, et la population locale de base de l'autre. Il est question de développer un processus progressif d'augmentation de pouvoir et de savoir. Pour cela, il faut :

- faire participer les communautés locales de base à une réflexion commune sur la problématique ;
- aider à prendre conscience de l'enjeu environnemental non d'une façon isolée mais dans un ensemble de développement local ;
- élaborer un projet de développement en rapport avec la problématique de la conservation ;
- s'organiser pour mieux gérer leur développement, conformément à leurs besoins et les enjeux, pour mieux défendre leurs intérêts et mieux définir leur priorité ;
- prendre des décisions concertées ;
- mener et gérer des actions de développement avec les partenaires.

N. PERSPECTIVES POUR AMELIORER L'ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA

La finalité des perspectives pour améliorer l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka est la proposition de *modélisation d'une gouvernance en écotourisme* en passant par l'écotourisme et la gouvernance, la gouvernance proprement dite, le cadre de référence théorique et enfin la gouvernance participative.

N.1 Ecotourisme et gouvernance

Pour les fins de cette étude portant sur les facteurs socio-politiques de la gouvernance, l'écotourisme est défini en termes de stratégie de développement local fondée sur la participation de la communauté locale à la gestion de son patrimoine environnemental et culturel ainsi que sur le rôle décisif qu'elle peut et devrait jouer dans le développement et la mise en marché du produit écotouristique sur le territoire qu'elle occupe.

Cette définition suggère les éléments d'analyse suivants comme lignes directrices d'encadrement de la gouvernance en écotourisme :

- la priorité aux différentes formes de participation des communautés locales au développement de l'écotourisme ;
- l'identification des responsables nationaux et régionaux dans la gestion de l'écotourisme et de leur rôle respectif ;
- la concertation des actions entre les différents acteurs dans le développement de produits et de destinations écotouristiques ;
- l'analyse des impacts des activités écotouristiques sur la société, l'économie et l'environnement comme facteurs clés de la durabilité (OMT, 2002)¹⁰⁰.

Dans le cas du site Saha Maintsoanala de Mandraka, la planification de la gouvernance en écotourisme s'inscrit dans une collaboration entre les communautés locales de base, les représentants de l'industrie touristique ainsi que les gestionnaires du Saha Maintsoanala, pour mettre en valeur et protéger des espaces naturels qui serviront de support au développement

¹⁰⁰ Organisation mondiale du tourisme, 2002

de la localité, un développement qui induit la participation de ces communautés locales de base au contrôle et à la gestion des ressources naturelles en harmonie avec leurs valeurs culturelles.

N.2 Gouvernance

La Commission européenne¹⁰¹ définit la notion de gouvernance comme étant :

« Les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs [...], particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence ».

Ces principes, auxquels s'ajoute celui de la subsidiarité, inscrivent la notion de gouvernance dans une problématique de l'efficacité et de l'efficacité de l'action publique ainsi que sur les rapports entre l'autorité et le pouvoir (De Senarclens, 1998 ; Hewitt de Alcántara, 1998 ; Merrien, 1998 ; Stoker, 1998).

Nous retenons de cette définition que la gouvernance repose sur un réseau d'acteurs que l'on suppose autonomes, mais qui agissent en interdépendance, suivant leurs intérêts et objectifs personnels, et selon une logique d'action prenant appui sur la négociation pour réaliser un projet commun, tel celui de la création et de la mise en tourisme d'un parc national. Une telle structure de gouvernance participative vise à créer les conditions d'un pouvoir organisé en vue d'un projet collectif.

La gouvernance représente une forme de gouverne ouverte à divers intervenants étatiques et non étatiques opérant dans un mode fortement auto-organisationnel, où l'on reconnaît comme légitime la dynamique interne développée entre les intervenants. Le rôle de l'État en est un de régulateur des contextes structurels et stratégiques dans lesquels s'inscrit cette dynamique propre. Lorsqu'on le met en relation avec la notion précédente d'écotourisme, on peut en déduire que, pour qu'un projet écotouristique soit réalisé selon sa propre cohérence, cela requiert une structure de gouvernance qui soit adaptée à un territoire et en reflète les principales composantes et valeurs.

Un tel système se traduit par le fait que toutes les parties prenantes, y compris l'Etat, réalisent l'action prévue en fonction du résultat visé. Ainsi, le potentiel de gouvernance locale réside dans la capacité du système territorial de générer une dynamique collective qui mobilisera

¹⁰¹ Définition de la gouvernance selon la Commission européenne.
http://www.europa.eu.int/comm/governance/governance/index_fr.htm

tant les forces endogènes qu'exogènes de manière à susciter une synergie, afin d'exploiter rationnellement les diverses ressources existantes pour la communauté.

C'est dans cette perspective que les notions d'écotourisme et de gouvernance ont été retenues comme concepts centraux d'analyse aux fins d'identifier les facteurs socio-politiques déterminants pour la planification de l'offre écotouristique du site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka.

N.3 Cadre de référence théorique

Le potentiel de développement touristique d'un territoire est souvent appréhendé en termes de son potentiel d'attraction évalué à partir des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles présentes sur le territoire. Cette approche de planification est remise en question par certains auteurs, dont l'équipe Mobilité, Itinéraires, Territoires (MIT)¹⁰², qui proposent plutôt de recentrer le rôle des acteurs, touristes et acteurs de terrain, comme source première de développement touristique.

Cette approche s'appuie sur la mise en œuvre de mécanismes d'intégration de la population aux projets de développement écotouristique. Or, quelles sont les conditions que devrait remplir une telle intégration pour pouvoir contribuer efficacement au développement social et économique des communautés concernées ?

Si la problématique de la participation des acteurs individuels et collectifs, publics et privés, au processus décisionnel rencontre un intérêt croissant chez les chercheurs en écotourisme (gouvernance participative, intégration des communautés hôtes aux projets de développement écotouristique, etc.), les conditions inhérentes aux caractéristiques des acteurs de terrain sont, quant à elles, relativement peu documentées.

La recherche des facteurs socio-politiques pouvant faciliter la mise sur pied d'une gouvernance structurante et opérationnellement efficace de l'offre écotouristique du Saha Maintsoanala de Mandraka prend une signification tout à fait particulière lorsqu'elle est analysée dans une perspective de développement territorial intégrant, dans ses objectifs, les dimensions liées à la protection des ressources naturelles et culturelles, au développement local et à la démocratie participative.

¹⁰² Equipe Mobilité, Itinéraires, Territoires, 2002. *Tourismes*, 1. Lieux communs, Paris, Belin.

Les repères théoriques qui ont guidé l'élaboration du cadre théorique sont, d'une part, un schéma de gouvernance qui tend à mettre en valeur les dimensions et les valeurs qui sous-tendent la gouvernance participative en écotourisme (Lequin, 2001)¹⁰³ et, d'autre part, les résultats de recherches récentes sur le rôle et la nature des facteurs sociologiques dans l'émergence et l'efficacité du développement touristique d'un territoire (De Arriba, 1999 ; Équipe MIT, 2002 ; Bergeron, 1999 ; Koh, 2002 ; Wilson *et al.*, 2001 ; Decarnin, 1999 ; Augustyn et Knowles, 1999 ; Pascal, 1995 ; Violier, 1999).

Comme première étape, cinq groupes de facteurs socio-politiques ont été recensés dans les écrits sur la question. Ensuite, nous avons adapté ces facteurs génériques aux trois principales dimensions de la gouvernance en écotourisme.

Ces dimensions sont :

- la protection des ressources naturelles et culturelles ;
- le développement local ; et
- la démocratie participative.

N.4 La gouvernance participative

La gouvernance participative sous-entend la concertation d'un système d'acteurs dont la logique d'action prend appui sur la négociation et est orientée sur la réalisation d'un objectif ou projet commun. Les efforts des parties se concentrent sur l'atteinte d'un consensus ou d'un consentement permettant l'exécution d'un programme dans une enceinte où de nombreux intérêts divergents entrent en jeu (Hewitt de Alcántara, cité dans Lequin, 2001)¹⁰⁴. Elle peut se définir par la participation des intervenants, publics et privés, leurs interactions et leur système d'influence.

L'originalité de la gouvernance participative réside dans ses procédés et, en particulier, dans l'implication des citoyens tout au long du processus décisionnel, de la consultation initiale à sa mise en œuvre finale et à la gestion subséquente. Le caractère de la gouvernance participative est alors nécessairement relié à certaines valeurs sociales ayant trait à la conception, à l'organisation et au partage du pouvoir. Par conséquent, la gouvernance ne pourrait émerger

¹⁰³ Lequin M., 2001. *Gouvernance en écotourisme : développement durable, développement régional et démocratie participative*. Thèse de Doctorat en études urbaines, UQAM et INRS-Urbanisation, 523 p.

¹⁰⁴ Op. cit.

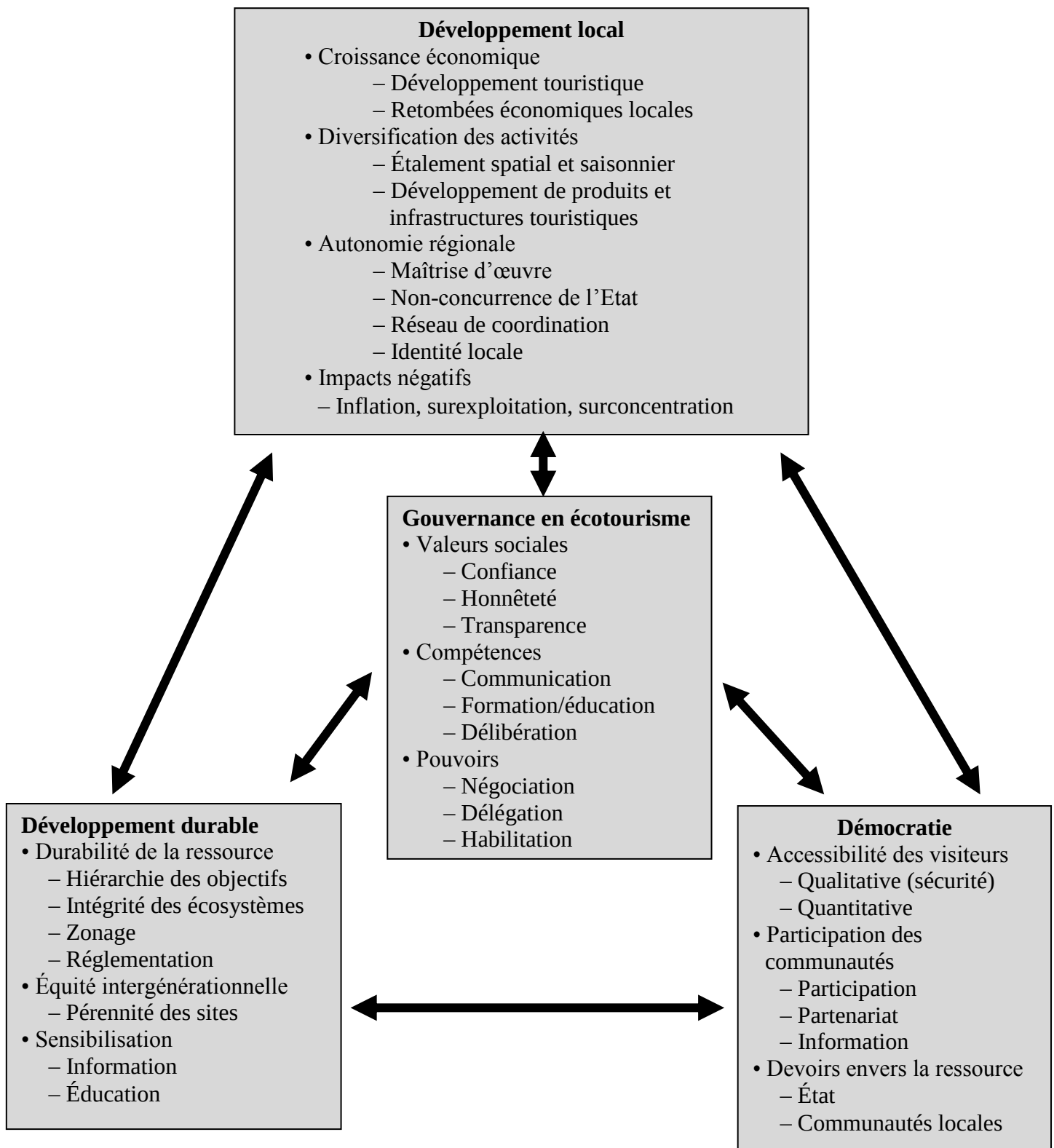
et fonctionner sans être influencée par les contextes socio-politique, socio-économique et culturel en place. Il s'agit dès lors d'un mode de gestion *situationnel*¹⁰⁵, dans le sens où la gouvernance peut revêtir un caractère *ad hoc* selon le contexte.

Une condition apparente du succès d'une gouvernance participative est la recherche d'un équilibre des rapports d'autorité et de pouvoir entre l'Etat d'un côté et, de l'autre, les intervenants du milieu. Cet équilibre peut, selon le cas, être plus ou moins difficile à atteindre, car il nécessite une redéfinition constante qui soit adaptée au degré de maturité des acteurs et aux tensions entre les intérêts divergents existants.

Le cadre de gouvernance en écotourisme (Cf. Figure 10 et Figure 11) est appréhendé comme un outil que se donnerait un territoire pour structurer et coordonner, au niveau local, son offre écotouristique de manière à répondre aux objectifs d'une stratégie de développement territorial, objectifs qui se déclinent plus spécifiquement au niveau des trois concepts considérés ici comme centraux à l'idée d'encadrement de l'offre écotouristique, à savoir : le développement durable, le développement local et la démocratie.

¹⁰⁵ Les théories dites situationnelles. Selon les auteurs partisans de ces théories du leadership (Tannenbaum et Schmidt, Vroom et Yetton, etc.), « l'efficacité du leader ne dépend pas seulement de son style de gestion, mais aussi de la situation dans laquelle se trouve ce dernier ».

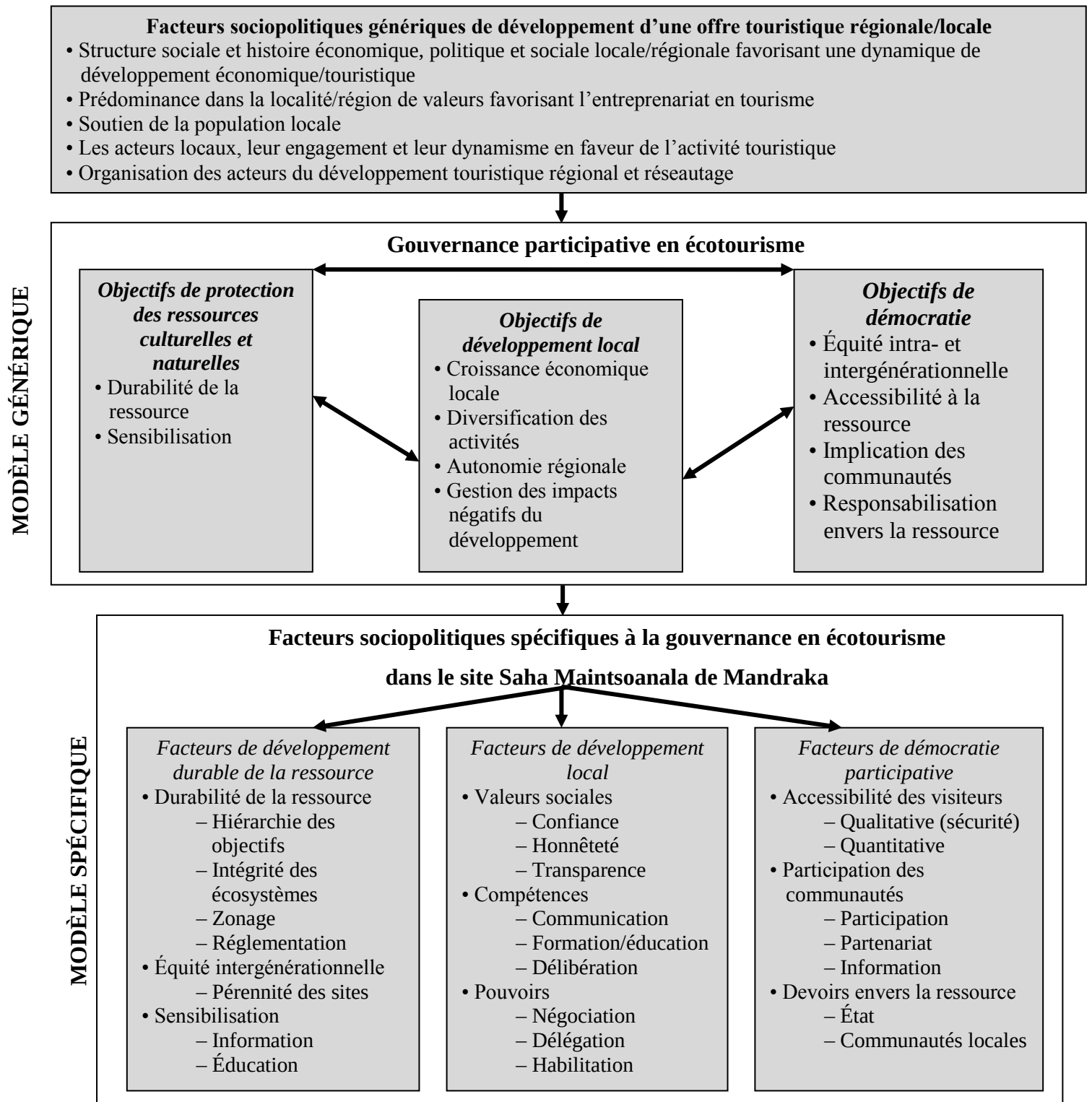
Figure 10 : Modèle de Gouvernance en écotourisme



Source : Lequin¹⁰⁶, 2001.

¹⁰⁶ Lequin M., 2001. *Gouvernance en écotourisme : développement durable, développement régional et démocratie participative*. Thèse de Doctorat en études urbaines, UQAM et INRS-Urbanisation, 523 p.

Figure 11 : Cadre de référence adapté au contexte de gouvernance du Saha Maintsoanala de Mandraka



Source : Gagnon et Gagnon¹⁰⁷, 2006

¹⁰⁷ Gagnon Christine et Gagnon Serge (Sous dir), 2006, *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, Canada, Presses de l'Université du Québec, p. 241

CONCLUSION

L'écotourisme est une forme de tourisme qui s'inspire avant tout de l'histoire naturelle d'une région et il nécessite une gestion active de la part de la localité d'accueil, qui prend l'engagement d'établir et de maintenir les sites de concert avec les communautés locales de base, d'assurer une commercialisation appropriée, d'assurer l'application de la réglementation et d'affecter les recettes de l'entreprise au financement de la gestion des terres et au développement communautaire. Il fait partie du tourisme durable qui est une forme de tourisme qui répond aujourd'hui aux besoins des touristes et des régions qui les accueillent, tout en protégeant et en améliorant les ressources pour l'avenir. Le tourisme durable mène à une gestion de toutes les ressources de manière à combler les besoins économiques, sociaux et esthétiques tout en préservant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique et le milieu vital. Ainsi, le tourisme durable est inclus dans le développement durable, qui est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

Il constitue un concept de référence fréquemment utilisé pour la conservation des ressources naturelles, voire même de la biodiversité pour les pays en développement ayant un patrimoine naturel attractif pour les populations occidentales. Ce type de patrimoine existe à Madagascar, avec toutes les potentialités nécessaires à son développement à travers l'écotourisme. Ce dernier qui ne se soucie pas seulement des intérêts financiers mais tend vers une conservation et une valorisation de la nature semble une arme de choix.

D'ailleurs, l'écotourisme tend à occuper une place importante au sein du pays et se développe à une allure impressionnante. Tel est le cas du site Saha Maintsoanala de Mandraka qui se trouve à quelques kilomètres de la capitale. L'ESSA-Forêts en est le responsable et c'est un site de recherche, d'application qui a été transformé en site éducationnel et écotouristique. Site pour lequel le bilan global révèle une augmentation du revenu total des ménages sur l'écotourisme de 5 % en 1997 en atteignant 31 % en 2015. L'écotourisme dans ce site est un moyen de protéger les écosystèmes forestiers, de consolider la sensibilité écologique et culturelle. Il permet de financer la conservation, de faire bénéficier des retombées socio-économiques et environnementales aux communautés locales de base qui n'est autre que l'association Maintsoanala.

Le développement de l'écotourisme apporte alors une sensibilisation de la population sur le respect de la nature et favorise une forte création d'emploi grâce aux travaux de construction des infrastructures de bases. Sur le plan économique, l'écotourisme, et notamment l'exploitation du site Saha Maintsoanala de Mandraka, contribue au développement de la localité, de la région et du pays même en étant une source de devises et en favorisant le financement des microprojets.

L'écotourisme se présente aussi comme un autre moyen gagnant-gagnant pour la conservation de l'environnement. Son plus est qu'il permet de faire participer la communauté locale de base dans les actions de conservations et des projets de développement durable. Il offre de nouvelles activités et de nouvelles sources de revenus liés aux activités touristiques à la place des activités de déforestation. Mais il faut que le revenu induit par le tourisme soit conséquent pour que la population se rende compte de la valeur de l'actif environnement et change de comportement à son vis-à-vis. Ces modifications de comportement vont avoir des impacts sur la durabilité de l'industrie du tourisme car sa matière première est conservée.

En effet, l'écotourisme permet d'entraîner le développement local qui est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent. Les stratégies du développement local se résument en trois stratégies. La première permet d'assurer un développement harmonieux et durable sur le plan social, économique et environnemental. La seconde assure une cohérence entre les intervenants en optimisant les ressources avec le maximum d'impact au niveau de la population locale et enfin la dernière et troisième permet de prévoir et atténuer les impacts négatifs des actions de développement comme la dégradation de l'environnement.

Bref, comme perspectives d'avenir, la gouvernance participative sous-entend la concertation d'un système d'acteurs dont la logique d'action prend appui sur la négociation et est orientée sur la réalisation d'un objectif ou projet commun. Les efforts des parties se concentrent sur l'atteinte d'un consensus ou d'un consentement permettant l'exécution d'un programme dans une enceinte où de nombreux intérêts divergents entrent en jeu. Elle peut se définir par la participation des intervenants, publics et privés, leurs interactions et leur système d'influence.

BIBLIOGRAPHIE

1. Aliferana T. et T. Rakotonanahary, 2006. *Rapport de stage d'insertion dans le monde professionnel*. Rapport de stage. Mandraka, Madagascar : ESSA-Forêts, 58 p.
2. Bah M. et al., 1996. *Forêts, politique forestière et gestion des ressources naturelles en Guinée*. Institut de recherche des Nations-Unies pour le développement social, 63 p.
3. Banque Mondiale, 2013. *Madagascar country environmental analysis (CEA)*. Rapport sur l'environnement 2013 : les principaux messages. Banque Mondiale, Antananarivo, p. 9
4. Barkin D., 2003. *Alleviating Poverty Through Ecotourism : Promises and Reality in the Butterfly Reserve of Mexico*. Environment, Development and Sustainability 5, p. 371-382
5. Benko G., 2001. *Lexique de géographie économique*, Armand Colin, p. 95
6. Boo E., 1990. *Ecotourism : The Potentials and Pitfalls* , World Wildlife Fund: Washington, D.C.
7. Ceballos-Lascurain H., 1993. *Ecotourism as a Worldwide Phenomenon*. In Ecotourism. A Guide for Planners and Managers, sous la direction de Lindberg et Hawkins, North Bennington (Vermont) : The Ecotourism Society, 90 p.
8. Chaboud C. et al., 2003. *L'écotourisme comme nouveau mode de valorisation de l'environnement : diversité et stratégies des acteurs à Madagascar*. Papier présenté au XIX^{ème} journées du développement organisées par l'Association Tiers-monde et le Gemdev, juin 2003, Paris le 02-03-04 juin, 27 p.
9. Chokkaligam U. et W. De Jong, 2001. *Secondary forest : a working definition and typology*, CIFOR, International Forestry Review 3, p 19-24
10. Deubel P., 2008. *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*. Les stratégies de développement. Pearson éducation France, p. 463
11. Diallo A., 2011. *Participation des populations au développement local : cas de la commune rurale de Koumban*, préfecture de Kankan (Guinée). Mémoire online.
12. Equipe Mobilité, Itinéraires, Territoires, 2002. *Tourismes*, 1. Lieux communs, Paris, Belin.
13. Faucheux S. et R. Passet, 1995. *Quelle Economie pour l'environnement : Une Introduction*, dans Economie Appliquée, tome XLVIII, n°2, p 5-24
14. Fonds International pour le Développement Agricole, 2002. *La gestion de l'environnement et des ressources naturelles : Une préoccupation croissante du FIDA*. FIDA.
15. Fortin M-J., 2006. *Développement durable, justice environnementale et paysage : la qualité du territoire comme enjeu d'équité socio spatiale*, dans M. Tremblay, et al. (dir.), Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale. PUQ, p. 267-295

16. Gagnon C. et S. Gagnon (Sous dir), 2006. *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : De la conservation au développement viable des territoires*, Canada, Presses de l'Université du Québec, 437 p.
17. Gendron C. et J-P. Revérêt, 2000. *Le développement durable*, in *Economies et sociétés* , Série F, No.37, p. 111-124
18. Gendron C. et C. Gagnon, 2004. *Développement durable et économie sociale : convergences et articulations*, Cahier ARUC-ÉS R-17-2004.
19. Goodwin H., 2002. *Le tourisme au service des pauvres: une nouvelle approche pour la lutte contre la pauvreté*, présenté dans le cadre du séminaire de l'OMT sur Le tourisme : catalyseur de développement durable en Afrique, Nigéria.
20. Hmida *et al.*, 2007. *Conditions d'existence des communautés rurales et gestion des ressources naturelles dans le Haut Atlas occidental au Maroc*. NEW EDIT, Q 280 ; Q 120, no 1, p. 28- 35
21. Horwich R. *et al.*, 1993. *Ecotourism and Community Development: a view from Belize*. In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la direction de Lindberg et Hawkins. North Bennington (Vermont) : The Ecotourism Society, 210 p.
22. Houée P., 1996. *Les politiques de développement rural*, 2^{ème} édition, INRA/Economica, p. 213
23. Hunter C., 1997. *Sustainable Tourism as an Adaptive Paradigm*, in *Annals of Tourism Research* , vol. 24, no 4, p. 850-867
24. Inventaire Ecologique et Forestier National (IEFN), 1996. *Situation de départ, problématique, objectifs, méthodes, résultats, analyses et recommandations*, Direction des Eaux et Forêts, DFS Deutsche Forest service GmbH, 126 p.
25. Lapeyre R. *et al.*, 2007. *L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar*, dans *Afrique contemporaine*, n° 222, p. 83-110
26. Latouche S., 2003. *L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement*, Mondes en Développement Vol.31-2003/1-n°121.
27. Le dialogue sur l'écotourisme durable sur les régions naturelles de l'Amérique du Nord, *Le tourisme durable dans les régions naturelles* (99.01.05), 27-28 mai 1999, Montréal, Canada, 149 p.
28. Leemann E., 1989. *Etude de l'évolution des défrichements dans la région de Mandraka 1967-1987*, in *Akon'ny Ala* n°2, ESSA-Forêts, Antananarivo, p 15-22
29. Lequin M., 2001. *Ecotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Temps libre et culture», 234 p.

30. Lequin M. et J-B. Carrière, 2003. *Planification de l'accessibilité à l'expérience globale en écotourisme*, Téoros, vol. 22, no 3, p. 29-36.
31. Lequin M., 2001. *Gouvernance en écotourisme : développement durable, développement régional et démocratie participative*. Thèse de Doctorat en études urbaines, UQAM et INRS-Urbanisation, 523 p.
32. Lévesque B. et G-L. Bourque, 2009. *Repenser le modèle québécois de développement*, revue Vie Économique – vol i, no 1 – repenser l'économie du XX^{ème} siècle.
33. Mager C., 2005. *Développement économique durable et système d'indicateurs territoriaux : vers un pragmatisme raisonné*.
34. Ministère de l'Environnement et des Forêts et Programme des Nations unies pour l'environnement, 2014. *Cinquième rapport national de la convention sur la diversité biologique, Madagascar*, Ministère de l'Environnement et des Forêts, p. 3-4
35. Organisation Mondiale du Tourisme, 2011. *Le tourisme à l'horizon 2030*. Présentée à l'occasion de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale de l'OMT, Gyeongju, République de Corée, 8-14 octobre 2011.
36. Pearce D., 1999. *Economics and Environment. Essays on ecological economics and sustainable development*. Edward Elgar, UK.
37. Pecqueur B., 2002. *Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale*. Les cahiers de l'économie sociale n°3, Edition Harmattan, p. 23
38. Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, 2006. *Vers un tourisme durable : guide à l'usage des décideurs*, Paris, Madrid, p. 11
39. Rajaonarisoa L., 2002. *Contribution à la constitution d'une base de données par l'étude de l'évolution de l'occupation des sols entre 1949 et 1996. Cas de Mandraka*. Mémoire de fin d'études, ESSA-Forêts, Université d'Antananarivo, 101 p.
40. Rajaonarivelo H., 2015. *Etude d'impacts des projets de conservation et de développement sur les moyens d'existence et sur la motivation à la conservation de la population locale. Cas de Mandraka, Région Analamanga*. Ingéniorat en Environnement-Territoire-Développement. ESSA-Forêts. Université d'Antananarivo, 92 p.
41. Rajoelison L.G. et al., 2007. *Aménagement participatif d'un bassin versant de la Mandraka, Madagascar*. Rapport Final, Antananarivo, 41 p.
42. Ramamonjisoa B., 1996. *Méthodes d'enquêtes. Manuel à l'usage du Patricien*, Manuel Forestier n°1, Université d'Antananarivo, ESSA, Département des Eaux et Forêts, p.3
43. Randriamboavonjy J-C., 1996. *Les principaux pédopaysages à Madagascar*. Série n°3 de l'ESSA-Forêts.

44. Rapport Brundtland, rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), *Notre avenir à tous*, publié en avril 1987, 318 p.
45. Remon M. et C. Nkuku, 2006. *Enquête socio-économique des ménages à Lubumbashi (2002)*. Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines, no 54 (avril), p. 95-106
46. République de Madagascar, 2008. *Code de gestion des aires protégées*, Présidence de la République, p. 2
47. Sadler B. et P. Jacobs, 1990. *Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable : la clé de l'avenir*, in Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun. Ottawa : Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale.
48. Sarrasin B., 2007. *Quelques dimensions politiques de l'écotourisme : l'attractivité de la nature n'est pas « naturelle»*, Etudes caribéennes.
49. Tardif J., 2003. *Écotourisme et développement durable*, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 4 Numéro 1 | mai 2003, p. 2
50. The International Ecotourism Society (TIES), 2006. *Global ecotourism factsheet*, Washington DC, USA, Canopy Development, 6 p.
51. Vachon B., 1993. *Le développement local ; théorie et pratique*, Gaëtan-Morin, Montréal.
52. Volontaires des Nations Unies (VNU), 2011. *Volontariat et moyens d'existence durables*. In Rapport sur la situation du volontariat dans le Monde, 4:45- 57. PNUD, p. 45-57
53. World Travel and Tourism Council, Organisation Mondiale du Tourisme et Conseil de la Terre, 1999. *Alliance for Sustainable Tourism*. World Travel and Tourism Council, ECONETT.
54. Zaccai E., 2002. *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Presses Interuniversitaires Européennes.
55. Ziffer K., 1989. *Ecotourism : the uneasy alliance*. Washington D.C.: Ernst and Young.

WEBOGRAPHIE

www.world-tourism.org, Organisation mondiale du tourisme, consulté le 14 août 2015.

<http://www.ecotourism.org> : The International Ecotourism Society (TIES, 1991), consulté le 12 décembre 2015.

<http://fr.wikisource.org/w/index.php?oldid=574039> : Rapport Brundtland, consulté le 12 décembre 2015.

<http://www.ecotourisme.info> : Site de l'Association française d'écotourisme, consulté le 09 janvier 2016.

<http://teoros.revues.org> : Revue en écotourisme, consulté le 11 février 2016.

<http://www.insula.org/tourism1version.htm>, *Charte du tourisme durable*, consulté le 09 janvier 2016.

<http://whc.unesco.org/fr/worldfr.htm>, *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, consulté le 09 janvier 2016.

<http://www.wikipedia.org>, Le développement durable, consulté le 03 février 2017

<http://www.wttc.org>, World travel and tourism council, consulté le 16 mars 2017

<http://www.ifad.org/pub/enviorn/EnvironFRA.pdf>, Fonds International pour le Développement Agricole, consulté le 10 avril 2017

http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=D%C3%A9veloppement_local&action=history, Développement local, consulté le 08 mai 2017

http://www.europa.eu.int/comm/governance/governance/index_fr.htm, Définition de la gouvernance selon la Commission européenne, consulté le 16 mai 2017

ANNEXES

Annexe I : Code mondial d'éthique du tourisme

Annexe II : Charte mondiale du tourisme durable de Lanzarote

Annexe III : Sommet mondial de l'écotourisme au Québec en 2002

Annexe IV : Questionnaire d'enquête pour les populations locales

Annexe V : Liste des personnes membres de l'association Maintsoanala de Mandraka

Annexe VI : Saha Maintsoanala de Mandraka

Annexe VII : Droits d'entrées au site Saha Maintsoanala de Mandraka

Annexe VIII : Planches photographiques

Annexe I : Le Code mondial d'éthique du tourisme

CODE MONDIAL D'ETHIQUE DU TOURISME

Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le **21 décembre 2001**
A/RES/56/212. Code mondial d'éthique du tourisme,

L'Assemblée générale,

Réaffirmant le paragraphe 5 de sa résolution 36/41 du 19 novembre 1981, par lequel elle a décidé que l'Organisation mondiale du tourisme pourrait participer, à titre permanent, aux travaux de l'Assemblée générale dans les domaines qui l'intéressent,

Rappelant aussi la Déclaration de Manille sur le tourisme mondial, du 10 octobre 1980, adoptée sous les auspices de l'Organisation mondiale du tourisme, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le programme Action 21 adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement le 14 juin 1992, ainsi que la Déclaration d'Amman sur la paix par le tourisme,

Considérant que la Commission du développement durable, à sa septième session, tenue en avril 1999, a manifesté son intérêt pour le Code mondial d'éthique du tourisme et invité l'Organisation mondiale du tourisme à envisager d'associer les grands groupes, selon que de besoin, à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi du Code mondial d'éthique du tourisme,

Rappelant en outre sa résolution 53/200 du 15 décembre 1998, sur la proclamation de 2002 en tant qu'Année internationale de l'écotourisme, par laquelle elle a, entre autres, réaffirmé la résolution 1998/40 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1998, constatant l'importance attachée à l'écotourisme par l'Organisation mondiale du tourisme, en particulier à la proclamation de 2002 Année internationale de l'écotourisme, pour ce qui est de favoriser la compréhension entre tous les peuples, de faire mieux connaître le riche héritage des différentes civilisations et de faire davantage apprécier la valeur intrinsèque des différentes cultures contribuant ainsi à renforcer la paix mondiale,

Reconnaissant la dimension importante et le rôle du tourisme comme instrument positif propre à atténuer la pauvreté et à améliorer la qualité de vie de tous les peuples, sa contribution potentielle au développement socioéconomique en particulier dans les pays en développement, et sa fonction naissante de force vitale pour la promotion de la compréhension, de la paix et de la prospérité internationales,

1. Prend note avec intérêt du Code mondial d'éthique du tourisme adopté à la treizième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme, énonçant les principes qui devraient régir le développement du tourisme et servir de cadre de référence pour les différents acteurs du secteur touristique, dans le but de réduire au minimum les retombées négatives du tourisme sur l'environnement et sur le patrimoine culturel tout en étendant au maximum les avantages qu'il peut procurer en favorisant le développement durable et l'atténuation de la pauvreté ainsi que la compréhension entre les nations ;

2. Met l'accent sur la nécessité de promouvoir un tourisme responsable et écologiquement viable qui puisse être bénéfique pour tous les secteurs de la société ;

3. Invite les gouvernements et d'autres acteurs du secteur touristique à envisager d'incorporer, selon qu'il convient, le contenu du Code mondial d'éthique du tourisme dans les lois, règlements et usages déontologiques pertinents et, à cet égard, prend acte avec satisfaction des efforts accomplis et des mesures déjà prises par certains États ;

4. Encourage l'Organisation mondiale du tourisme à favoriser un suivi efficace de la mise en œuvre du Code mondial d'éthique du tourisme, avec la participation des acteurs intéressés du secteur touristique ;

5. Prie le Secrétaire général de suivre les faits nouveaux relatifs à l'application de la présente résolution sur la base des rapports de l'Organisation mondiale du tourisme, et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa cinquante-neuvième session.

PRÉAMBULE

Nous, Membres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), représentants de l'industrie touristique mondiale, délégués des États, territoires, entreprises, institutions et organismes réunis en Assemblée générale à Santiago du Chili ce 1^{er} octobre 1999,

Réaffirmant les objectifs énoncés dans l'article 3 des Statuts de l'Organisation mondiale du tourisme, et conscients du rôle « décisif et central » reconnu à cette Organisation par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la promotion et le développement du tourisme, en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la paix, à la prospérité ainsi qu'au respect universel et à l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

Profondément convaincus que, par les contacts directs, spontanés et non médiatisés qu'il permet entre des hommes et des femmes relevant de cultures et de modes de vie différents, le tourisme représente une force vive au service de la paix ainsi qu'un facteur d'amitié et de compréhension entre les peuples du monde,

S'inscrivant dans une logique tendant à concilier durablement protection de l'environnement, développement économique et lutte contre la pauvreté, telle que formulée par les Nations Unies en 1992 lors du « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, et exprimée dans le Programme d'action 21, adopté à cette occasion,

Prenant en compte la croissance rapide et continue, aussi bien passée que prévisible, de l'activité touristique, que celle-ci résulte de motifs de loisirs, d'affaires, de culture, de religion ou de santé, et ses effets puissants, tant positifs que négatifs, sur l'environnement, l'économie et la société des pays tant d'origine que d'accueil, sur les communautés locales et les populations autochtones, comme sur les relations et échanges internationaux,

Ayant pour but de promouvoir un tourisme responsable et durable, accessible à tous dans le cadre du droit appartenant à toute personne d'utiliser son temps libre à des fins de loisirs ou de voyages, et dans le respect des choix de société de tous les peuples,

Mais également persuadés que l'industrie touristique mondiale, dans son ensemble, a beaucoup à gagner à se mouvoir dans un environnement favorisant l'économie de marché, l'entreprise privée et la liberté du commerce, lui permettant d'optimiser ses effets bénéfiques en termes de création d'activité et d'emplois,

Intimement convaincus qu'au prix du respect d'un certain nombre de principes, et de l'observance d'un certain nombre de règles, un tourisme responsable et durable n'est nullement incompatible avec une libéralisation accrue des conditions qui président au commerce des services et sous l'égide desquelles opèrent les entreprises de ce secteur, et qu'il est possible, dans ce domaine, de concilier économie et écologie, environnement et développement, ouverture aux échanges internationaux et protection des identités sociales et culturelles,

Considérant, dans une telle démarche, que tous les acteurs du développement touristique – administrations nationales, régionales et locales, entreprises, associations professionnelles, travailleurs du secteur, organisations non gouvernementales et organismes de toute nature de l'industrie touristique– mais aussi les communautés d'accueil, les organes de presse et les touristes eux-mêmes, exercent des responsabilités différenciées mais interdépendantes dans la valorisation individuelle et sociétale du tourisme, et que la formulation des droits et devoirs de chacun contribuera à la réalisation de cet objectif,

Soucieux, comme l'Organisation mondiale du tourisme s'y emploie elle-même depuis sa résolution 364 (XII) adoptée lors de son Assemblée générale de 1997 (Istanbul), de promouvoir un véritable partenariat entre les acteurs publics et privés du développement touristique, et souhaitant voir un partenariat et une coopération de même nature s'étendre,

de manière ouverte et équilibrée, aux relations entre pays émetteurs et récepteurs et leurs industries touristiques respectives,

Nous plaçant dans le prolongement des Déclarations de Manille de 1980 sur le tourisme mondial et de 1997 sur l'impact du tourisme sur la société, ainsi que de la Charte du tourisme et du Code du touriste adoptés à Sofia en 1985 sous l'égide de l'OMT,

Mais estimant que ces instruments doivent être complétés par un ensemble de principes interdépendants dans leur interprétation et leur application, sur lesquels les acteurs du développement touristique devraient régler leur conduite à l'aube du XXI^e siècle,

Utilisant, aux fins du présent instrument, les définitions et classifications applicables aux voyages, et spécialement les notions de « visiteur », de « touriste » et de « tourisme », telles qu'adoptées par la Conférence internationale d'Ottawa, tenue du 24 au 28 juin 1991, et approuvées, en 1993, par la Commission de statistique des Nations Unies lors de sa vingt-septième session,

Nous référant notamment aux instruments suivants :

- Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 ;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 ;
- Convention sur le transport aérien de Varsovie du 12 octobre 1929 ;
- Convention internationale de l'aviation civile de Chicago, du 7 décembre 1944 ainsi que les Conventions de Tokyo, La Haye et Montréal, prises en relation avec celle-ci ;
- Convention sur les facilités douanières pour le tourisme du 4 juillet 1954 et Protocole associé
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel du 23 novembre 1972 ;
- Déclaration de Manille sur le tourisme mondial du 10 octobre 1980 ;
- Résolution de la VI^{ème} Assemblée générale de l'OMT (Sofia) adoptant la Charte du tourisme et le Code du touriste du 26 septembre 1985 ;
- Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ;
- Résolution de la IX^{ème} Assemblée générale de l'OMT (Buenos Aires) portant notamment sur la facilitation des voyages ainsi que sur la sécurité et la protection des touristes du 4 octobre 1991 ;
- Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement du 13 juin 1992 ;
- Accord général sur le Commerce et des Services du 15 avril 1994 ;
- Convention sur la biodiversité du 6 janvier 1995 ;

- Résolution de la XIème Assemblée générale de l'OMT (Le Caire) sur la prévention du tourisme sexuel organisé du 22 octobre 1995 ;
- Déclaration de Stockholm contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales du 28 août 1996 ;
- Déclaration de Manille sur l'impact du tourisme sur la société, du 22 mai 1997;
- Conventions et recommandations adoptées par l'Organisation internationale du travail en matière de conventions collectives, de prohibition du travail forcé et du travail des enfants, de défense des droits des peuples autochtones, d'égalité de traitement et de non-discrimination dans le travail ;

Affirmons le droit au tourisme et à la liberté des déplacements touristiques,

Marquons notre volonté de promouvoir un ordre touristique mondial, équitable, responsable et durable, au bénéfice partagé de tous les secteurs de la société, dans un contexte d'économie internationale ouverte et libéralisée, et

Proclamons solennellement à ces fins les principes du Code mondial d'éthique du tourisme.

Article 1 : Contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuels entre hommes et sociétés

1. La compréhension et la promotion des valeurs éthiques communes à l'humanité, dans un esprit de tolérance et de respect de la diversité des croyances religieuses, philosophiques et morales, sont à la fois le fondement et la conséquence d'un tourisme responsable ; les acteurs du développement touristique et les touristes eux-mêmes se doivent de porter attention aux traditions ou pratiques sociales et culturelles de tous les peuples, y compris celles des minorités et des populations autochtones, et de reconnaître leur richesse.
2. Les activités touristiques doivent être conduites en harmonie avec les spécificités et traditions des régions et pays d'accueil, et dans l'observation de leurs lois, us et coutumes.
3. Les communautés d'accueil, d'une part, et les acteurs professionnels locaux, d'autre part, doivent apprendre à connaître et à respecter les touristes qui les visitent, et à s'informer sur leurs modes de vie, leurs goûts et leurs attentes ; l'éducation et la formation qui sont délivrées aux professionnels contribuent à un accueil hospitalier.
4. Les autorités publiques ont pour mission d'assurer la protection des touristes et visiteurs, et de leurs biens ; elles doivent porter une attention spéciale à la sécurité des touristes étrangers, en raison de la vulnérabilité particulière qui peut être la leur ; elles facilitent la mise en place de moyens d'information, de prévention, de protection, d'assurance et d'assistance spécifiques, correspondants à leurs besoins ; les attentats, agressions, enlèvements ou menaces visant

les touristes ou les travailleurs de l'industrie touristique, de même que les destructions volontaires d'installations touristiques ou d'éléments du patrimoine culturel ou naturel, doivent être sévèrement condamnés et réprimés conformément à leurs législations nationales respectives.

5. Les touristes et visiteurs doivent se garder, à l'occasion de leurs déplacements, de tout acte criminel ou considéré comme délictueux au regard des lois du pays visité, et de tout comportement ressenti comme choquant ou blessant par les populations locales, ou encore susceptible de porter atteinte à l'environnement local ; ils s'abstiennent de tout trafic de drogue, d'armes, d'antiquités, d'espèces protégées, ainsi que de produits et substances dangereux ou prohibés par les réglementations nationales.
6. Les touristes et visiteurs ont la responsabilité de chercher à s'informer, avant même leur départ, sur les caractéristiques des pays qu'ils s'apprêtent à visiter ; ils doivent avoir conscience des risques en matière de santé et de sécurité inhérents à tout déplacement hors de leur environnement habituel, et se comporter de manière à minimiser ces risques.

Article 2 : Le tourisme, vecteur d'épanouissement individuel et collectif

1. Le tourisme, activité le plus souvent associée au repos, à la détente, au sport, à l'accès à la culture et à la nature, doit être conçu et pratiqué comme un moyen privilégié de l'épanouissement individuel et collectif ; pratiqué avec l'ouverture d'esprit nécessaire, il constitue un facteur irremplaçable d'auto-éducation personnelle, de tolérance mutuelle et d'apprentissage des différences légitimes entre peuples et cultures, et de leur diversité.
2. Les activités touristiques doivent respecter l'égalité des hommes et des femmes ; elles doivent tendre à promouvoir les droits de l'homme et, spécialement, les droits particuliers des groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées ou handicapées, les minorités ethniques et les peuples autochtones.
3. L'exploitation des êtres humains sous toutes ses formes, notamment sexuelle, et spécialement lorsqu'elle s'applique aux enfants, porte atteinte aux objectifs fondamentaux du tourisme et constitue la négation de celui-ci ; à ce titre, conformément au droit international, elle doit être rigoureusement combattue avec la coopération de tous les États concernés et sanctionnée sans concession par les législations nationales tant des pays visités que de ceux des auteurs de ces actes, quand bien même ces derniers sont accomplis à l'étranger.
4. Les déplacements pour des motifs de religion, de santé, d'éducation et d'échanges culturels ou linguistiques constituent des formes particulièrement intéressantes de tourisme, qui méritent d'être encouragées.

5. L'introduction dans les programmes d'éducation d'un enseignement sur la valeur des échanges touristiques, leurs bénéfices économiques, sociaux et culturels, mais aussi leurs risques, doit être encouragée.

Article 3 : Le tourisme, facteur de développement durable

1. Il est du devoir de l'ensemble des acteurs du développement touristique de sauvegarder l'environnement et les ressources naturels, dans la perspective d'une croissance économique saine, continue et durable, propre à satisfaire équitablement les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.
2. L'ensemble des modes de développement touristique permettant d'économiser les ressources naturelles rares et précieuses, notamment l'eau et l'énergie, ainsi que d'éviter dans toute la mesure du possible la production de déchets devront être privilégiés et encouragés par les autorités publiques nationales, régionales et locales.
3. L'étalement dans le temps et dans l'espace des flux de touristes et de visiteurs, spécialement celui résultant des congés payés et des vacances scolaires un meilleur équilibre de la fréquentation doivent être recherchés de manière à réduire la pression de l'activité touristique sur l'environnement, et à accroître son impact bénéfique sur l'industrie touristique et l'économie locale.
4. Les infrastructures doivent être conçues et les activités touristiques programmées de sorte que soit protégé le patrimoine naturel constitué par les écosystèmes et la biodiversité, et que soient préservées les espèces menacées de la faune et de la flore sauvages ; les acteurs du développement touristique, et notamment les professionnels, doivent consentir à ce que des limitations ou contraintes soient imposées à leurs activités lorsque celles-ci s'exercent dans des espaces particulièrement sensibles : régions désertiques, polaires ou de haute montagne, zones côtières, forêts tropicales ou zones humides, propices à la création de parcs naturels ou de réserves protégées.
5. Le tourisme de nature et l'écotourisme sont reconnus comme des formes particulièrement enrichissante et valorisante de tourisme dès lors qu'ils s'inscrivent dans le respect du patrimoine naturel, et des populations locales et répondent à la capacité d'accueil des sites.

Article 4 : Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement

1. Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité ; les communautés sur les territoires desquelles elles se situent ont vis-à-vis d'elles des droits et des obligations particuliers.

2. Les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures ; un soin particulier est accordé à la préservation et à la mise en valeur des monuments, sanctuaires et musées, de même que des sites historiques ou archéologiques, qui doivent être largement ouverts à la fréquentation touristique ; doit être encouragé l'accès du public aux biens et monuments culturels privés, dans le respect des droits de leurs propriétaires, de même qu'aux édifices religieux, sans préjudice des nécessités du culte.
3. Les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, au moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine.
4. L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.

Article 5 : Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil

1. Les populations locales sont associées aux activités touristiques et participent équitablement aux bénéfices économiques, sociaux et culturels qu'elles génèrent, et spécialement aux créations d'emplois directes et indirectes qui en résultent.
2. Les politiques touristiques doivent être conduites de telle sorte qu'elles contribuent à l'amélioration des niveaux de vie des populations des régions visitées et répondent à leurs besoins ; la conception urbanistique et architecturale et le mode d'exploitation des stations et hébergements doivent viser à leur meilleure intégration possible dans le tissu économique et social local ; à compétence égale, l'emploi de la main d'œuvre locale doit être recherché en priorité.
3. Une attention particulière doit être portée aux problèmes spécifiques des zones côtières et territoires insulaires, ainsi que des régions rurales ou de montagne fragiles, pour lesquels le tourisme représente souvent l'une des rares opportunités de développement face au déclin des activités économiques traditionnelles.
4. Les professionnels du tourisme, notamment les investisseurs, doivent, dans le cadre des réglementations établies par les autorités publiques, procéder aux études d'impact de leurs projets de développement, sur l'environnement et les milieux naturels ; ils doivent également délivrer, avec la plus grande transparence et l'objectivité requise, les informations quant à leurs programmes futurs, et leurs retombées prévisibles, et faciliter un dialogue sur leur contenu avec les populations intéressées.

Article 6 : Obligations des acteurs du développement touristique

1. Les acteurs professionnels du tourisme ont l'obligation de fournir aux touristes une information objective et sincère sur les lieux de destination, et sur les conditions de voyage, d'accueil et de séjour ; ils assurent la parfaite transparence des clauses des contrats proposés à leurs clients, tant en ce qui concerne la nature, le prix et la qualité des prestations qu'ils s'engagent à fournir que les contreparties financières qui leur incombent en cas de rupture unilatérale de leur part, desdits contrats.
2. Les professionnels du tourisme, pour autant que cela dépend d'eux, se préoccupent, en coopération avec les autorités publiques, de la sécurité, de la prévention des accidents, de la protection sanitaire et de l'hygiène alimentaire de ceux qui font appel à leurs services ; ils veillent à l'existence de systèmes d'assurance et d'assistance adaptés ; ils acceptent l'obligation de rendre des comptes, selon des modalités prévues par les réglementations nationales, et, le cas échéant, de verser une indemnisation équitable en cas de non-respect de leurs obligations contractuelles.
3. Les professionnels du tourisme, pour autant que cela dépende d'eux, contribuent au plein épanouissement culturel et spirituel des touristes et permettent l'exercice, pendant les déplacements, de leur culte religieux.
4. Les autorités publiques des États d'origine et des pays d'accueil, en liaison avec les professionnels intéressés et leurs associations, veillent à la mise en place des mécanismes nécessaires au rapatriement des touristes en cas de défaillance des entreprises ayant organisé leurs voyages.
5. Les gouvernements ont le droit – et le devoir – spécialement en cas de crise, d'informer leurs ressortissants des conditions difficiles, voire des dangers, qu'ils peuvent rencontrer à l'occasion de leurs déplacements à l'étranger ; il leur incombe cependant de délivrer de telles informations sans porter atteinte de manière injustifiée ou exagérée à l'industrie touristique des pays d'accueil et aux intérêts de leurs propres opérateurs ; le contenu d'éventuelles mises en garde devra donc être préalablement discuté avec les autorités des pays d'accueil et les professionnels intéressés ; les recommandations formulées seront strictement proportionnées à la gravité des situations rencontrées et limitées aux zones géographiques où l'insécurité est avérée ; elles devront être allégées ou annulées dès que le retour à la normale le permettra.
6. La presse, notamment la presse touristique spécialisée, et les autres médias, y compris les moyens modernes de communication électronique, doivent délivrer une information honnête et équilibrée sur les événements et situations susceptibles d'influer sur la fréquentation touristique ; ils ont également pour mission d'apporter des indications précises et fiables aux

consommateurs de services touristiques ; les nouvelles technologies de la communication et du commerce électronique doivent également être développées et utilisées à cette fin ; de même que la presse et les médias, elles ne doivent en aucune manière favoriser le tourisme sexuel.

Article 7 : Droit au tourisme

1. La possibilité d'accéder, directement et personnellement, à la découverte des richesses de la planète constitue un droit également ouvert à tous les habitants du monde ; la participation toujours plus étendue au tourisme national et international doit être considérée comme l'une des meilleures expressions possible de la croissance continue du temps libre, et ne pas se voir opposée d'obstacles.
2. Le droit au tourisme pour tous doit être regardé comme le corollaire de celui au repos et aux loisirs, et notamment du droit à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques, garanti par l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 7.d du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
3. Le tourisme social, et notamment le tourisme associatif, qui permet l'accès du plus grand nombre aux loisirs, aux voyages et aux vacances, doit être développé avec l'appui des autorités publiques.
4. Le tourisme des familles, des jeunes et des étudiants, des personnes âgées et des handicapés doit être encouragé et facilité.

Article 8 : Liberté des déplacements touristiques

1. Les touristes et visiteurs bénéficient, dans le respect du droit international et des législations nationales, de la liberté de circuler à l'intérieur de leur pays comme d'un État à un autre, conformément à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; ils doivent pouvoir accéder aux zones de transit et de séjour ainsi qu'aux sites touristiques et culturels sans formalité exagérée ni discrimination.
2. Les touristes et visiteurs se voient reconnaître la faculté d'utiliser tous les moyens de communication disponibles, intérieurs ou extérieurs ; ils doivent bénéficier d'un prompt et facile accès aux services administratifs, judiciaires et de santé locaux ; ils peuvent librement contacter les autorités consulaires du pays dont ils sont ressortissants conformément aux conventions diplomatiques en vigueur.
3. Les touristes et visiteurs bénéficient des mêmes droits que les citoyens du pays visité quant à la confidentialité des données et informations personnelles les concernant, notamment lorsque celles-ci sont stockées sous forme électronique.

4. Les procédures administratives de passage des frontières, qu'elles relèvent des États ou résultent d'accords internationaux, telles que les visas, ou les formalités sanitaires et douanières, doivent être adaptées de manière à faciliter la liberté des voyages et l'accès du plus grand nombre au tourisme international ; les accords entre groupes de pays visant à harmoniser et simplifier ces procédures doivent être encouragés ; les impôts et charges spécifiques pénalisant l'industrie touristique et portant atteinte à sa compétitivité doivent être progressivement éliminés ou corrigés.
5. Les voyageurs doivent pouvoir disposer, autant que la situation économique des pays dont ils sont originaires le permet, des allocations de devises convertibles nécessaires à leurs déplacements.

Article 9 : Droits des travailleurs et des entrepreneurs de l'industrie touristique

1. Les droits fondamentaux des travailleurs salariés et indépendants de l'industrie touristique et des activités connexes, doivent être assurés sous le contrôle des administrations tant de leurs États d'origine que de celles des pays d'accueil, avec un soin particulier compte tenu des contraintes spécifiques liées notamment à la saisonnalité de leur activité, à la dimension globale de leur industrie et à la flexibilité qu'impose souvent la nature de leur travail.
2. Les travailleurs salariés et indépendants de l'industrie touristique et des activités connexes ont le droit et le devoir d'acquérir une formation adaptée, initiale et continue ; une protection sociale adéquate leur est assurée ; la précarité de l'emploi doit être limitée dans toute la mesure du possible ; un statut particulier, notamment pour ce qui concerne leur protection sociale, doit être proposé aux travailleurs saisonniers du secteur.
3. Toute personne physique et morale, dès lors qu'elle fait preuve des dispositions et qualifications nécessaires, doit se voir reconnaître le droit de développer une activité professionnelle dans le domaine du tourisme, dans le cadre des législations nationales en vigueur ; les entrepreneurs et les investisseurs—spécialement dans le domaine des petites et moyennes entreprises—doivent se voir reconnaître un libre accès au secteur touristique avec un minimum de restrictions légales ou administratives.
4. Les échanges d'expériences offertes aux cadres et travailleurs, salariés ou non, de pays différents, contribuent à l'épanouissement de l'industrie touristique mondiale ; ils doivent être facilités autant que possible, dans le respect des législations nationales et conventions internationales applicables.
5. Facteur irremplaçable de solidarité dans le développement et de dynamisme dans les échanges internationaux, les entreprises multinationales de l'industrie touristique ne doivent pas abuser des situations de positions dominantes qu'elles détiennent parfois ; elles doivent éviter

de devenir le vecteur de modèles culturels et sociaux artificiellement imposés aux communautés d'accueil ; en échange de la liberté d'investir et d'opérer commercialement qui doit leur être pleinement reconnue, elles doivent s'impliquer dans le développement local en évitant par le rapatriement excessif de leurs bénéfices ou par leurs importations induites, de réduire la contribution qu'elles apportent aux économies où elles sont implantées.

6. Le partenariat et l'établissement de relations équilibrées entre entreprises des pays générateurs et récepteurs concourent au développement durable du tourisme et à une répartition équitable des bénéfices de sa croissance.

Article 10 : Mise en œuvre des principes du Code mondial d'éthique du tourisme

1. Les acteurs publics et privés du développement touristique coopèrent dans la mise en œuvre des présents principes et se doivent d'exercer un contrôle de leur application effective.
2. Les acteurs du développement touristique reconnaissent le rôle des institutions internationales, au premier rang desquelles l'Organisation mondiale du tourisme, et des organisations non gouvernementales compétentes en matière de promotion et de développement du tourisme, de protection des droits de l'homme, d'environnement ou de santé, dans le respect des principes généraux du droit international.
3. Les mêmes acteurs manifestent l'intention de soumettre, à fin de conciliation, les litiges relatifs à l'application ou à l'interprétation du Code mondial d'éthique du tourisme à un organisme tiers impartial dénommé : Comité mondial d'éthique du tourisme.

Annexe II : La Charte Mondiale du tourisme durable de Lanzarote

Les participants de la Conférence mondiale du Tourisme durable, réunis à Lanzarote, îles Canaries, Espagne, les 27 et 28 avril 1995,

- *Conscients* que le tourisme est un phénomène de portée mondiale qui répond aux plus profondes aspirations de tous les peuples, ainsi qu'un important élément de développement social, économique et politique pour de nombreux pays
- *Reconnaissant* que le tourisme, de par son caractère ambivalent, puisqu'il peut contribuer de manière positive au développement socio-économique et culturel, mais aussi à la détérioration de l'environnement et à la perte de l'identité locale, doit être abordé dans une perspective globale
- *Conscients* que les ressources sur lesquelles se base le tourisme sont fragiles et que la demande pour une meilleure qualité de l'environnement est croissante
- *Reconnaissant* que le tourisme offre la possibilité de voyager et de connaître d'autres cultures, et que le développement du tourisme peut favoriser le rapprochement et la paix entre les peuples, créant une conscience respectueuse de la diversité des cultures et des modes de vie
- *Rappelant* la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et les nombreuses déclarations des Nations Unies, tout comme les conventions régionales sur le tourisme, l'environnement, la préservation du patrimoine culturel et le développement durable
- *S'inspirant* des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, ainsi que des recommandations de l'Agenda 21
- *Rappelant* les déclarations préalables en matière de tourisme comme la Déclaration de Manille sur le Tourisme mondial, la Déclaration de La Haye, la Charte du Tourisme et le Code du Touriste
- *Reconnaissant* la nécessité de développer un tourisme qui réponde aux attentes économiques et aux exigences de la protection de l'environnement et qui respecte non seulement la structure sociale et les caractères physiques de la destination, mais aussi la population locale
- *Considérant* comme prioritaires la protection et la consolidation de la dignité humaine des populations locales tout comme des touristes
- *Conscients* de la nécessité de créer un partenariat entre les principaux acteurs qui participent à cette activité, afin de forger l'espoir d'un tourisme plus responsable vis-à-vis de notre patrimoine commun.

EN APPELLENT à la communauté internationale et DEMANDENT, en particulier, aux gouvernements, aux pouvoirs publics, aux décideurs et aux professionnels du monde

du tourisme, aux associations et aux institutions publiques et privées dont les activités sont liées au tourisme et aux touristes eux-mêmes, d'adopter les principes et les objectifs de cette Déclaration, qui sont les suivants :

1. Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Le développement durable est un processus encadré visant une gestion globale des ressources afin d'en assurer la durabilité, tout en permettant de préserver notre capital naturel et culturel, y compris les espaces protégés. Le tourisme étant un puissant instrument de développement, il peut et doit jouer un rôle actif dans la stratégie de développement durable. Une bonne gestion du tourisme doit donc garantir le caractère durable des ressources dont cette activité dépend.

2. Le tourisme doit contribuer au développement durable, en s'intégrant dans le milieu naturel, culturel et humain ; il doit respecter les équilibres fragiles qui caractérisent de nombreuses destinations touristiques, en particulier les petites îles et les zones écologiquement fragiles. Les incidences du tourisme sur les ressources naturelles, sur la biodiversité et sur la capacité d'assimilation des impacts et des déchets engendrés, doivent rester acceptables.

3. L'activité touristique doit considérer ses effets induits sur le patrimoine culturel et sur les éléments, les activités et la dynamique traditionnels de chaque population locale. La reconnaissance de ces facteurs locaux et le soutien de leur identité, de leur culture et de leurs intérêts doivent être des points de référence incontournables lors de la conception des stratégies touristiques, en particulier dans les pays en voie de développement.

4. La contribution active du tourisme au développement durable présuppose nécessairement la solidarité, le respect mutuel et la participation de tous les acteurs, du secteur public et privé, impliqués dans le processus. Cette concertation doit se baser sur des mécanismes efficaces de coopération à tous les niveaux : local, national, régional et international.

5. La préservation, la protection et la mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel et culturel offrent un cadre privilégié pour la coopération. Cette approche implique que tous les responsables relèvent ce véritable défi qu'est l'innovation culturelle, technologique et professionnelle, et concentrent leurs efforts pour créer et mettre en œuvre des instruments de planification et de gestion intégrés.

6. Les critères de qualité visant à assurer la préservation de la destination touristique et le degré de satisfaction du touriste, critères définis de manière conjointe avec les populations

locales et basés sur les principes du développement durable, doivent être des objectifs prioritaires lors de la formulation des stratégies et des projets touristiques.

7. Pour participer au développement durable, le tourisme doit se baser sur l'éventail de possibilités qu'offre l'économie locale. Les activités touristiques doivent pleinement s'intégrer dans l'économie locale et contribuer de manière positive au développement économique local.

8. Toute option de développement touristique doit avoir une incidence effective sur l'amélioration de la qualité de vie de la population, et contribuer à l'enrichissement socio-culturel de chaque destination.

9. Les gouvernements et les autorités compétentes doivent entreprendre des actions de planification intégrées du développement touristique en partenariat avec les ONG et les populations locales pour contribuer au développement durable.

10. Reconnaissant l'objectif de cohésion économique et sociale entre les peuples de la planète comme un des principes fondamentaux du développement durable, il est urgent que soient mises en place des mesures permettant un partage plus équitable des bénéfices et des charges engendrés par le tourisme. Cela implique un changement dans les modèles de consommation et l'introduction de méthodes de fixation de prix permettant l'intégration des coûts environnementaux.

Les gouvernements et les organisations multilatérales devraient donner priorité et renforcer les aides directes ou indirectes destinées aux projets touristiques contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Dans ce contexte, il convient d'étudier l'application harmonieuse au niveau international d'instruments économiques, juridiques et fiscaux, afin de garantir l'utilisation durable des ressources dans les activités touristiques.

11. Les régions vulnérables, aujourd'hui et à l'avenir, du point de vue de l'environnement et de la culture, doivent être considérées comme prioritaires pour la coopération technique et les aides financières en vue d'un développement touristique durable. Les régions particulièrement dégradées par des modèles touristiques obsolètes et à fort impact doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière.

12. Le développement des formes alternatives de tourisme respectant les principes du développement durable ainsi que la diversification des produits touristiques constituent des facteurs de stabilité, à moyen comme à long terme. Il convient, dans ce sens, et en particulier dans le cas de nombreuses petites îles et des zones écologiquement fragiles, de favoriser et de renforcer de manière active la coopération régionale.

13. Les gouvernements, l'industrie, les autorités et les ONG compétentes en matière de tourisme doivent encourager et participer à la création de réseaux accessibles de recherche, de diffusion d'information, et de transfert de connaissances et de technologies appropriées en matière de tourisme durable.

14. La définition d'une politique en matière de tourisme durable suppose le soutien et la promotion de systèmes de gestion touristique compatibles avec l'environnement, d'études de faisabilité permettant la transformation du secteur, tout comme la mise en œuvre de projets de démonstration et le développement de programmes de coopération internationale.

15. L'industrie touristique, en collaboration avec les organismes et les ONG dont les activités sont liées au tourisme, doivent définir le cadre spécifique de mise en œuvre des actions actives et préventives pour un développement touristique durable. Ils doivent élaborer des programmes afin de favoriser l'application de ces mesures dans la pratique. Ils sont chargés d'assurer le suivi des actions, d'informer des résultats obtenus et d'échanger leurs expériences.

16. Le rôle et les effets sur l'environnement du transport lié au tourisme doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il convient dans ce sens de créer des instruments et de prendre des mesures afin de réduire la part des énergies et des ressources utilisées non renouvelables, et d'encourager les mesures visant à recycler et à réduire les déchets engendrés dans les installations touristiques.

17. Afin que le tourisme soit une activité durable, il est essentiel que les principaux acteurs intervenant dans les activités touristiques, les membres de l'industrie en particulier, adoptent et appliquent des codes de conduite favorisant la durabilité. De tels codes de conduite peuvent être des instruments efficaces pour le développement d'activités touristiques responsables.

18. Toutes les mesures nécessaires pour informer et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des parties intervenant dans l'industrie touristique, qu'elles soient locales, nationales, régionales ou internationales, sur le contenu et les objectifs de la Conférence de Lanzarote doivent être mises en œuvre.

Résolution finale

La Conférence mondiale du Tourisme durable considère essentiel de lancer les appels publics suivants :

1. La Conférence recommande aux Etats et aux gouvernements régionaux d'élaborer d'urgence des programmes d'action pour un développement durable au secteur du tourisme, en accord avec les principes énoncés dans cette Charte.

2. La Conférence a décidé de soumettre la Charte du Tourisme durable au secrétaire général des Nations Unies, afin qu'elle soit prise en considération par les organismes et agences du système des Nations Unies, ainsi que par les organisations internationales ayant des accords de coopération avec les Nations Unies, en vue de sa présentation devant l'Assemblée générale.

Résolution sur le Comité de suivi

Suite à la Conférence mondiale du Tourisme durable, et à l'adoption de la Charte mondiale du Tourisme durable, et de par l'importance des accords obtenus, il convient d'en assurer l'avenir. Il est vital d'assurer la continuité de la ligne de travail et de favoriser la coopération ici entamées. Afin de consolider le travail déjà réalisé, il est nécessaire d'assurer un suivi et de veiller à l'application de cette Charte du Tourisme durable.

Dans ce sens, les points suivants ont été adoptés :

1. La création d'un Comité de suivi pour la Charte et son programme d'action qui sera constitué des institutions et des agences internationales composant le Comité organisateur de la Conférence.

2. Le Comité de suivi doit assurer la promotion et la diffusion de la Charte et veiller à son application optimale. Il doit également entreprendre des activités afin d'en garantir la continuité, détecter les situations critiques, et encourager toutes les entités publiques et privées à appliquer et à respecter les principes du tourisme durable.

3. Le Comité doit favoriser la réalisation d'études, de projets et d'actions de nature à créer des situations exemplaires pouvant servir de référence pour tout problème majeur au niveau mondial ; ceci constitue la meilleure manière d'appliquer la Charte et les principes du développement durable.

4. Ce Comité est chargé d'assurer la continuité et le suivi des accords de cette conférence et à la responsabilité de la diffusion et de la présentation de la Charte auprès des acteurs du développement durable en matière de tourisme, y compris devant les représentants de l'industrie touristique, les organismes gouvernementaux, les ONG, les agences des Nations unies, et autres institutions internationales.

Source : OMT, 1995

Annexe III : Sommet mondial de l'écotourisme au Québec en 2002

SOMMET MONDIAL DE L'ECOTOURISME

(Québec [Canada], 19 – 22 mai 2002)

Rapport final.

DÉCLARATION DE QUÉBEC SUR L'ÉCOTOURISME

Dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme des Nations Unies (2002), sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), plus d'un millier de personnes venant de 132 pays et issues des secteurs public, privé et non gouvernemental ont participé au Sommet mondial de l'écotourisme tenu dans la ville de Québec (Canada), du 19 au 22 mai 2002, et dont Tourisme Québec et la Commission canadienne du tourisme étaient les hôtes.

Le Sommet de Québec a été l'aboutissement de dix-huit réunions préparatoires tenues en 2001 et en 2002, avec la participation de plus de trois mille représentants de gouvernements nationaux et d'autorités locales, dont les administrations du tourisme, de l'environnement et d'autres domaines, d'entreprises d'écotourisme du secteur privé et de leurs associations professionnelles, d'organisations non gouvernementales, d'institutions et de consultants universitaires, d'organisations intergouvernementales, ainsi que de communautés locales et indigènes.

Le présent document tient compte des débats tenus pendant le processus préparatoire et pendant le Sommet. Bien qu'il soit le fruit du dialogue de multiples intervenants, il ne s'agit pas d'un document négocié. Il a essentiellement pour objet d'établir un programme préliminaire et une série de recommandations visant le développement des activités éco touristiques dans le contexte du développement durable.

Les participants du Sommet mondial de l'écotourisme voient dans le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg, en août et septembre 2002, l'événement fondateur de la politique internationale dans ce domaine pour les dix prochaines années et ils insistent pour qu'au SMDD, une attention prioritaire soit accordée au tourisme durable en tant que secteur majeur, du fait qu'il peut contribuer à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement dans les écosystèmes en péril. Aussi les participants demandent-ils à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions et à ses États membres représentés au sommet de diffuser au SMDD la présente Déclaration et les autres résultats du Sommet mondial de l'écotourisme.

Les participants du Sommet mondial de l'écotourisme, conscients des limites d'un processus consultatif de cette nature pour intégrer les vues de la multitude d'acteurs de l'écotourisme, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) et des communautés locales et indigènes,

Reconnaissent que l'écotourisme englobe les principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement et qu'en outre, il comprend les principes particuliers suivants qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable :

- il contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel,
- il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être,
- il propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel, et
- il se prête mieux à la pratique du voyage en individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes ;

Reconnaissent que le tourisme a des conséquences sociales, économiques et environnementales importantes et complexes, qui peuvent présenter à la fois des avantages et des coûts pour l'environnement et les communautés locales ;

Constatent l'intérêt grandissant des voyageurs pour les espaces naturels tant terrestres que maritimes ;

Estiment que l'écotourisme a joué un rôle prépondérant dans l'introduction des pratiques de durabilité dans le secteur touristique ;

Soulignent que l'écotourisme devrait continuer à contribuer à renforcer la viabilité de l'activité touristique en général en accroissant les avantages économiques et sociaux pour les communautés d'accueil, en participant activement à la protection des ressources naturelles et de l'intégrité culturelle des communautés d'accueil et en sensibilisant davantage les voyageurs à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel ;

Reconnaissent la diversité culturelle associée à beaucoup d'espaces naturels, surtout en raison de la présence historique de communautés locales et indigènes dont certaines ont conservé leur savoir et leurs us et coutumes traditionnels qui, pour beaucoup, ont prouvé leur durabilité à travers les siècles ;

Réitèrent qu'il est établi que, partout dans le monde, le financement de la sauvegarde et de la gestion des zones protégées riches de leur biodiversité et de leur culture est insuffisant ;

Constatent que nombre de ces zones ont une population vivant souvent dans la misère et manquant fréquemment d'assez de soins de santé, d'établissements d'enseignement, de réseaux de communications et d'autres éléments d'infrastructure nécessaires pour avoir une véritable chance de développement ;

Affirment qu'à condition d'être gérées de façon durable, différentes formes de tourisme, notamment l'écotourisme, peuvent représenter une chance économique précieuse pour les populations locales et indigènes et pour leurs cultures, de même que pour la protection et l'exploitation durable de la nature dans l'intérêt des générations à venir ; et considèrent que l'écotourisme peut être une source majeure de recettes pour les zones protégées ;

Soulignent qu'en même temps, chaque fois que, dans les espaces naturels et ruraux, le tourisme n'est pas planifié, développé et géré judicieusement, il contribue à la dégradation des paysages naturels, aux menaces pesant sur les espèces sauvages et sur la biodiversité, à la pollution des mers et des côtes, à la piètre qualité de l'eau, à la misère, au déplacement des communautés locales et indigènes et à l'érosion des traditions culturelles ;

Reconnaissent que le développement de l'écotourisme doit prendre en considération et respecter les droits fonciers et de propriété, et, quand il est reconnu, le droit à l'autodétermination et la souveraineté culturelle des communautés locales et indigènes, en incluant leurs sites protégés, sensibles et sacrés, ainsi que leur savoir traditionnel ;

Soutiennent que pour tirer des avantages sociaux, économiques et écologiques équitables de l'écotourisme et d'autres formes de tourisme dans les espaces naturels et pour en réduire au minimum ou en éviter les éventuels impacts négatifs, il faut des mécanismes de planification participative permettant aux communautés locales et indigènes de définir et de réglementer avec transparence l'exploitation de leurs espaces au niveau local, voire de choisir de renoncer à la mise en valeur touristique de ces derniers ;

Considèrent que les activités des petites entreprises et de la micro entreprise cherchant à atteindre des objectifs sociaux et écologiques se déroulent souvent dans un climat de développement qui n'offre pas le soutien financier et commercial voulu pour l'écotourisme ;

Reconnaissent que, pour instaurer un climat favorable aux petites entreprises et micro entreprises, il faudra mieux comprendre le marché de l'écotourisme à l'aide d'études de marché ainsi qu'en recourant à des instruments de crédit spécialisés pour les entreprises touristiques, à des subventions pour les coûts externes et à des mesures d'encouragement pour l'utilisation de sources d'énergie durables et de solutions techniques novatrices et en mettant l'accent sur le développement des compétences non seulement dans les milieux professionnels mais aussi dans les administrations et parmi ceux qui visent à soutenir les solutions des entreprises ;

Jugent nécessaire d'éviter toute discrimination entre les personnes – en raison de leur race, de leur sexe ou d'autres caractéristiques – en matière de participation à l'écotourisme en tant que consommateurs ou prestataires de services ;

Constatent que par leur choix de voyage, leur comportement et leurs activités, les visiteurs ont une responsabilité à assumer envers la durabilité des destinations et de l'environnement mondial, et qu'il importe par conséquent de faire connaître avec précision aux visiteurs les qualités et les points sensibles des destinations.

En tenant compte de l'ensemble des points précédents, les participants du Sommet mondial de l'écotourisme, rassemblés à Québec du 19 au 22 mai 2002, ont élaboré la série de recommandations suivantes qu'ils adressent aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales, aux associations communautaires, aux institutions universitaires et instituts de recherche, aux organisations intergouvernementales, aux institutions financières internationales, aux organismes d'aide au développement, aux communautés locales et indigènes et au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD).

A. Aux pouvoirs publics aux échelons national, régional et local

1. *Formuler* des politiques nationales, régionales et locales et des stratégies de développement de l'écotourisme compatibles avec les objectifs d'ensemble du développement durable et le faire en consultant largement ceux qui sont susceptibles de participer aux activités d'écotourisme, d'influer sur elles ou d'en subir les conséquences.
2. *Garantir*, de concert avec les communautés locales et indigènes, le secteur privé, les ONG et tous les acteurs de l'écotourisme, la protection de la nature, des cultures locales et indigènes et, tout spécialement, des connaissances traditionnelles, des ressources génétiques, des droits sur les territoires et les biens ainsi que des droits sur l'eau.
3. *S'assurer* de l'engagement, de la participation appropriée et de la coordination nécessaire de toutes les institutions publiques compétentes aux niveaux national, provincial et local (ce qui peut supposer au besoin la création de groupes de travail interministériels) aux différentes étapes du processus éco touristique, tout en recherchant et en facilitant la participation d'autres acteurs à la prise de décisions liées à l'écotourisme, et créer les mécanismes budgétaires et les cadres législatifs adaptés pour que les objectifs fixés par ces multiples acteurs puissent être atteints.
4. *Inclure* dans le cadre ci-dessus les mécanismes de réglementation et de surveillance nécessaires aux échelons national, régional et local, notamment des indicateurs objectifs de durabilité adoptés d'un commun accord par tous les intervenants, ainsi que des études d'évaluation

de l'impact sur l'environnement à utiliser comme mécanisme de remontée de l'information, les résultats de cette surveillance devant être communiqués au grand public.

5. *Développer* des mécanismes de réglementation pour l'internalisation des coûts écologiques de tous les aspects du produit touristique, y compris des transports internationaux.
6. *Développer* la capacité locale et municipale d'employer des outils de gestion de la croissance, comme le zonage et l'aménagement participatif du territoire, non seulement dans les zones protégées mais aussi dans les zones tampons et dans d'autres zones de développement écotouristique.
7. *Utiliser* les lignes directrices reconnues et validées à l'échelon international pour mettre en place des systèmes de certification, des écolabels et d'autres initiatives volontaires visant à assurer la durabilité de l'écotourisme, en encourageant les opérateurs du secteur privé à s'y rallier et en facilitant la reconnaissance par les consommateurs ; les systèmes de certification devraient toutefois refléter les critères établis aux niveaux régional et local, favoriser le développement des capacités et fournir le soutien financier voulu pour être accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME) ; il faudra en outre un cadre de réglementation et de surveillance pour soutenir l'application effective de ces systèmes.
8. *Veiller* à soutenir, sur les plans technique et financier et pour le développement des ressources humaines, les micro entreprises et les petites et moyennes entreprises, qui sont au cœur de l'activité éco touristique, en vue de leur permettre de se constituer et de se développer de façon durable.
9. *Définir* des politiques, des plans de gestion et des programmes d'interprétation appropriés à l'intention des visiteurs, affecter des fonds suffisants aux espaces naturels afin de gérer le nombre des visiteurs, de protéger les écosystèmes vulnérables et d'assurer l'exploitation durable des habitats sensibles, et accompagner ces plans de normes claires, de stratégies de gestion directe et indirecte et de dispositions réglementaires assorties des crédits voulus pour surveiller les répercussions de l'écotourisme sur la société et sur l'environnement, dans l'intérêt de toutes les entreprises d'écotourisme travaillant dans une région comme dans celui des touristes souhaitant la visiter.
10. *Intégrer* les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d'écotourisme, ainsi que les activités éco touristiques reposant sur les communautés et sur les ONG, dans les stratégies et programmes de promotion d'ensemble mis en œuvre par l'Administration nationale du tourisme, sur les marchés tant internationaux qu'intérieurs.

11. *Encourager* et soutenir la création de réseaux et la coopération au niveau régional pour la promotion et le marketing des produits éco touristiques aux échelons national et international.
12. *Offrir* des mesures d'encouragement (telles que des avantages dans les domaines du marketing et de la promotion) aux voyageurs et autres prestataires de services pour qu'ils adoptent les principes de l'écotourisme et qu'ils fassent preuve dans leurs activités d'un plus grand esprit de responsabilité à l'égard de l'environnement, de la société et de la culture.
13. *Veiller* à définir et à respecter les normes essentielles en matière d'environnement et de santé pour tous les projets de mise en valeur éco touristique, même dans les régions les plus rurales, ce qui englobe des aspects tels que le choix, la conception et l'aménagement des sites, le traitement des déchets solides et des eaux usées, et la protection des aires de drainage, et veiller également à ce que les stratégies de développement de l'écotourisme ne soient pas appliquées par les pouvoirs publics sans investissements dans une infrastructure durable et sans renforcement des moyens locaux et municipaux de réglementer et de contrôler ces aspects.
14. *Mener* des enquêtes et des études de référence pour faire l'inventaire de la faune et de la flore en accordant une attention particulière aux espèces en voie de disparition, dans le cadre d'une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) de tout projet de mise en valeur écotouristique, et *investir*, ou *soutenir* les institutions qui investissent, dans les programmes de recherche en écotourisme et en tourisme durable.
15. *Soutenir* le développement plus poussé, sur le plan international, de codes d'éthique, d'orientations générales et de principes relatifs au tourisme durable (comme ceux proposés par le PNUE, l'OMT, la Convention sur la diversité biologique, la Commission du développement durable de l'ONU et l'Organisation internationale du travail) pour le renforcement des politiques, des plans directeurs et des cadres juridiques nationaux et internationaux, et ce, afin d'appliquer au tourisme le concept de développement durable.
16. *Envisager* la possibilité de retirer la jouissance et la gestion des terres publiques aux secteurs de l'extraction ou de la production intensive et de les confier à celui du tourisme moyennant des mesures de protection, lorsque cela est susceptible d'améliorer, sur le plan social, économique et environnemental, l'avantage net pour la communauté concernée.
17. *Promouvoir et élaborer* des programmes éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes afin de les sensibiliser davantage à la protection et à l'exploitation durable de la nature, aux cultures locales et indigènes et à tout ce qui les lie à l'écotourisme.

18. *Promouvoir* la collaboration entre les voyagistes émetteurs et récepteurs, ainsi qu'avec les autres prestataires de services et les ONG dans la destination, pour sensibiliser davantage les touristes et influencer leur comportement sur place, tout spécialement dans les pays en développement.
19. *Incorporer* les principes de durabilité dans la planification et la conception des réseaux d'accès et de transport et encourager les voyagistes et les voyageurs à choisir les modes de transport portant le moins atteinte à l'environnement.

B. Au secteur privé

20. *Garder à l'esprit* que si les entreprises d'écotourisme veulent être durables, elles doivent être rentables pour tous les intervenants : propriétaires des projets, investisseurs, cadres et salariés, ainsi que communautés et organisations de défense de l'environnement des espaces naturels où se déroulent leurs activités.
21. *Concevoir, développer et mener* ses activités en en réduisant au minimum les effets négatifs sur la protection des écosystèmes sensibles et de l'environnement en général, en contribuant au contraire activement à leur protection et en faisant directement bénéficier de ses activités les communautés locales et indigènes.
22. *Veiller* à ce que la conception, la planification, la construction et l'exploitation des installations d'écotourisme tiennent compte des principes de la durabilité, notamment en ce qui concerne la conception des sites sensibles, le sens du lieu qu'ont les communautés, la conservation des ressources en eau, les économies d'énergie et de matériaux, et l'accessibilité pour toutes les catégories de population sans discrimination.
23. *Adopter* un système de certification ou d'autres systèmes fiables de réglementation volontaire, tels les écolabels, afin de démontrer à la clientèle potentielle des entreprises que ces dernières adhèrent aux principes de la durabilité et que les produits et les services qu'elles offrent respectent ces principes.
24. *Coopérer* avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales chargées des zones naturelles protégées et de la préservation de la biodiversité en veillant à ce que l'écotourisme soit pratiqué dans le respect des plans de gestion et des autres dispositions réglementaires s'appliquant à ces zones, de façon à réduire au minimum tout impact négatif sur celles-ci et, en même temps, à améliorer la qualité de l'expérience touristique et à contribuer financièrement à la protection des ressources naturelles.
25. *Recourir* de plus en plus, dans ses activités, aux matériaux et aux produits locaux ainsi qu'aux ressources logistiques et humaines locales, afin de préserver l'authenticité globale du produit écotouristique et d'accroître la part des avantages financiers, et autres, restant dans la destination,

es opérateurs du secteur privé devant, pour ce faire, investir dans la formation des travailleurs locaux.

26. *Faire en sorte* que la chaîne d'approvisionnement sur laquelle repose l'activité éco touristique soit parfaitement durable et conforme au niveau de durabilité visé pour le produit ou le service final offert au client.
27. *Collaborer* activement avec les dirigeants indigènes et les communautés locales afin que les cultures et les communautés indigènes soient présentées de façon juste et respectueuse et que le personnel et les clients des entreprises soient bien et exactement informés des sites, des coutumes et de l'histoire des populations locales et indigènes.
28. *Engager* les clients à avoir un comportement éthique et soucieux de l'environnement envers les destinations éco touristiques visitées, par exemple en assurant une formation à l'environnement ou en encourageant les contributions volontaires pour soutenir les initiatives des communautés locales ou des défenseurs de la nature.
29. *Générer* parmi sa direction et son personnel une prise de conscience sur les questions environnementales et culturelles locales, nationales et globales à travers une éducation environnementale continue, et appuyer la contribution qu'eux-mêmes et leurs familles peuvent apporter à la conservation, le développement économique des communautés et la réduction de la pauvreté.
30. *Diversifier* l'offre des entreprises en créant, pour une destination donnée, un large éventail d'activités touristiques et en étendant leurs propres activités à différentes destinations afin de mieux répartir les avantages potentiels de l'écotourisme et d'éviter la saturation de certains sites particuliers d'écotourisme, qui en menacerait la durabilité à long terme ; à cet égard, les participants insistent auprès des opérateurs du secteur privé pour qu'ils respectent les systèmes de gestion de l'impact des visites mis en place par les destinations éco touristiques et qu'ils y contribuent.
31. *Créer et développer* des mécanismes de financement d'associations professionnelles ou de coopératives pouvant appuyer la formation, le marketing, le développement de produits, la recherche et le financement dans le domaine de l'écotourisme.
32. *Veiller* à la répartition équitable des avantages financiers entre les voyageurs du tourisme international émetteur et récepteur, les prestataires de services locaux et les communautés locales à l'aide d'instruments appropriés et d'alliances stratégiques.
33. *Formuler* et mettre en œuvre au niveau des entreprises des principes directeurs en matière de durabilité en vue de les appliquer à chaque composante de leurs activités.

C. Aux organisations non gouvernementales, aux associations communautaires, aux institutions universitaires et aux instituts de recherche

34. *Soutenir*, sur les plans technique, financier, éducatif et autre et dans le domaine de la création ou du renforcement des moyens, les destinations éco touristiques, les organisations des communautés d'accueil, les petites entreprises et les autorités locales compétentes afin que soient appliqués en faveur de la durabilité les orientations générales, les principes directeurs du développement et de la gestion et les mécanismes de surveillance voulus.
35. *Observer et étudier* les effets réels des activités éco touristiques sur les écosystèmes, la biodiversité, les cultures des populations locales et indigènes et le tissu socioéconomique des destinations de l'écotourisme.
36. *Coopérer* avec les organismes publics et privés pour que les données et informations résultant des travaux de recherche servent à soutenir les processus de décision en matière de développement et de gestion de l'écotourisme.
37. *Coopérer* avec les instituts de recherche à l'élaboration des solutions les plus judicieuses et les plus pratiques aux problèmes liés au développement de l'écotourisme.

D. Aux organisations intergouvernementales, aux institutions financières internationales et aux organismes d'aide au développement

38. *Participer* à l'élaboration et à l'application des principes directeurs de la planification et de l'action aux niveaux national et local et des dispositifs d'évaluation de l'écotourisme et de ses relations avec la protection de la biodiversité, le développement socioéconomique, le respect des droits de la personne, la réduction de la pauvreté, la protection de la nature et d'autres objectifs du développement durable, et *intensifier* le transfert de leur savoir-faire à tous les pays, une attention spéciale devant être accordée aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays ayant des régions montagneuses, compte tenu du fait que l'année 2002 a aussi été déclarée Année internationale de la montagne par l'Organisation des Nations Unies.
39. *Renforcer* la capacité des organisations régionales, nationales et locales d'élaborer et d'appliquer des plans et des politiques d'écotourisme reposant sur les principes directeurs internationaux.
40. *Développer et adopter*, selon le cas, des systèmes de certification de l'écotourisme, des normes internationales et des mécanismes financiers tenant compte des besoins des petites et moyennes entreprises, et leur en faciliter l'accès.
41. *Incorporer* des mécanismes de dialogue entre les multiples acteurs dans les orientations générales, les principes directeurs et les projets aux échelons mondial, régional et national en vue de la mise en commun des expériences des pays et des secteurs intervenant dans l'écotourisme.

42. *Renforcer* leurs efforts pour cerner les facteurs déterminant la réussite ou l'échec des entreprises d'écotourisme du monde entier, afin de faire connaître ces expériences et les meilleures pratiques à d'autres pays au moyen de publications, de missions sur le terrain, de séminaires de formation et de projets d'assistance technique ; après le Sommet, le PNUE, l'OMT et d'autres institutions internationales devraient entretenir et développer le dialogue international sur les questions d'écotourisme et de tourisme durables, par exemple en étudiant périodiquement le développement de l'écotourisme dans des forums internationaux et régionaux.
43. *Adapter*, selon les nécessités, leurs dispositifs financiers et leurs modalités et règles de prêt pour répondre aux besoins des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises d'écotourisme qui constituent l'essentiel de ce secteur, ce qui est une des conditions de sa durabilité économique à long terme.
44. *Développer* les moyens de leurs propres ressources humaines pour soutenir le tourisme et l'écotourisme durables en tant que sous-secteurs autonomes de développement et pour qu'il existe en leur sein des compétences, des études et une documentation permettant de surveiller l'utilisation de l'écotourisme comme instrument de développement durable.
45. *Développer*, aux fins de formation et de renforcement des moyens, des mécanismes financiers tenant compte du temps et des ressources nécessaires pour permettre réellement aux communautés locales et aux peuples indigènes de participer équitablement à la mise en valeur éco touristique.

E. Aux communautés locales et indigènes

En plus de toutes les mentions relatives aux communautés locales et indigènes dans les paragraphes précédents de la présente Déclaration, les participants adressent à ces communautés les recommandations suivantes :

46. Dans le cadre d'une vision communautaire du développement qui peut comprendre l'écotourisme, *définir et appliquer* une stratégie permettant d'améliorer les avantages collectifs du développement de l'écotourisme qui comprennent la valorisation du capital humain, physique, financier et social et un meilleur accès à l'information technique.
47. *Renforcer, alimenter et encourager* la capacité qu'a la communauté d'entretenir et d'exploiter ses compétences traditionnelles, en particulier pour ce qui est des arts et de l'artisanat pratiqués chez soi, des produits agricoles, de l'habitat traditionnel et de l'aménagement paysager qui utilisent les ressources naturelles locales de façon durable.

F. Au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)

48. *Reconnaître*, d'une part, la nécessité d'appliquer au tourisme les principes du développement durable et, d'autre part, le rôle exemplaire de l'écotourisme sous l'angle de son apport économique, social et écologique.
49. *Intégrer* le rôle du tourisme, et notamment de l'écotourisme, dans les résultats escomptés du SMDD.

Ville de Québec (Canada), 22 mai 2002

Annexe IV : Questionnaire d'enquête pour les populations locales

Identité de la personne enquêtée

Sexe

Age

Situation matrimoniale : Célibataire, Marié(e), Nombre d'enfant, Veuf (ve), Divorcé (é)

Etes-vous né dans ce village ? Oui, Non

Combien d'années avez-vous habité dans ce village ?

Quel groupe ethnique appartenez-vous ?

Niveau d'instruction : Primaire, Secondaire (*collège – Lycée*), Supérieur (*université*)

Votre fonction actuelle : dans l'écotourisme, Agriculteur, éleveur, autres à préciser

Le tourisme et vous

1. L'écotourisme est une activité supposée conserver la biodiversité tout en assurant le bien-être de la communauté riveraine. Qu'en pensez-vous ? (Oui, Non)
 - a. Le développement du tourisme offrira des opportunités d'emplois aux résidents
 - b. J'encouragerais mes proches de participer aux services et aux emplois liés au développement du tourisme
 - c. Je crains que le tourisme réduise notre ressource naturelle (*nourritures, bois, eaux...*)
 - d. Le développement du tourisme attirera les appuis et investissements extérieurs que je pense devoir réaliser dans notre région
 - e. Le développement du tourisme contribuera à la conservation de notre biodiversité et de notre environnement naturel
 - f. Pour assurer la meilleure gestion du développement du tourisme, il faut une sécurisation foncière des communautés locales et de réserver uniquement une partie des propriétés foncières au développement du tourisme
 - g. L'arrivée des touristes internationaux apportera un changement positif des communautés locales sur le plan socio-économique
 - h. L'arrivée des touristes internationaux apportera un changement positif des communautés locales sur le plan culturel
 - i. Le développement du tourisme, un cycle négatif de surdéveloppement dans notre localité
 - j. Les touristes importuneront les résidents avec les animations récréatives

- k. Les touristes sont des charges pour le service public
 - l. Mes revenus familiaux et la qualité de la vie accroîtront si les touristes seront attirés par les activités et services touristiques
 - m. L'infrastructure locale s'améliorera grâce au tourisme
 - n. Les touristes ne paient pas assez pour les services offerts
 - o. Je préfère que les touristes visitant notre localité mais ne s'y emménagent pas
 - p. Le tourisme nous orientera vers un développement durable sauvegardant les aspects sociaux et environnementaux de notre localité intacte
2. Est-ce que vous fréquentez souvent avec des touristes ? (Oui, Non)
 3. Quelles sont les raisons de vos relations ?
 4. Qu'est-ce que vous feriez avec votre revenu gagné avec le tourisme ? Est-ce que cela améliore votre vie ?
 5. Approximativement, pourriez-vous dire votre revenu familial annuel de l'année dernière?
Moins d'Ar 500 000 ; 500.000 Ar à 1 000.000 Ar ; > 1 000 000 Ar
 6. Avez-vous des inquiétudes en rapport avec les touristes et/ou au développement du tourisme, qui n'ont pas été adressés dans ce questionnaire? Est-ce qu'il y a des places ou événements que vous ne voudriez pas encouragés comme attractions du tourisme?
 7. Quelle est votre vision sur l'avenir de la localité et le rôle du tourisme dans le site Saha Maintsoanala ?
 8. Aimeriez-vous travailler dans le secteur tourisme dans votre localité ? Dans quel domaine ?

Contribution à l'écotourisme

9. Sur les activités suivantes, lesquelles choisiriez-vous pour mieux contribuer à la pérennisation de la matière première de l'écotourisme qu'est la ressource naturelle ?
 - a. Paiement de droit d'entrée
 - b. Redevance sur les activités touristiques dans le site
 - c. Création d'emploi aux populations riveraines
 - d. Contribution aux activités de développement intégré à la conservation de la ressource naturelle
 - e. Dons pour la nature
 - f. Contribution aux fonds d'investissements communautaires
 - g. Autres : (à préciser)

Perspectives pour le développement de l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala

10. Quel(s) mécanisme(s) envisageriez-vous pour que votre contribution atteigne la conservation de la ressource naturelle pour la pérennisation de l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala ?
11. D'après-vous, quelle serait la stratégie efficace pour le développement de l'écotourisme ?
12. Avez-vous des suggestions concernant le mode de gestion des revenus de l'écotourisme dans le site Saha Maintsoanala ?
13. Quelles sont les perspectives que vous envisagez dans le site Saha Maintsoanala et sur la localité de Mandraka ?
14. Quels devraient être vos rôles et responsabilités dans le fonctionnement de ce nouveau projet?
15. Comment envisagez-vous une collaboration avec l'ESSA-Forêts ?
16. Quel pourrait être votre part dans la promotion écotouristique du site Saha Maintsoanala ?

Annexe V : Liste des personnes membres de l'association Maintsoanala de Mandraka

FIKAMBANANA "MAINTSOANALA" MANDRAKA LISITRY NY MPIKAMBANA					Mandraka 20 Febroary 2016
ANARANA sy FANAMPINY	ANTON'ASA	FONENANA	ASA AO AMIN'NY FIKAMBANANA	CIN	SONIA
RAKOTOMALALA Roger	mpamboly	Betavolo	Filoha	106.301.020.473 ny 06.07.89 tao Manjakandriana	Roger
RANDRIANIRINA landritina	mpamboly	Alatsimo	Filoha lefitra	101.251. 102.160 ny 11.03.97 tao Tana V	YT
RAHARIMALALA Fanjanirina	Mpamboly	Mandraka	Mpitahiry vola	106.302.022.040 ny 05.10.92 tao Manjakandriana	fanjanirina
RASOLONJATOVO Pascal	Mpamboly	Analatsimo	Mpitan-tsoratra ara-bola	106.301.020.060 ny 14/02/89 tao Manjakandriana	Pascal
RAHARIMANANA Tina Harimanga Herline	Mpamboly	Analatsimo	Mpitan-tsoratra	106 402 006 141 ny 22/03/95 tao Manjakandriana	Herline
RAKOTOANDRIANOMANANA Andriamanantena	Mpamboly	Mandraka	Mpanolontsaina	106 051 000 060 ny 03/09/95 tao Ambohibary	Andriamanantena
RAKOTOMANANA Fidelis	Mpamboly	Mandraka	Mpanolontsaina	106 301 025 312 ny 13/02/99 tao Manjakandriana	Fidelis
Jean de Dieu	Mpamboly	Mandraka	Mpikambana	314.421.006.259 ny 14.02.69 tao Moramanga	Jean de Dieu
RASOARISOA Zafitray	Mpamboly	Mandraka	Mpikambana	106.302.021.660 ny 30.09.97 tao Manjakandriana	Rasoa
RADIMISOA Manoela	Mpamboly	Betavolo	Mpikambana	103.301.027.229 ny 23.04.02 tao Manjakandriana	Manoela
RAKOTOANDRIANOMANANA Andriamanantena Herizo	Mpamboly	Mandraka	Mpikambana	106.301.032.591 ny 24.07.11 tao Manjakandriana	Herizo
RAKOTOASIMBOLA Evariste	Mpamboly	Mandraka	Mpikambana	106.301.032.716 ny 18.08.11 tao Manjakandriana	Evariste

Source : Association Maintsoanala, 2017

Annexe V : Liste des personnes membres de l'association Maintsoanala de Mandraka (Suite)

FANAVAOZANA NY BIRAO
Voafidin'ny Mpikambana androany ireto olona ireto

ANDRAIKITRA	ANARANA	CIN	SONIA
FILOHA	RAKOTOMALALA Roger	106 301 020 473 ny 06/07/89 tao Manjakandriana	Roger
FILOHA LEFITRA	RANDRIANIRINA landritina	101 251 102 160 ny 11/03/97 tao Tanà V	ny
MPITAHIRY VOLA	RAHARIMALALA Fanjanirina	106 302 022 040 ny 05/10/92 tao Manjakandriana	fanjanirina
MPITANTSORATRA ARA- BOLA	RASOLONJATOVO Pascal	106 301 020 060 ny 14/02/89 tao Manjakandriana	Pascal
MPITANTSORATRA	RAHARIMANANA Tina Harimanga Herline	106 402 006 141 ny 22/03/95 tao Manjakandriana	Herline
MPANOLONTSAINA	RAKOTOANDRIANOMANANA Andriamanantena	106 051 000 060 ny 03/09/87 tao Ambohibary	Andriamanantena
MPANOLONTSAINA	RAKOTOMANANA Fidelis	106 301 025 312 ny 15/02/99 tao Manjakandriana	Fidelis

Natao teto Mandraka, androany 20 Febroary 2016.

Ny Mpitan-tsoratra
Herline
Raharimanana Tina
Harimanga Herline



Ny Filoha
Rakotomalala Roger



Source : Association Maintsoanala, 2017

Annexe VI : Saha Maintsoanala de Mandraka



Source : Association Maintsoanala, 2017

Annexe VI : Saha Maintsoanala de Mandraka (Suite)

Saha maintsoanala Mandraka

Premier sanctuaire des lémuriens de l'Est

Madagascar et les lémuriens sont indissociables. Malheureusement, ces petits primates sont menacés aujourd'hui par la chasse et la disparition de leur habitat. A Saha maintsoanala Mandraka, vous pourrez découvrir 5 espèces de lémuriens évoluant dans leur milieu naturel préservé.

Cette zone doit cependant être respectée afin de pouvoir continuer à profiter d'une Nature protégée qui a tant à offrir. Pensons à mettre nos déchets dans les poubelles prévues, et à ne pas nous écarter des chemins !

Varika *Eulemur fulvus*

Alimentation : Feuilles, jeunes pousses, fleurs et fruits. Peut même se rendre pour manger dans des plantations de fleurs, pins et eucalyptus.

Accouplements : Entre mai et juin

Gestation : 120 jours

Les Varikas vivent généralement en groupe de 3 à 12 individus. Les individus du parc sont nourris quotidiennement par notre association et vous pourrez donc leur donner vous aussi des bananes à la main !

Alimentation : Insectes, petites grenouilles, araignées, fruits...

Accouplements : Octobre à novembre

Gestation : 70 jours

Il ressemble de loin à *Microcebus rufus*, mais est plus gros et moins farouche. Ses déplacements sont aussi plus lents et plus bruyants, comparables à ceux d'un écureuil. Se déplaçant seul, il est un peu plus digne, et ses yeux, assez fixes, renvoient dans le faisceau d'une lampe torche une lueur qui passe du rougeâtre à l'or.

Tsidy, Hataka *Cheirogaleus major*

Alimentation : Feuilles

Accouplements : Octobre à novembre

Gestation : 70 jours

Vivent en couples monogames avec leurs petits, il n'est pas rare de les voir en haut des arbres, immobiles et effectuant de grands bonds silencieux. Vous pouvez aussi entendre leurs appels très aigus. Pour reconnaître ce lémurien, fixez-vous à ses yeux qui brillent d'une lueur très rouge dans le faisceau d'une lampe torche.

Fitsy fe, Fotsy faka *Avahi laniger*

Alimentation : Feuilles

Accouplements : Octobre à novembre

Gestation : 70 jours

Vivent en couples monogames avec leurs petits, il n'est pas rare de les voir en haut des arbres, immobiles et effectuant de grands bonds silencieux. Vous pouvez aussi entendre leurs appels très aigus. Pour reconnaître ce lémurien, fixez-vous à ses yeux qui brillent d'une lueur très rouge dans le faisceau d'une lampe torche.

Kotraika *Haplemur griseus*

Alimentation : Feuilles, jeunes pousses de bambous

Accouplements : entre mai et juin

Gestation : 140 jours

C'est le plus petit des lémuriens diurnes. Il vit en groupe et est plus farouche que le Varika. Soyez patients et calmes et vous en verrez peut-être arriver pour manger les restes de bananes !

Matavy rambo *Microcebus rufus*

Alimentation : Fruits et feuilles

Accouplements : Septembre à novembre

Gestation : 60 jours

Pour les reconnaître la nuit, fixez-vous au reflet de leurs yeux dans le faisceau de votre lampe : ils sont mobiles, très rapprochés et renvoient une lueur orangée. Ils sont très contents car ces lémuriens sont très craintifs et se déplacent vite.

Attention à la confusion avec *Cheirogaleus major*, qui ressemble beaucoup moins vite et se trouve généralement plus haut dans les arbres.

A la découverte des lémuriens nocturnes...

Il est possible d'aller à la rencontre des lémuriens nocturnes en étant discret et observateur. Pensez à vous équiper d'une lampe torche la plus puissante possible. En effet, leurs yeux sont tapissés d'une couche de cellules réfléchissantes qui, en renvoyant plus de lumière vers les cellules rétiniennes, leur permet de voir clair la nuit. Déplacez-vous doucement, le plus silencieusement possible, en projetant dans tous les sens le faisceau de votre lampe. Vous pourrez apercevoir deux points brillants caractéristiques dans les arbres. Les lémuriens nocturnes se trouvent entre 10 et 30m de vous environ.

Source : Association Maintsoanala, 2017

Annexe VI : Saha Maintsoanala de Mandraka (Suite)



Source : Association Maintsoanala, 2017

Annexe VII : Droits d'entrées au site Saha Maintsoanala de Mandraka

S
A
H
A



Prix de visite

M
A
I
N
T
S
O
A
N
A
L
A

Type d'attraction/prestation	NATIONALITE MALGACHE		NATIONALITE ETRANGERE		En sus
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	
Installation dans l'aire de repos	1 000 Ar	500 Ar	2 500 Ar	1 500 Ar	Location de table: 3000 Ar/table
Visite dans la forêt : - Ecotourisme - Education environnementale	1 000 Ar	500 Ar	2 500 Ar	1 500 Ar	Frais de guidage : 5000 Ar/10 personnes
Aire de camping	5 000 Ar (tente 2 personnes), 10 000 Ar (tente 3-5 personnes), 15 000 Ar (tente 6-9 personnes), 20 000 Ar (tente >10 personnes)				Sécurité: 20 000 Ar/ 10 personnes/ nuit
Location de salle de conférence	50 000 Ar par jour				Carburant du groupe électrogène

M
A
N
D
R
A
K
A

BONNE VISITE!!!

Contact: 020 22 742 49/03314 689 54

Source : Association Maintsoanala, 2017



Annexe VIII :
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES



1 : Indication du site Saha Maintsoanala



2 : Souhait de bienvenue au site



3 : Panneau d'explication du site



4 : Restaurant du site



5 : Un panneau d'indication d'un circuit



6 : Planche d'explication d'une flore



7 : Aménagement de circuit



8 : Aire de camping en pleine nature



9

9 : Une aire de camping avec panneau d'affichage



10

10 : Une cascade avec un chalet



11

11 : La cascade vue de près



12

12 : Un chalet au milieu d'une rivière



13

13 : Un chalet pour se reposer



14

14 : Un pont aménagé



15

15 : Un panneau « Rugby & Biodiversité »



16

16 : Plantation de bananes par une équipe de rugby



17

17 : Des faunes endémiques du site



18

18 : Des écoliers visitant le site



19

19 : Aire de repos avec des tables



20

20 : Un chalet au point culminant « 1.200 m »



21

21 : Une nouvelle salle du site d'hébergement



22

22 : Salle de réunion du site d'hébergement



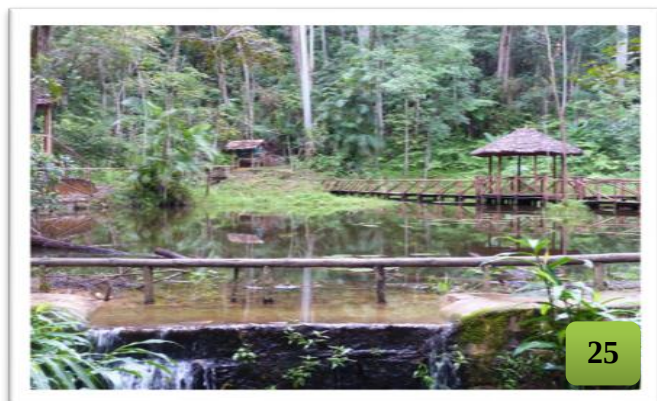
23

23 : Boulodrome du site



24

24 : Aire de jeux réservée aux enfants



25

25 : Cycle de l'eau



26

26 : Triage des déchets



27

27 : Ecole Primaire Publique (EPP) de Mandraka



28

28 : Bureau du *Fokontany* de Mandraka



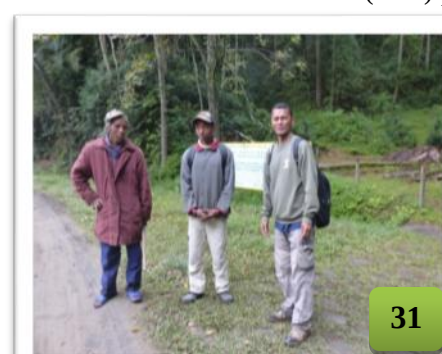
29

29 : La Route Nationale 2 (RN2) passant Mandraka



30

30 : Une faune endémique de Mandraka



31

31 : L'Auteur avec le Président et un membre de l'Association Maintsoanala



32

32 : L'Auteur pendant l'enquête des deux membres de l'Association Maintsoanala



33

33 : L'Auteur travaillant avec un membre de l'Association Maintsoanala de Mandraka

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	ii
LISTE DES CARTES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES	iii
GLOSSAIRE	iv
LISTE DES ACRONYMES	v
RESUME	vi
ABSTRACT	vii
FAMINTINANA.....	viii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CONCEPTUALISATION ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
CHAPITRE 1 : REPERES CONCEPTUELS	7
A. DEVELOPPEMENT DURABLE (DD).....	7
A.1 Définition	7
A.2 Vision restrictive de la croissance durable.....	8
A.3 Vision binaire.....	8
A.4 Vision intégratrice tripolaire	9
B. TOURISME DURABLE	12
B.1 Définition	12
B.2 Programme pour un tourisme durable.....	13
B.3 Douze objectifs d'un programme en faveur du tourisme durable.....	14
C. ECOTOURISME	17
C.1 Définitions.....	17
C.2 Caractéristiques de l'écotourisme	18
C.3 Composantes de l'écotourisme	19
C.4 Quatre méta-principes structurants de l'écotourisme :.....	21
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	22
D. PHASE EXPLORATOIRE	23
D.1 Investigation bibliographique et webographie.....	23
D.2 Elaboration du protocole de l'étude.....	24
E. PHASE FORMELLE	25
E.1 Entretien avec les personnes ressources	25
E.2 Cadre de l'enquête.....	27
E.3 Enquête par questionnaire	28
SECONDE PARTIE : ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA	29
DE MANDRAKA	29
CHAPITRE 3 : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDES.....	30
F. MILIEU PHYSIQUE	30

F.1 Situation géographique	30
F.2 Climat	32
F.3 Géologie et géomorphologie	34
F.4 Hydrologie	35
F.5 Sols	35
G. MILIEU BIOLOGIQUE	36
G.1 Flore et végétation.....	36
G.1.1 Forêts naturelles primaires	36
G.1.2 Forêts secondaires	37
G.1.3 Forêts artificielles.....	37
G.2 Faune	38
H. MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE	40
H.1 Population	40
H.2 Démographie.....	40
H.3 Activités économiques	42
CHAPITRE 4 : ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA	44
I. ETAT DES LIEUX DE L'ECOTOURISME LOCAL	44
I.1 « Saha Maintsoanala de Mandraka »	44
I.2 Infrastructures touristiques du site « Saha Maintsoanala » de Mandraka	45
I.2.1 Hébergement et restauration	45
I.2.2 Droits d'entrées au site éducationnel et écotouristique « Saha Maintsoanala »	46
I.2.3 Circuits touristiques	47
I.3 Arrivées touristiques dans le site Saha Maintsoanala de Mandraka.....	48
J. ORIENTATION DE L'ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA	52
J.1 Dégradation des ressources naturelles à Mandraka.....	52
J.2 Mise en place des projets pour la conservation	53
J.3 Orientation de l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka	54
J.3.1 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du site Saha Maintsoanala.....	54
J.3.2 Vision des acteurs majeurs	56
J.3.3 Opinions des autres acteurs	58
TROISIEME PARTIE : ANALYSES DE L'ETUDE ET RECOMMANDATIONS	60
CHAPITRE 5 : ASPECTS DE LA MISE EN VALEUR DE LA COMMUNAUTE LOCALE DE BASE (COBA)	61
K. DEVELOPPEMENT LOCAL	61

K.1 Notions de développement.....	61
K.2 Définitions des termes « développement local »	62
K.3 Stratégies de développement local.....	63
K.4 Axes stratégiques de développement local	64
K.5 Processus de développement local.....	65
L. IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE LOCALE DE BASE (COBA).....	68
L.1 Importance de la population locale dans l'écotourisme	68
L.2 Valorisation des savoirs locaux.....	69
L.3 Enjeu pour la conservation	71
CHAPITRE 6 : RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	72
M. RECOMMANDATIONS	72
M.1 Paradigme de l'écotourisme	72
M.2 Recommandations pour les responsables de l'ESSA-Forêts.....	73
M.3 Recommandations pour les infrastructures écotouristiques	75
M.4 Recommandations pour la promotion du site.....	76
M.5 Recommandations pour multiplier la formation et la création de centre de formation.....	77
M.6 Recommandations pour une approche participative et proactive.....	78
N. PERSPECTIVES POUR AMELIORER L'ECOTOURISME DANS LE SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA	79
N.1 Ecotourisme et gouvernance	79
N.2 Gouvernance	80
N.3 Cadre de référence théorique	81
N.4 Gouvernance participative	82
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE	I
WEBOGRAPHIE.....	V
ANNEXES	VI
TABLE DES MATIERES	XLIX

Noms et prénom : ANDRIANIRINA RAKOTONANAHARY Samuël

GSM : 034 10 322 15

Adresse e-mail : samuel_asa@yahoo.com

Encadreur pédagogique : Monsieur ANDRIANAMBININA Djohary Frida,
Maître de Conférences des Universités



**L'ECOTOURISME, LEVIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL.
CAS DU SAHA MAINTSOANALA DE MANDRAKA. REGION ANALAMANGA**

Nombre de pages : 87
Nombre de cartes : 02
Nombre de tableaux : 07
Nombre de figures : 11

RESUME

La présente étude évoque l'écotourisme comme levier de développement local dans le site éducationnel et écotouristique Saha Maintsoanala de Mandraka, région Analamanga. Ce site est géré par l'ESSA-Forêts depuis 2013 en concertation avec la communauté locale de base, qui n'est autre que l'association Maintsoanala. Ainsi, l'écotourisme dans ce site se manifeste par la mise en place des projets de conservation des ressources naturelles afin d'effectuer son orientation future. La valorisation de la conservation de l'environnement, la contribution équitable au développement économique local, la prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes ainsi que la génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable devront être cadrés par le tourisme durable, qui à son tour est inclus dans le développement durable. Il est économiquement viable, socio-culturellement équitable et écologiquement vivable. D'une part, les aspects de la mise en valeur de la communauté locale de base s'effectue à travers le développement local, qui peut se définir à la fois comme un processus, une démarche et une méthode. D'autre part, il faut impliquer cette communauté locale de base dans la gestion du site. Les perspectives pour améliorer la gestion de l'écotourisme dans le Saha Maintsoanala de Mandraka est la modélisation d'une gouvernance participative avec tous les acteurs concernés.

Mots clés : Ecotourisme, Mandraka, tourisme durable, développement durable, communauté locale de base, développement local, gouvernance participative.

ABSTRACT

This study discusses ecotourism as a lever for local development in the educational and ecotourism site Saha Maintsoanala of Mandraka, Region Analamanga. This site is managed by ESSA-Forêts since 2013 in consultation with the basic local community, which is none other than the Maintsoanala association. Thus, ecotourism in this site is manifested by the implementation of natural resources conservation projects in order to carry out its future direction. The promotion of environmental conservation, the equitable contribution to local economic development, taking into account and responding to the needs of the host communities and generating a new, authentic and responsible tourism experience will have to be framed by sustainable tourism, which in turn is included in sustainable development. It is economically viable, socio-culturally equitable and ecologically livable. On the one hand, aspects of the development of the basic local community are carried out through local development, which can be defined as both a process, an approach and a method. On the other hand, this basic local community must be involved in the management of the site. The prospects for improving ecotourism management in the Saha Maintsoanala of Mandraka is the modeling of participatory governance with all relevant stakeholders.

Keywords : Ecotourism, Mandraka, sustainable tourism, sustainable development, basic local community, local development, participatory governance.